

# ATLAS DU PATRIMOINE NATUREL

Communauté de communes Sud Vendée Littoral (85) | 2018



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

**RÉALISATION : CPIE SÈVRE ET BOCAGE**

**Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire**

Blandine Desnouhes

Décembre 2018



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
PAYS DE LA LOIRE

# Les contributeurs de l'atlas



M. Frédéric Tapissier  
AVEX  
[ftapissier@gmail.com](mailto:ftapissier@gmail.com)



Guillaume Thomassin  
Conservatoire Botanique National de Brest  
[g.thomassin@cbn.brest.fr](mailto:g.thomassin@cbn.brest.fr)



## SÈVRE ET BOCAGE

Blandine Desnouhes  
CPIE Sèvre et Bocage  
[b.desnouhes@cpie-serve-bocage.com](mailto:b.desnouhes@cpie-serve-bocage.com)



Franck Herbrecht  
Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricains  
[f.herbrecht@gretia.org](mailto:f.herbrecht@gretia.org)



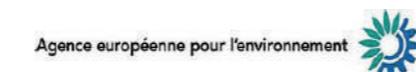
## AGIR pour la BIODIVERSITÉ VENDÉE

Julien Sudraud  
LPO Vendée  
[sudvendee@lpo.fr](mailto:sudvendee@lpo.fr)



Benoit Marchadour  
LPO Pays de la Loire  
[benoit.marchadour@lpo.fr](mailto:benoit.marchadour@lpo.fr)

# Les partenaires financiers et les fournisseurs de données



# Sommaire

## Géographie administrative du territoire

Localisation de Sud Vendée Littoral dans la région des Pays de la Loire .....	4
Les communes qui composent Sud Vendée Littoral .....	6

## Géographie physique du territoire

Le relief de Sud Vendée Littoral .....	8
Les unités paysagères ligériennes.....	10

## Milieux naturels

Les cours d'eau et canaux de Sud Vendée Littoral et leur bassin versant .....	12
L'état écologique des cours d'eau de Sud Vendée Littoral .....	14
Les zones humides de Sud Vendée Littoral .....	16
Les étangs de Sud Vendée Littoral .....	18
Les mares de Sud Vendée Littoral .....	20
Les haies de Sud Vendée Littoral .....	22
La boisements de Sud Vendée Littoral .....	24

## Aménagement du territoire

L'occupation du sol de Sud Vendée Littoral .....	26
Le Registre Parcellaire Graphique de Sud Vendée Littoral.....	28
Les documents d'urbanisme des communes de Sud Vendée Littoral.....	30
Les pollutions lumineuses de Sud Vendée Littoral .....	32

## Biodiversité

Pression d'inventaires des plantes à fleurs et fougères sur Sud Vendée littoral depuis 2000 .....	34
Les plantes patrimoniales sur Sud Vendée littoral depuis 2000.....	36
Les plantes caractéristiques de milieux et les plantes exotiques envahissantes.....	38
Vertébrés - niveau de connaissance général.....	40
Oiseaux : connaissances et enjeux.....	42
Mammifères : connaissances et enjeux.....	44
Amphibiens : connaissances et enjeux .....	46
Reptiles : connaissances et enjeux .....	48
La Faune invertébrée.....	50
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) .....	52

## Zones naturelles remarquables

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin .....	54
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les zones de préemption des ENS sur Sud Vendée Littoral.....	56
Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB) sur Sud Vendée Littoral.....	58
Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) sur Sud Vendée Littoral .....	60
Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).....	62
Les zones Natura 2000.....	64
La maîtrise foncière d'espaces naturels remarquables sur Sud Vendée Littoral.....	66

Sources .....	68
---------------	----

Synthèse.....	69
---------------	----

Localisation de Sud Vendée Littoral dans la région des Pays de la Loire



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010



## La Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Sud Vendée Littoral se situe dans la région Pays de la Loire et au Sud-Ouest du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent à 4 cantons : La Châtaigneraie, Luçon, Fontenay-le-Comte et Mareuil-sur-Lay-Dissais et à l'arrondissement de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Les communes de La Faute-sur-Mer et La Tranche-sur-Mer demeurent dans le périmètre de l'arrondissement des Sables-d'Olonne.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est issue de la fusion de syndicats mixtes et des 4 ex-Communautés de communes que sont Le Pays Né de la Mer, Le Pays de Sainte-Hermine, Les Isles du Marais Poitevin et Le Pays Mareuillais au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette structure administrative regroupe 44 communes, d'un seul tenant et sans enclave.

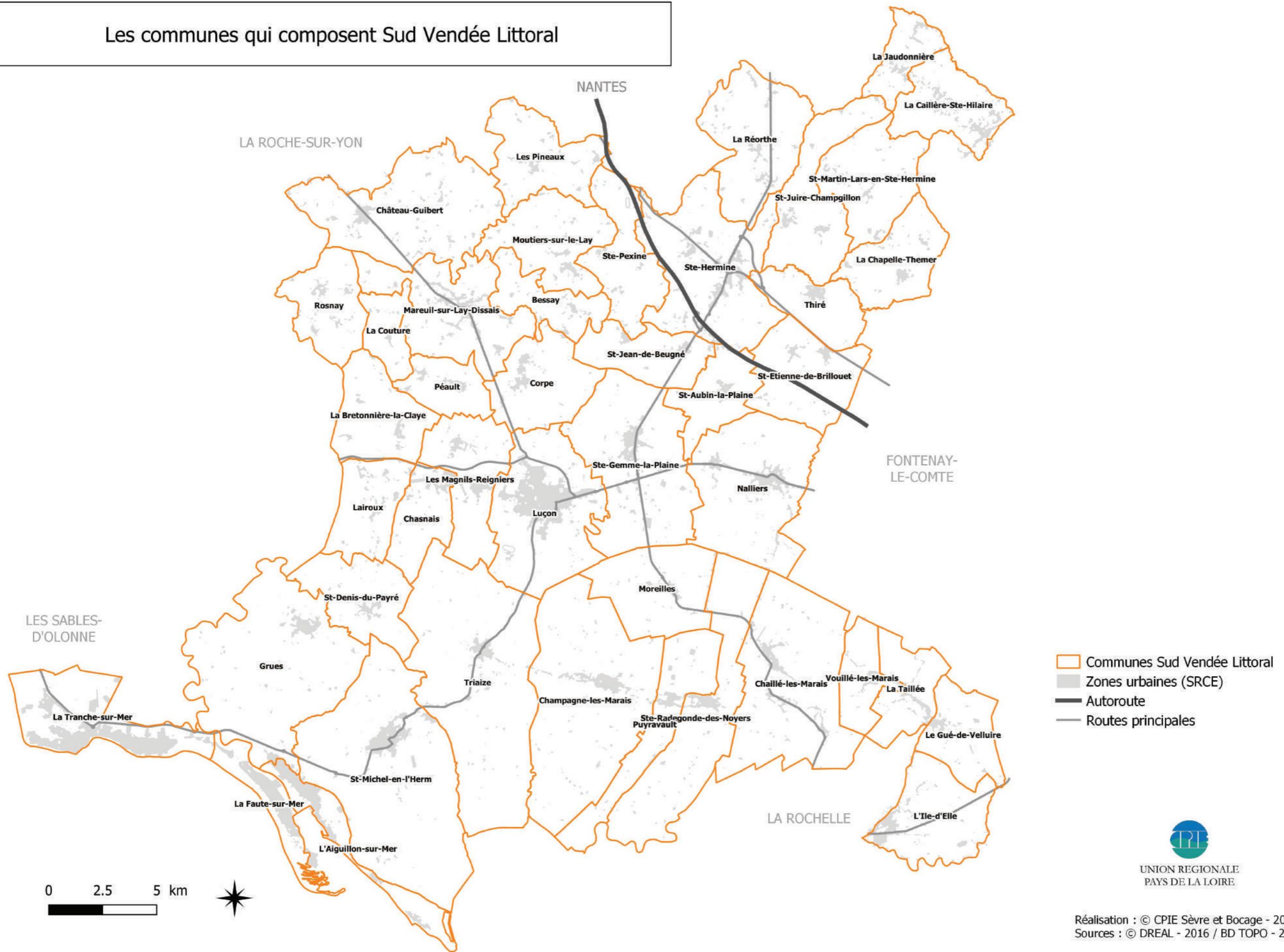
### L'essentiel

Région Pays de la Loire | Département de la Vendée | Arrondissements de Fontenay-le-Comte et des Sables d'Olonne | Cantons de La Châtaigneraie, Luçon, Fontenay-le-Comte et Mareuil-sur-Lay-Dissais | Communauté de communes Sud Vendée Littoral



Ville de Luçon.  
© CC Sud Vendée Littoral.

## Les communes qui composent Sud Vendée Littoral



## Sud Vendée Littoral

D'une superficie d'environ 950 km<sup>2</sup>, Sud Vendée Littoral regroupe 44 communes : L'Aiguillon-sur-Mer, Bessay, La Bretonnière-la-Claye, La Caillère-Saint-Hilaire, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, La Chapelle-Thémer, Chasnais, Château-Guibert, Corpe, La Couture, La Faute-sur-Mer, Grues, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle, La Jaudonnière, Lairoux, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Moreilles, Moutiers-sur-le-Lay, Nalliers, Péault, Les Pineaux, Puyravault, La Réorthe, Rosnay, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Étienne-de-Brillouet, Saint-Jean-de-Beugné, Saint-Juire-Champgillon, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, Saint-Michel-en-l'Herm, Sainte-Gemme-la-Plaine, Sainte-Hermine, Sainte-Pexine, Sainte-Radégonde-des-Noyers, La Taillée, Thiré, La Tranche-sur-Mer, Triaize, Vouillé-les-Marais. La ville-centre du territoire est Luçon.

Sud Vendée Littoral compte 56 233 habitants en 2018 (INSEE) soit 59 habitants/km<sup>2</sup> (d'après l'INSEE en 2014 : moyenne nationale = 118 habitants / km<sup>2</sup>, moyenne régionale = 115 habitants / km<sup>2</sup> et moyenne départementale = 98,5 habitants / km<sup>2</sup>).

### L'essentiel

44 communes | 56 233 habitants | 59 habitants / km<sup>2</sup>

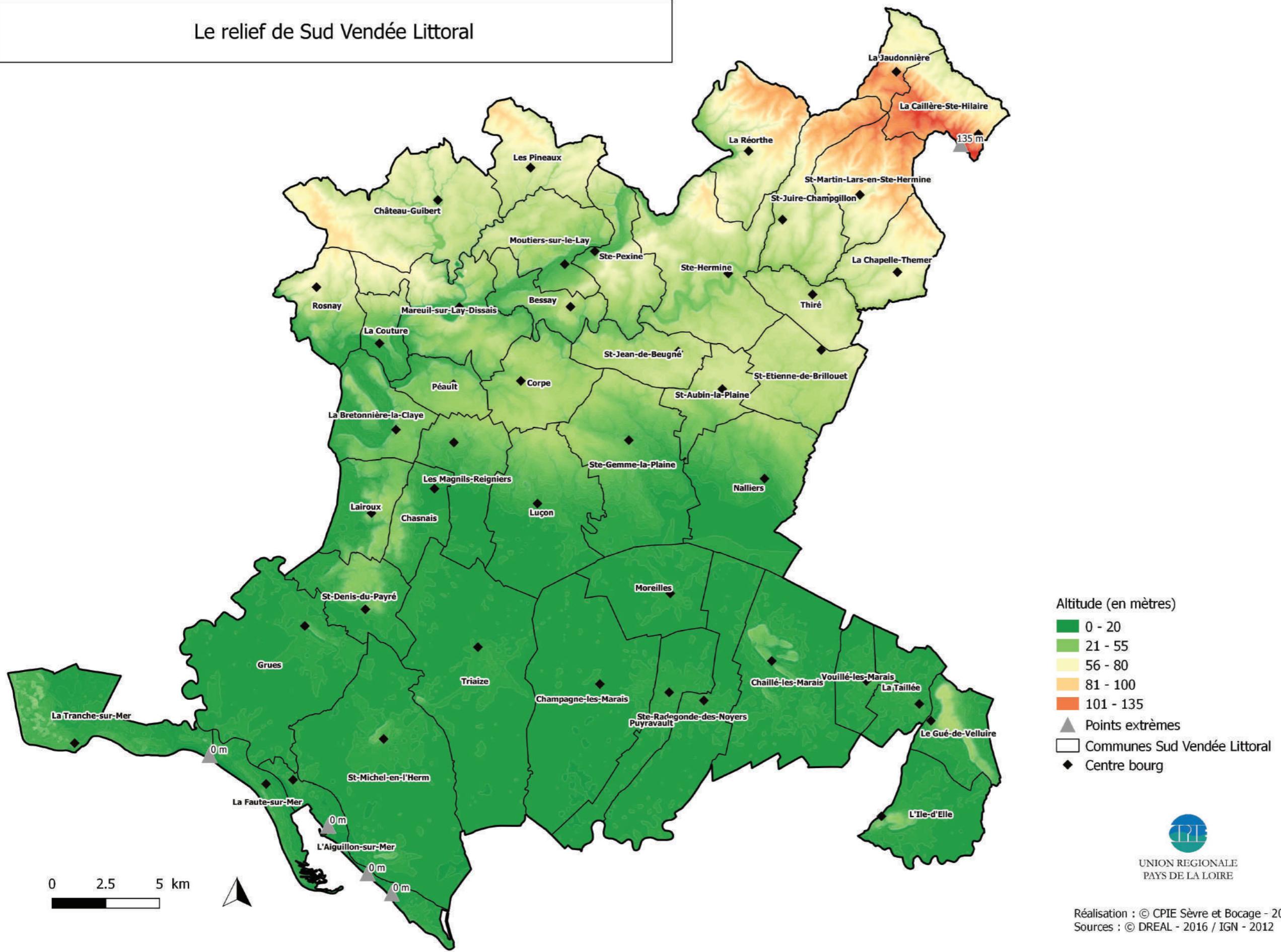
#### La superficie, le nombre d'habitants et la densité des communes de Sud Vendée Littoral

Commune	Superficie (ha)	Nb d'hab. (INSEE 2015)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
L'Aiguillon-sur-Mer	874	2 121	243
Bessay	1 079	427	40
La Bretonnière-la-Claye	1 648	589	36
La Caillère-Ste-Hilaire	1 528	1 112	73
Chaillé-les-Marais	3 996	1 922	48
Champagné-les-Marais	4 982	1 757	35
La Chapelle-Thémer	1 510	379	25
Chasnais	1 077	724	67
Château-Guibert	3 516	1 553	44
Corpe	1 710	1 070	63
La Couture	703	214	30
Grues	4 718	838	18
Le Gué-de-Velluire	1 281	544	42
L'Île-d'Elle	1 909	1 551	81
La Jaudonnière	827	621	75
Lairoux	1 319	611	46
Luçon	3 152	9 394	298
Les Magnils-Reigniers	1 796	1 609	90
Mareuil-sur-Lay-Dissais	2 565	2 806	109
Moreilles	1 968	387	20
Moutiers-sur-le-Lay	1 828	737	40
Nalliers	3 361	2 315	69
Péault	909	592	65

Commune	Superficie (ha)	Nb d'hab. (INSEE 2015)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Les Pineaux	1 744	620	36
Puyravault	1 707	682	40
La Réorthe	2 388	1 101	46
Rosnay	1 411	610	43
St-Aubin-la-Plaine	1 163	529	45
St-Denis-du-Payré	1 624	384	24
St-Étienne-de-Brillouet	1 893	590	31
Ste-Gemme-la-Plaine	3 552	2 054	58
Ste-Hermine	3 447	2 884	84
St-Jean-de-Beugné	1 336	597	45
St-Juire-Champgillon	2 075	404	19
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	1 881	414	22
St-Michel-en-l'Herm	5 480	2 362	43
Ste-Pexine	1 576	246	16
Ste-Radégonde-des-Noyers	3 113	895	29
La Taillée	1 157	575	50
Thiré	1 160	567	49
La Tranche-sur-Mer	1 763	2 863	162
Triaize	5 880	1 041	18
Vouillé-les-Marais	914	770	84
La Faute-sur-Mer	694	671	97
<b>Sud Vendée Littoral</b>	<b>94 214</b>	<b>54 732</b>	<b>58</b>

Chiffres INSEE 2015 :  
Populations légales 2015. Ces populations officielles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018

Le relief de Sud Vendée Littoral



Altitude (en mètres)

- 0 - 20
- 21 - 55
- 56 - 80
- 81 - 100
- 101 - 135
- Points extrêmes
- Communes Sud Vendée Littoral
- Centre bourg



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / IGN - 2012

## Le relief intercommunal

Une partie des côtes des 3 communes littorales soit La Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer ainsi que l'estuaire du Lay sont au niveau, voire légèrement en-dessous du niveau de la mer. Le point culminant de la communauté de communes atteint 135 m à La Caillère-Ste-Hermine.

De part sa position littorale, la quasi-totalité du territoire n'atteint pas les 100 m d'altitude (98 %), et une forte majorité du territoire ne dépasse pas les 50 m d'altitude (85 %). Seules les communes du Nord-Est de l'intercommunalité atteignent les 100 m d'altitude : La Jaudonnière, La Caillère-Ste-Hilaire, St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine, St-Juire-Champgillon et La Réorthe.

L'altitude oscille entre 0 m (côtes) et 290 m (Mont Mercure) sur l'ensemble du département de la Vendée.

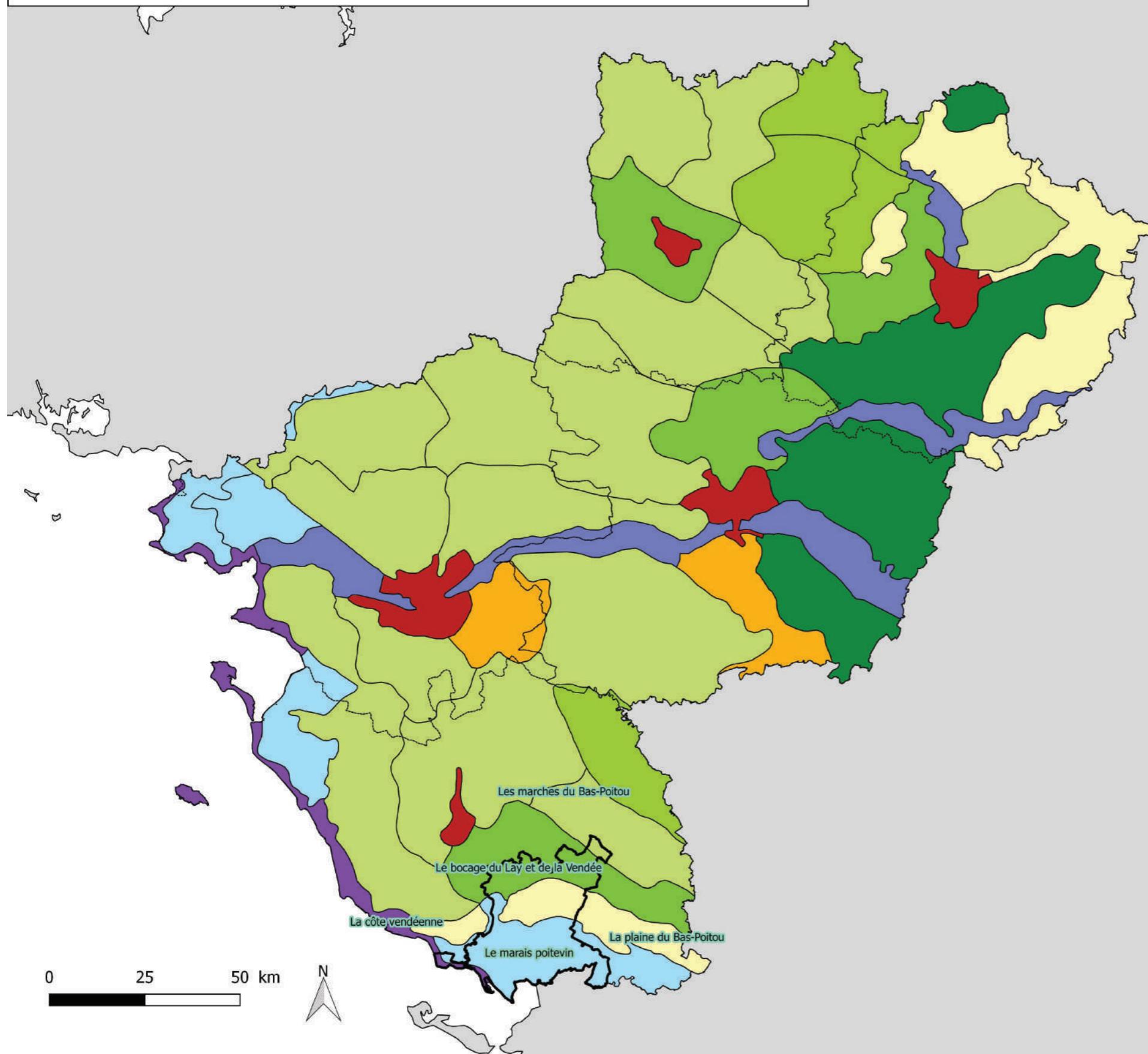
### *L'essentiel*

L'altitude varie de 0 à 135 m.

### **Les variations d'altitude sur le territoire de Sud Vendée Littoral, en m. et en %.**

Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)	% du territoire intercommunal
0	800	1%
1 - 50	80 935	85%
50 - 100	12 005	13%
100 - 150	1 462	2%

Les unités paysagères ligériennes



Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- Paysages d'alternances entre forêts et cultures
- Paysages de campagne ouverte
- Paysages de marais
- Paysages de plateaux bocagers mixtes
- Paysages de vallons bocagers
- Paysages ligériens et de grandes vallées
- Paysages littoraux urbains
- Paysages montueux
- Paysages urbains
- Paysages viticoles

- Limites départementales
- Communauté de communes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

## Les unités paysagères

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

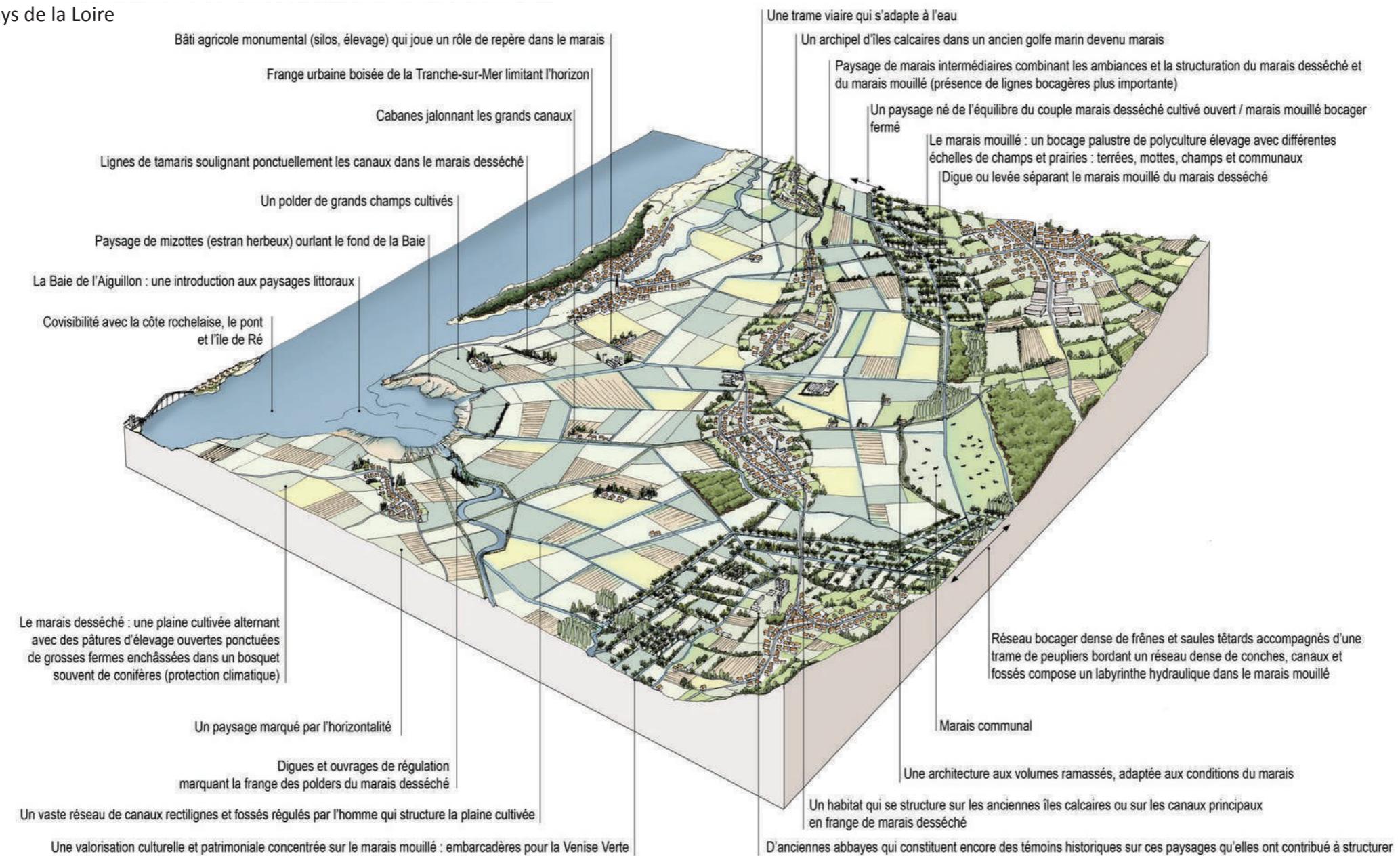
Sud Vendée Littoral s'étend sur 5 unités paysagères et ainsi du Nord au Sud : Les marches du Bas-Poitou (plateaux bocager mixte), le bocage du Lay et de la Vendée (vallons bocagers), la plaine du Bas-Poitou (campagne ouverte), le marais poitevin (marais), la côte vendéenne (urbain littoral).

### L'essentiel

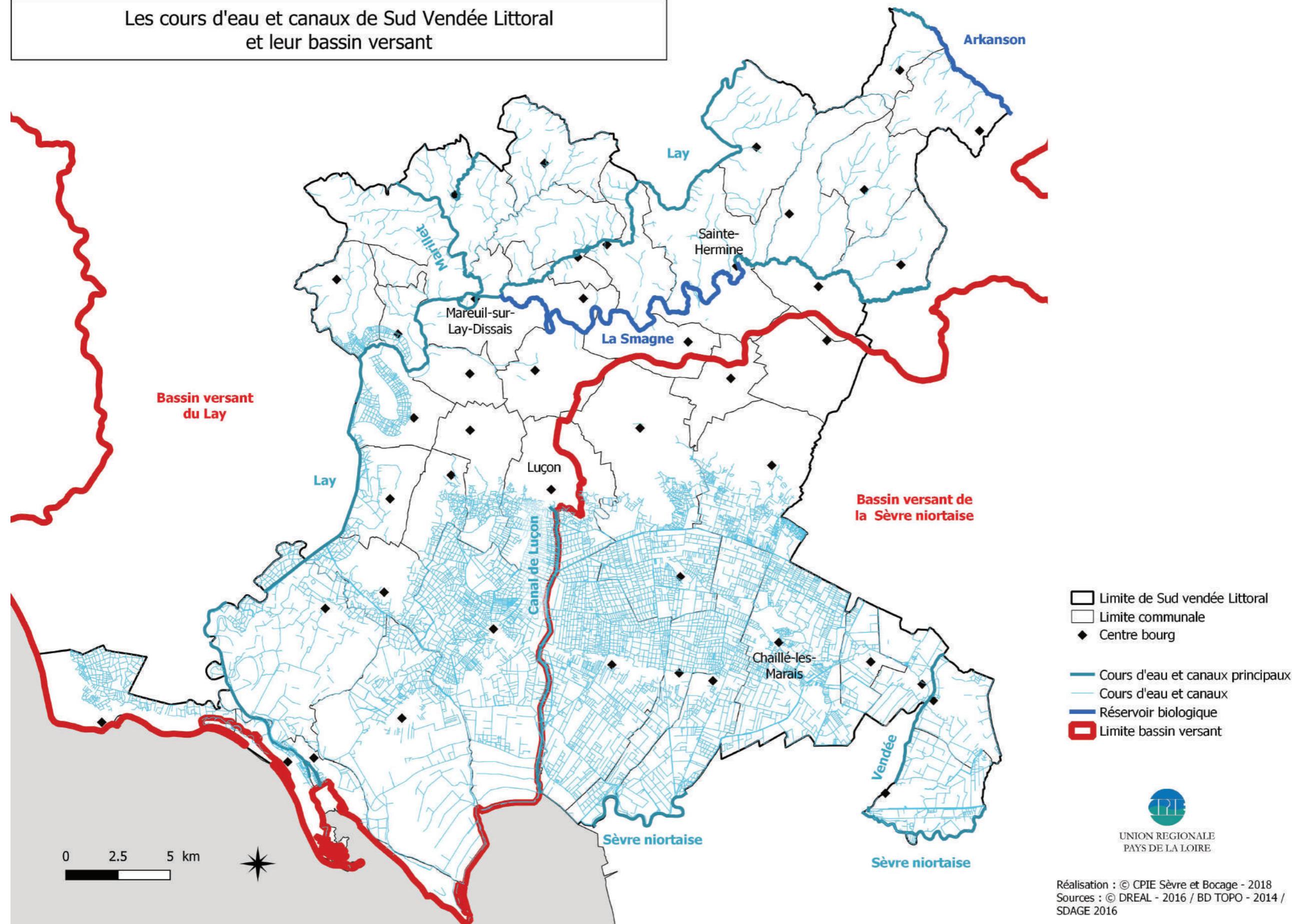
5 unités paysagères | Marches du Bas-Poitou, Bocage du Lay et de la Vendée, Plaine du Bas-Poitou, Marais poitevin, Côte vendéenne.

## Bloc diagramme des unités paysagères

© Atlas des Paysages des Pays de la Loire



# Les cours d'eau et canaux de Sud Vendée Littoral et leur bassin versant



## Les cours d'eau et canaux

3 550 km de linéaires de cours d'eau et canaux circulent sur le territoire de Sud Vendée Littoral, répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant du Lay (67 % du territoire) à l'Ouest,
- le bassin versant de la Sèvre Niortaise (33 % du territoire) au Sud-Est.

Parmi ces cours d'eau, 2 sont patrimoniaux puisque identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne 2016-2021. Il s'agit du Loing, et d'une portion de la Smagne.

### L'essentiel

3 550 kilomètres de cours d'eau et canaux | Bassin versant du Lay | Bassin versant de la Sèvre niortaise | 2 cours d'eau identifiés « Réservoirs biologiques ».

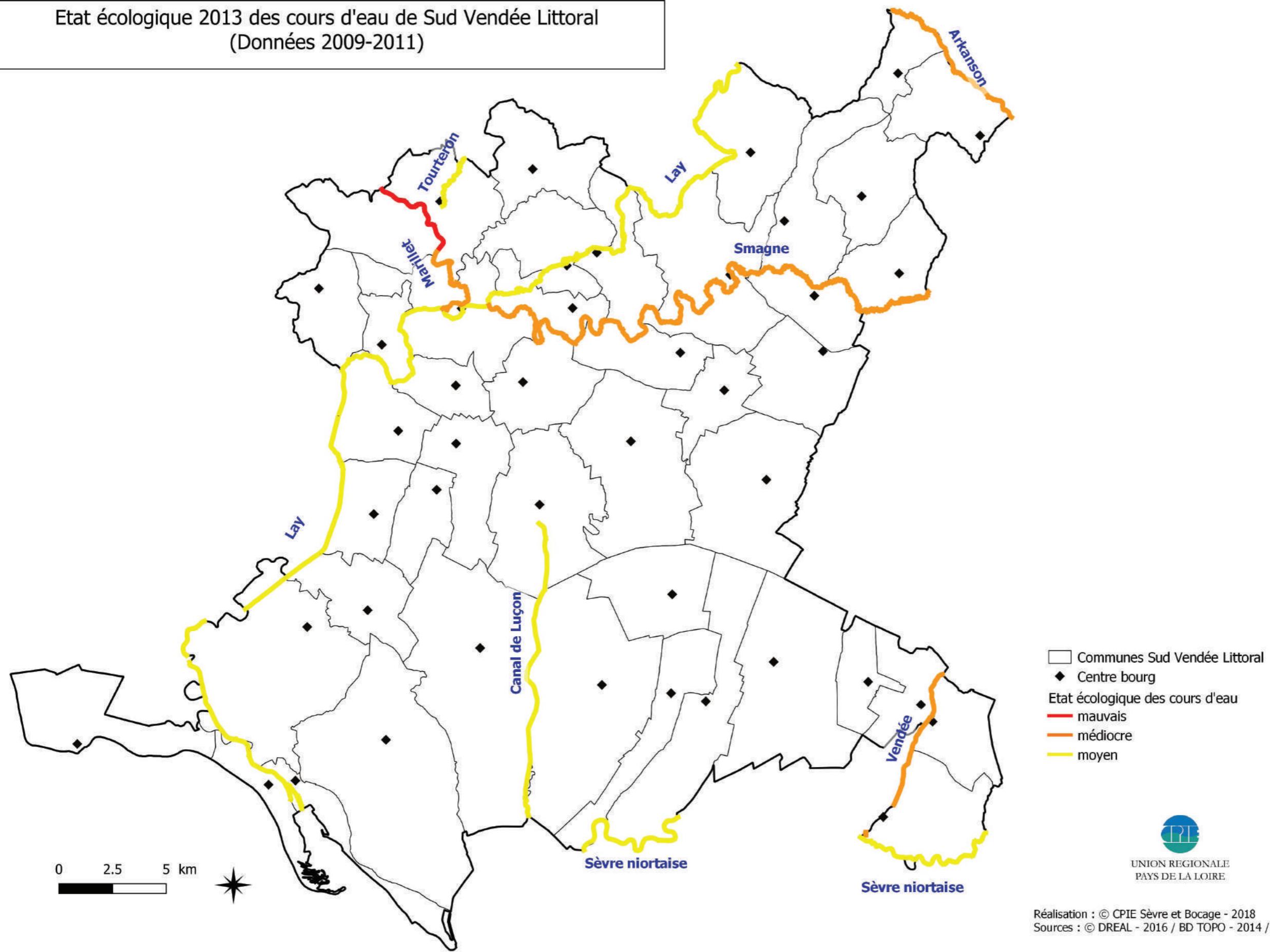
Communes littorales : La Tranche-sur-Mer, la Faute-sur-Mer, l'Aiguillon-sur-Mer, Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize, Champagné-les-Marais, Puyravault, Grues, Sainte-Radégonde-des-Noyers.

### **La proportion des cours d'eau et des réservoirs biologiques situés sur le département et sur Sud Vendée Littoral, en km et en %.**

Linéaire de cours d'eau (BD TOPO)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	Sud Vendée Littoral	Département	Sud Vendée Littoral
19 500 km de cours d'eau et canaux	3 550 km, soit 18 % des cours d'eau et canaux du département	1 075 km	32 km, soit 3 % des réservoirs biologiques du département
	Par bassin versant		Par bassin versant
	Sèvre niortaise		Sèvre niortaise
	1 670 km		0 km
	Lay		Lay
	1 880 km		32 km

*Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.*

Etat écologique 2013 des cours d'eau de Sud Vendée Littoral  
(Données 2009-2011)



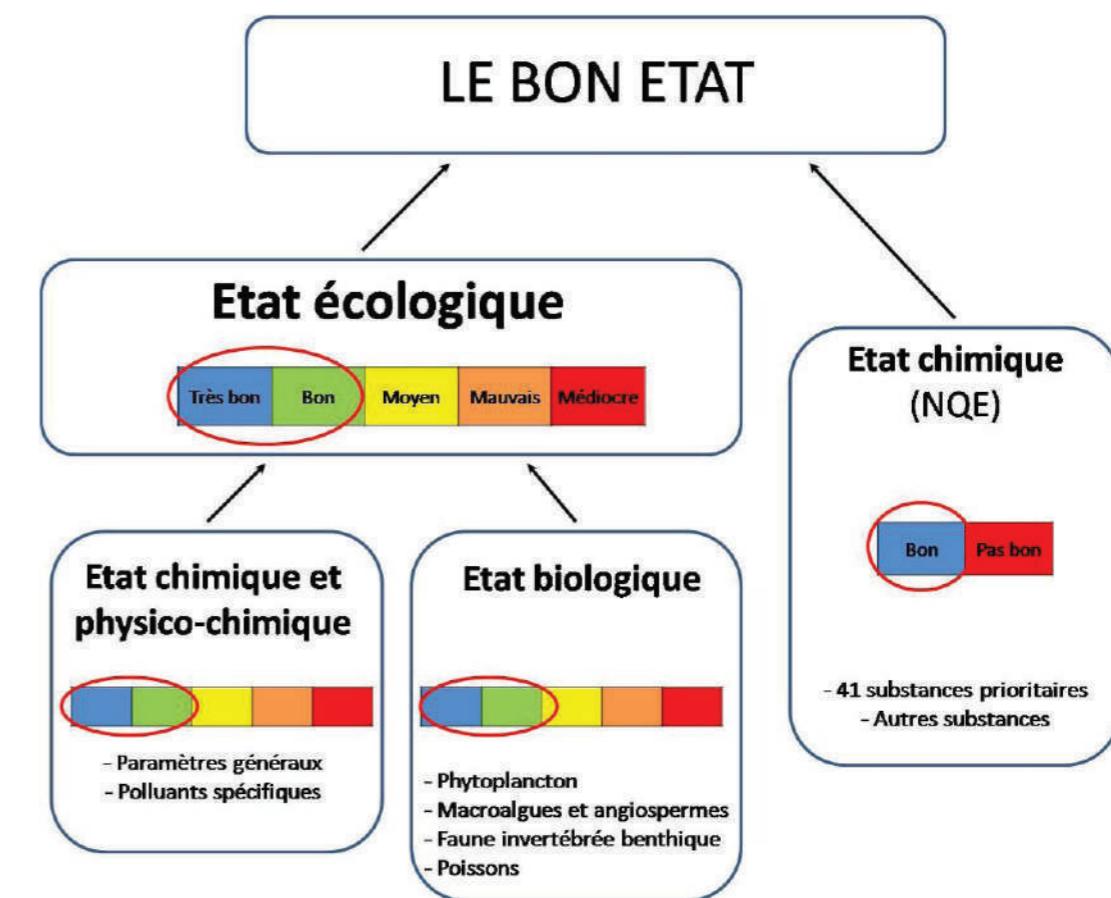
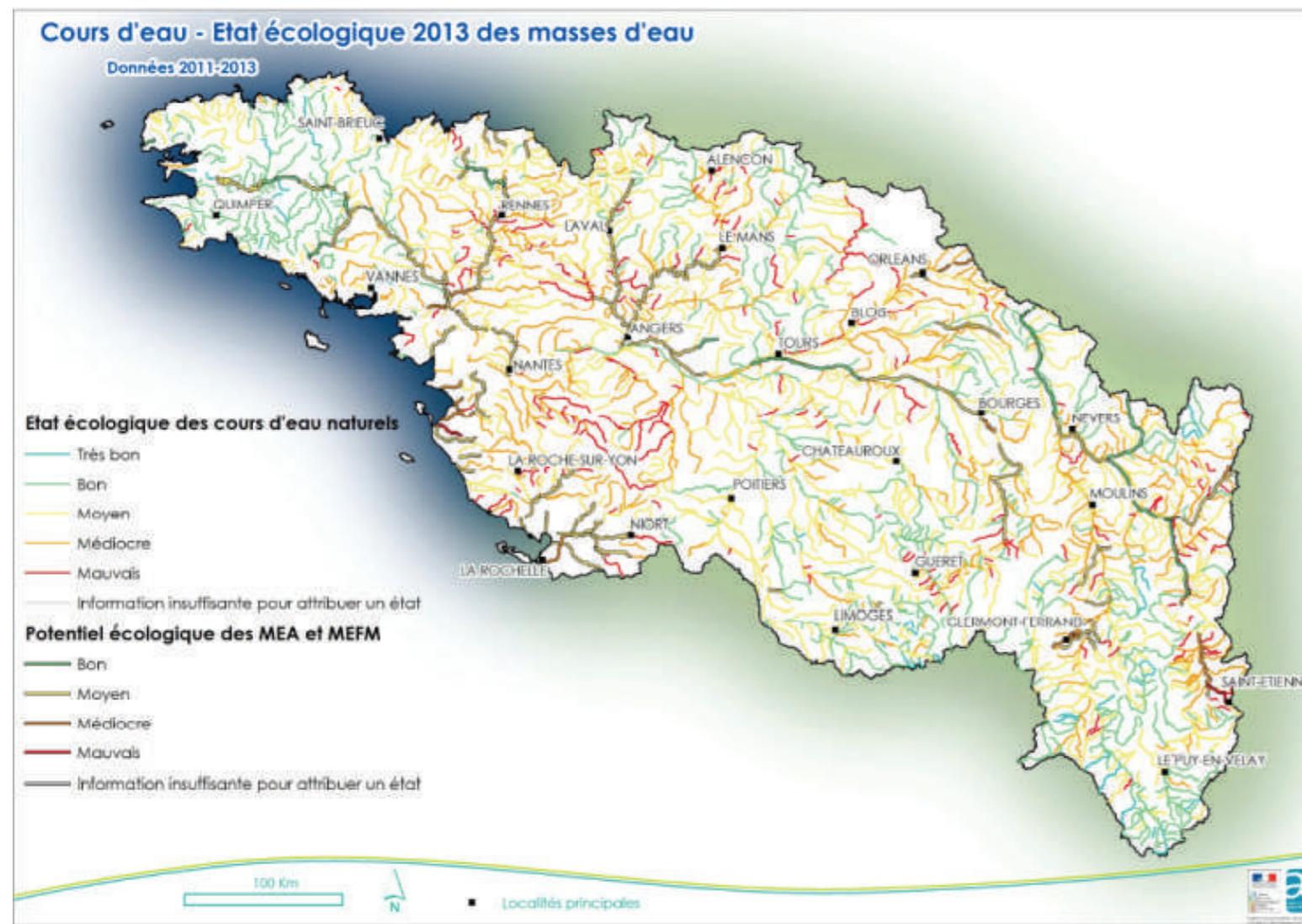
## L'état écologique

L'un des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) était l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015. Cet objectif n'ayant pas été atteint, le délai de réalisation a été reporté à 2021. 9 cours d'eau présents sur Sud Vendée Littoral ont ainsi fait l'objet de mesures afin d'évaluer leur état écologique d'après un protocole standardisé (critères physico-chimique, hydromorphologique, biologique, capacité d'auto-épuration et de résilience, ...). Les résultats de la qualité des cours d'eau suivis sur le territoire ne sont pas très bons, à l'image des cours d'eau du département de la Vendée. Sur le bassin versant de la Loire, les cours d'eau en meilleur état sont plutôt localisés à l'amont du bassin et dans la moitié Ouest de la Bretagne.

Sur Sud Vendée Littoral, aucun cours d'eau évalué atteint le très bon, ni le bon état écologique. Le Marillet est classé en état écologique mauvais sur une partie de son linéaire soit 5 km (3 % des cours d'eau évalués). La Sagne, le Loing, le Marillet et la Vendée, sont classés en état écologique médiocre. Ils représentent 37 % des cours d'eau évalués (sur un linéaire de 64 km). La majorité est classée en état écologique moyen (60 % sur un linéaire de 103 km), il s'agit du canal de Luçon, la Sèvre niortaise, la Vendée, le Grand Lay, le Lay et le Tourteron.

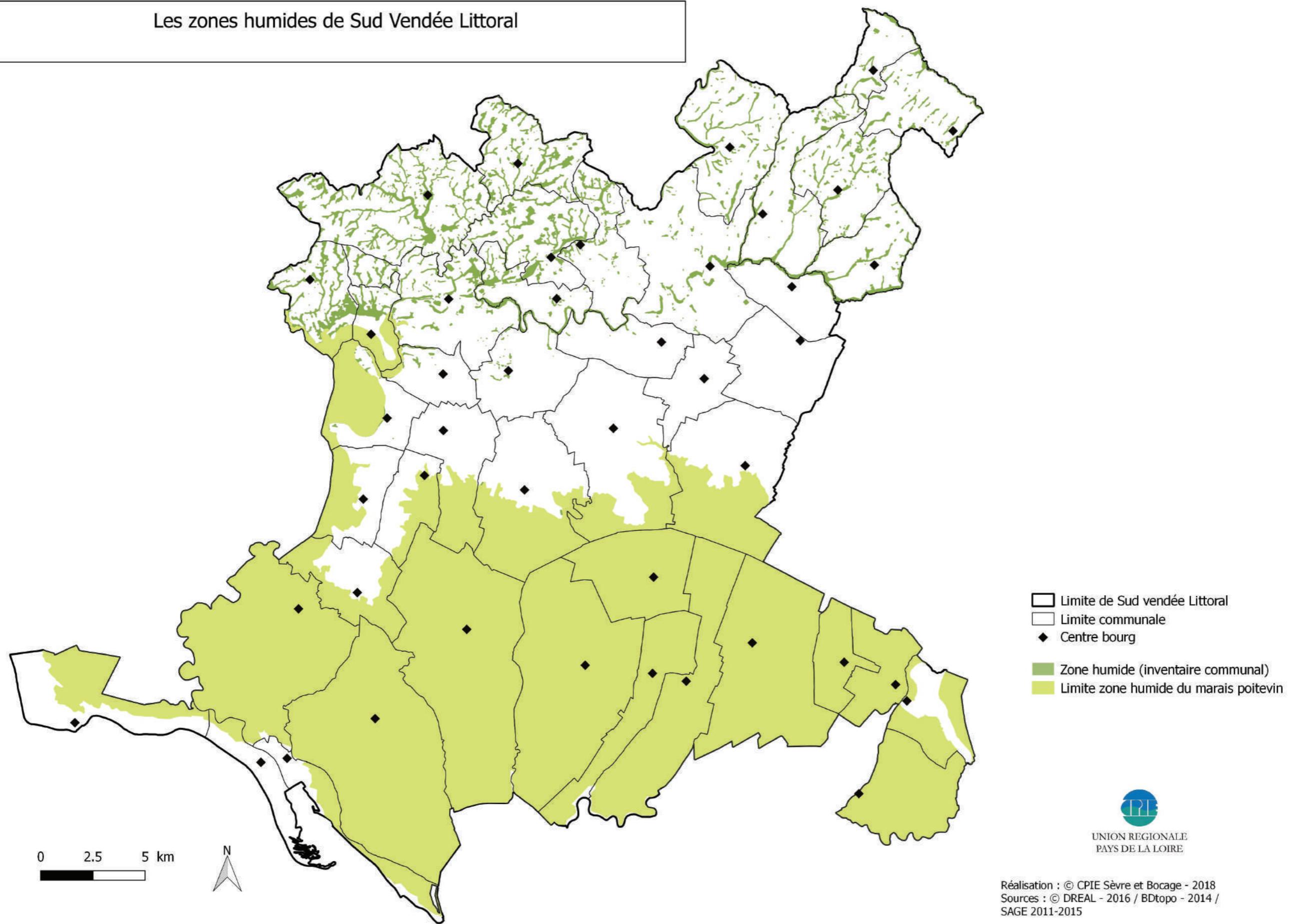
## L'essentiel

60 % des cours d'eau en état écologique moyen | 37 % des cours d'eau en état écologique médiocre | 3 % des cours d'eau en état écologique mauvais.



L'état écologique est établi à partir du paramètre le plus déclassant.

Les zones humides de Sud Vendée Littoral



## Zones humides

Les inventaires des zones humides des communes de Sud Vendée Littoral ont été réalisés par diverses structures et n'ont pas pu être compilés dans leur ensemble (36 inventaires). Par ailleurs, la qualité des données présente une variabilité. Les inventaires, pour lesquels les dates ont été renseignées, ont été réalisés entre 2011 et 2015. L'ensemble des inventaires compilés font état de 4 095 ha de zones humides. La Bretonnière-la-Claye en possède le plus (713 ha) mais par rapport à sa surface totale, c'est la commune de La Couture qui en est la plus recouverte (47 %).

La carte présente également la limite de la zone humide Marais poitevin dont la surface est de 46 302 ha.

### *L'essentiel*

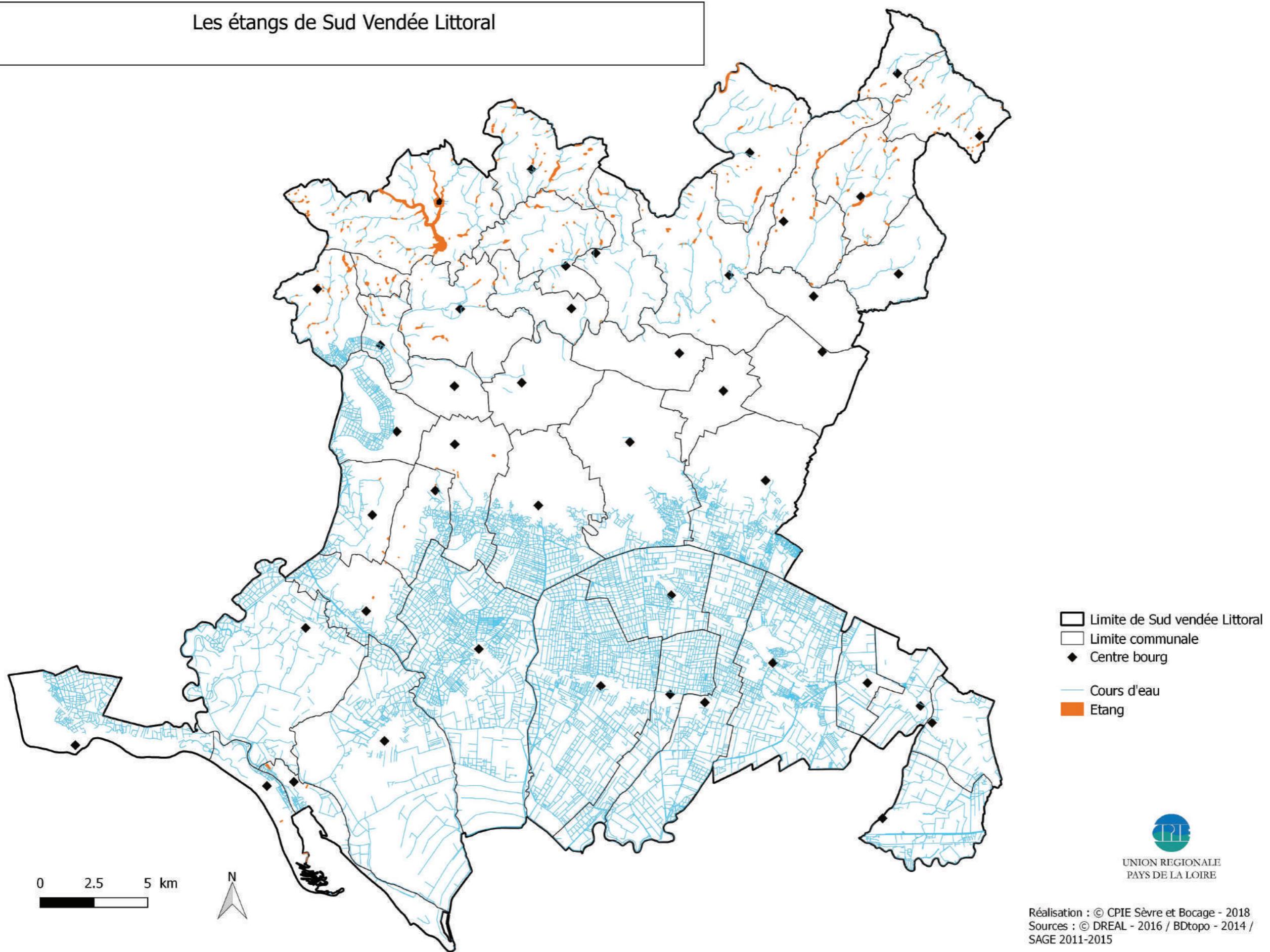
4 095 ha de zones humides sur 36 communes.

### **Les zones humides, par commune, en superficie et en proportion du territoire. (Hors zone humide «Marais poitevin»)**

Commune	Zones humides (ha)	% de la superficie du territoire
L'Aiguillon-sur-Mer	202	Hors commune
Bessay	105	10%
La Bretonnière-la-Claye	713	43%
La Caillère-Ste-Hilaire	82	5%
Chaillé-les-Marais	55	1%
Champagné-les-Marais	5	0%
La Chapelle-Thémer	130	9%
Chasnais	22	2%
Château-Guibert	351	10%
Corpe	23	1%
La Couture	332	47%
Grues		
Le Gué-de-Velluire		
L'Île-d'Elle	1	0%
La Jaudonnière	45	5%
Lairoux	31	2%
Luçon	3	0%
Les Magnils-Reigniers	9	1%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	232	9%
Moreilles	1	0%
Moutiers-sur-le-Lay	225	12%
Nalliers	4	0%
Péault	59	6%

Commune	Zones humides (ha)	% de la superficie du territoire
Les Pineaux	183	10%
Puyravault		
La Réorthe	141	6%
Rosnay	397	28%
St-Aubin-la-Plaine		
St-Denis-du-Payré	38	2%
St-Etienne-de-Brillouet		
Ste-Gemme-la-Plaine	26	1%
Ste-Hermine	112	3%
St-Jean-de-Beugné	14	1%
St-Juire-Champgillon	132	6%
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	109	6%
St-Michel-en-l'Herm		
Ste-Pexine	83	5%
Ste-Radegonde-des-Noyers	1	0%
La Taillée	1	0%
Thiré	42	4%
La Tranche-sur-Mer		
Triaize		
Vouillé-les-Marais	3	0%
La Faute-sur-Mer	183	Hors commune
<b>Sud Vendée Littoral</b>	<b>4 095</b>	

Les étangs de Sud Vendée Littoral



Limit de Sud vendée Littoral  
Limit communale  
Centre bourg  
Cours d'eau  
Etang



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / BDtopo - 2014 /  
SAGE 2011-2015

## Étangs

387 étangs ont été inventoriés sur Sud Vendée Littoral. Ils se concentrent très majoritairement dans le bocage du Nord de l'intercommunalité.

Des communes possèdent des mares mais pas d'étangs (Bretonnière-la-Claye, Corpe, Péault).

Château-Guibert est la commune qui regroupe le plus d'étangs (64). La Caillère-Ste-Hilaire, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Les Pineaux, St-Juire-Champgillon, St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine en comptabilise chacune plus d'une trentaine.

Avec le complexe du Marillet, c'est également Château-Guibert qui présente la plus grande superficie d'étangs (127 ha soit 4 % territoire communal), les communes suivantes cumulent une vingtaine d'hectares d'étangs chacune (Les Pineaux, La Réorthe, St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine).

### L'essentiel

387 étangs sur 36 communes.

#### Les étangs, par commune, en nombre, en superficie, en proportion du territoire et nombre d'étangs pour 100 ha.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, AFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels. Elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires :

• **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriment

• **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur.

• **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges

• **Impact sur la continuité écologique**

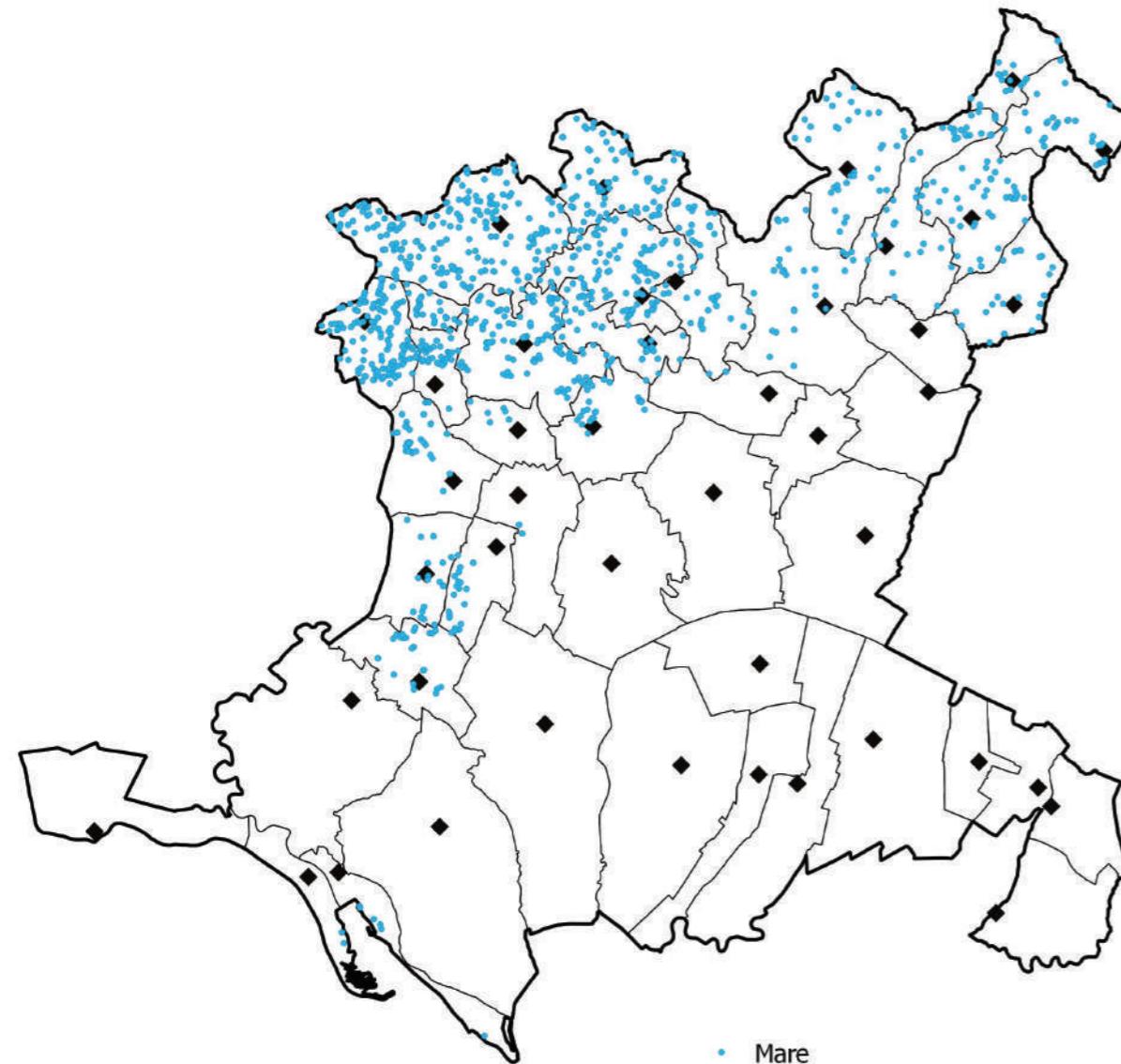
• **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

*Étang : surface en eau supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>*

Commune	Nombre d'étangs	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire	Nombre d'étangs pour 100 ha	Commune	Nombre d'étangs	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire	Nombre d'étangs pour 100 ha
L'Aiguillon-sur-Mer	2	2	0,23%	0,23	Les Pineaux	31	26	1,49%	1,49
Bessay	5	1	0,09%	0,09	Puyravault				
La Bretonnière-la-Claye	0	0	0,00%	0,00	La Réorthe	27	25	1,05%	1,05
La Caillère-Ste-Hilaire	32	10	0,65%	0,65	Rosnay	28	14	0,99%	0,99
Chaillé-les-Marais	0	0	0,00%	0,00	St-Aubin-la-Plaine				
Champagné-les-Marais	0	0	0,00%	0,00	St-Denis-du-Payré	3	1	0,06%	0,06
La Chapelle-Themer	18	15	0,99%	0,99	St-Etienne-de-Brillouet				
Chasnais	2	0	0,00%	0,00	Ste-Gemme-la-Plaine	0	0	0,00%	0,00
Château-Guibert	64	127	3,61%	3,61	Ste-Hermine	21	12	0,35%	0,35
Corpe	0	0	0,00%	0,00	St-Jean-de-Beugné	0	0	0,00%	0,00
La Couture	9	4	0,57%	0,57	St-Juire-Champgillon	34	16	0,77%	0,77
Grues					St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	36	24	1,28%	1,28
Le Gué-de-Velluire					St-Michel-en-l'Herm				
L'Île-d'Elle	0	0	0,00%	0,00	Ste-Pexine	4	4	0,25%	0,25
La Jaudonnière	8	2	0,24%	0,24	Ste-Radegonde-des-Noyers	0	0	0,00%	0,00
Lairoux	4	1	0,08%	0,08	La Taillée	0	0	0,00%	0,00
Luçon	0	0	0,00%	0,00	Thiré	0	0	0,00%	0,00
Les Magnils-Reigniers	5	2	0,11%	0,11	La Tranche-sur-Mer				
Mareuil-sur-Lay-Dissais	33	17	0,66%	0,66	Triaize				
Moreilles	0	0	0,00%	0,00	Vouillé-les-Marais	0	0	0,00%	0,00
Moutiers-sur-le-Lay	18	14	0,77%	0,77	La Faute-sur-Mer	3	1	0,14%	0,14
Nalliers	0	0	0,00%	0,00	Sud Vendée Littoral	387	318	0,38%	0,38
Péault	0	0	0,00%	0,00					

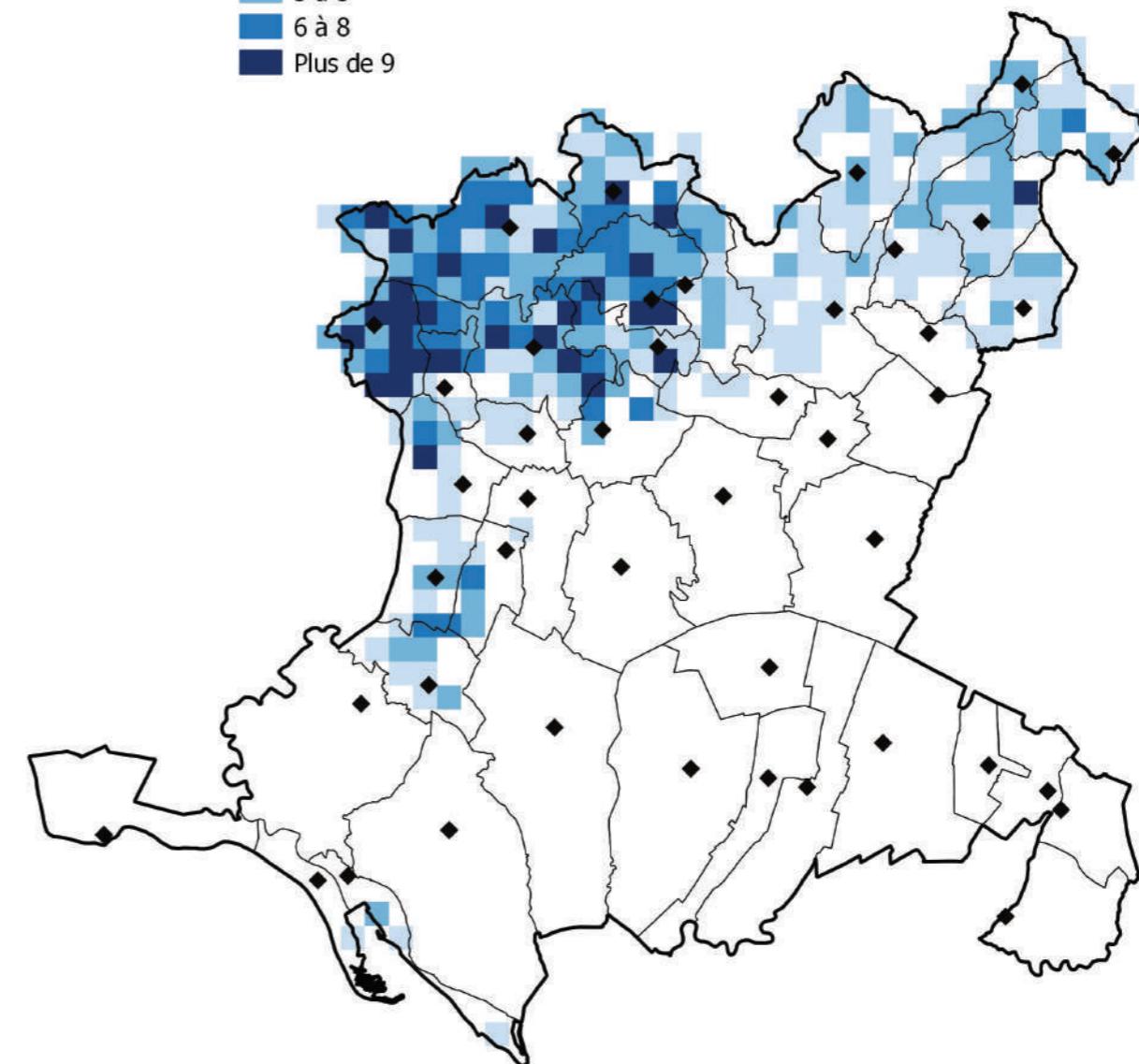
Les Mares de Sud Vendée Littoral

Communes Sud Vendée Littoral



Nombre de mares par maille de 1 x 1 km

0
1 à 2
3 à 5
6 à 8
Plus de 9



0 5 10 km

CPIE  
UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

N

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / SAGE 2011-2015

## Mares

Les inventaires de zones humides ont permis de recensées 995 mares et fontaines sur Sud Vendée Littoral.

C'est la commune de Château-Guibert qui en possède le plus (165), suivie par Rosnay (150) puis Moutiers-sur-le-Lay (103 mares). En rapportant le nombre de mares à la surface communale, c'est Rosnay qui en présente la plus forte densité : 10,6 mares / km<sup>2</sup>.

De même que les étangs, les mares sont principalement localisées dans le Nord de l'intercommunalité. Les communes suivantes Bretonnière-la-Claye, Corpe et Péault disposent de mares, mais pas d'étang.

### L'essentiel

995 mares et fontaines sur 36 communes. De nombreuses mares parsèment les communes pour lesquelles des inventaires «zones humides» n'ont pas été compilées. Certaines d'entre elles présentent un fort intérêt environnemental.

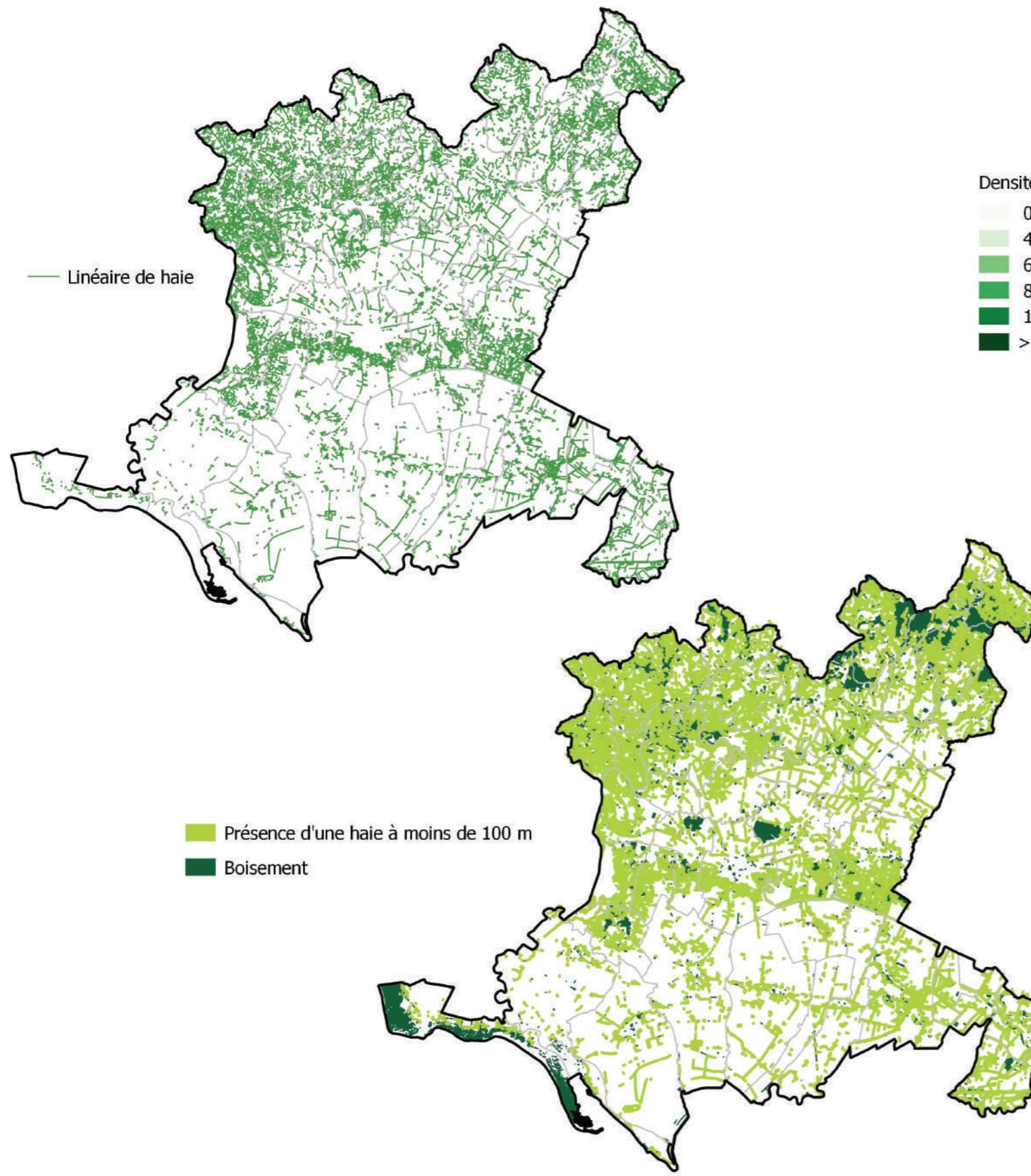
#### Les mares, par commune, en nombre et en densité.

Commune	Nombre de mares	Densité (/km <sup>2</sup> )
L'Aiguillon-sur-Mer	6	0,69
Bessay	39	3,61
La Bretonnière-la-Claye	38	2,31
La Caillère-Ste-Hilaire	37	2,42
Chaillé-les-Marais	0	0,00
Champagné-les-Marais	0	0,00
La Chapelle-Thémer	22	1,46
Chasnais	19	1,76
Château-Guibert	168	4,78
Corpe	27	1,58
La Couture	46	6,54
Grues		
Le Gué-de-Velluire		
L'Île-d'Elle	0	0,00
La Jaudonnière	16	1,93
Lairoux	20	1,52
Luçon	0	0,00
Les Magnils-Reigniers	2	0,11
Mareuil-sur-Lay-Dissais	0	0,00
Moreilles	0	0,00
Moutiers-sur-le-Lay	103	5,63
Nalliers	0	0,00
Péault	6	0,66

*Mare : surface en eau inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>*

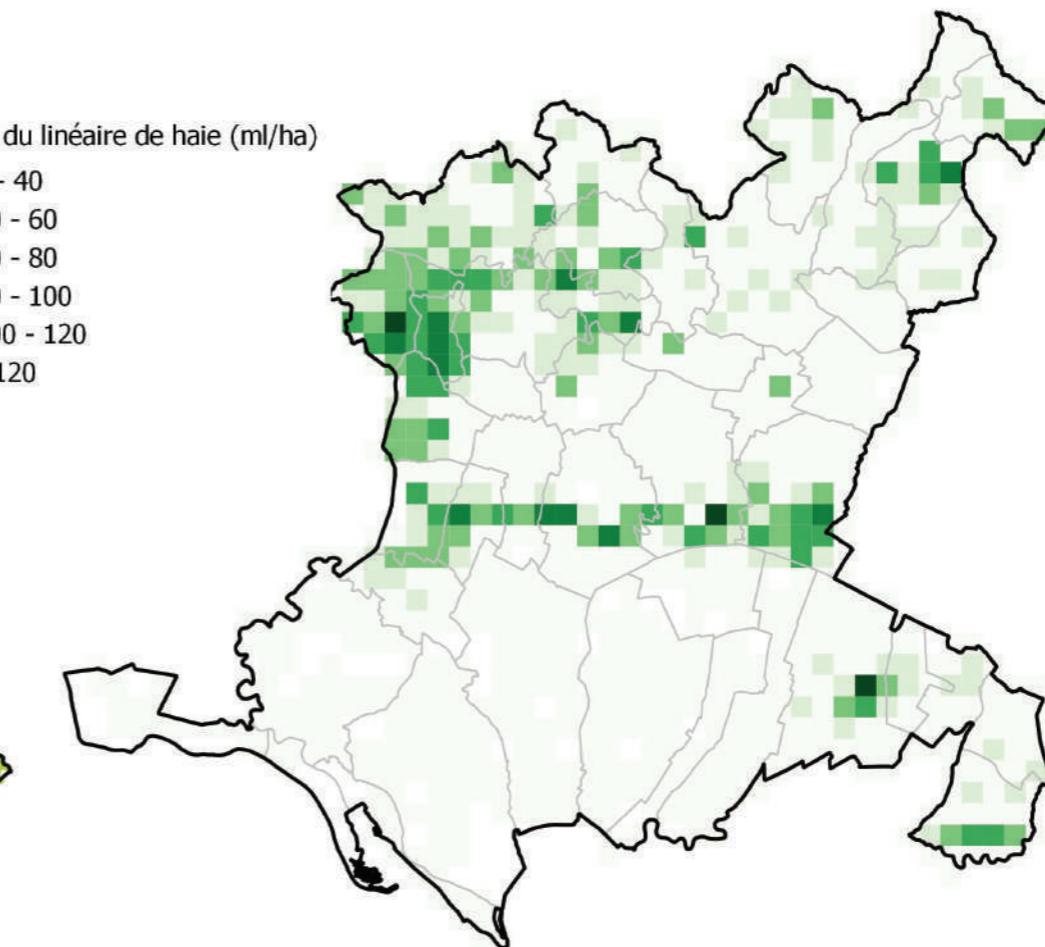
Commune	Nombre de mares	Densité (/km <sup>2</sup> )
Les Pineaux	79	4,53
Puyravault		
La Réorthe	39	1,63
Rosnay	150	10,63
St-Aubin-la-Plaine		
St-Denis-du-Payré	22	1,35
St-Etienne-de-Brillouet		
Ste-Gemme-la-Plaine	0	0,00
Ste-Hermine	29	0,84
St-Jean-de-Beugné	0	0,00
St-Juire-Champgillon	37	1,78
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	44	2,34
St-Michel-en-l'Herm		
Ste-Pexine	44	2,79
Ste-Radegonde-des-Noyers	0	0,00
La Taillée	0	0,00
Thiré	0	0,00
La Tranche-sur-Mer		
Triaize		
Vouillé-les-Marais	0	0,00
La Faute-sur-Mer	2	0,29
<b>Sud Vendée Littoral</b>	<b>995</b>	<b>1,70</b>

Les haies de Sud Vendée Littoral



Densité du linéaire de haie (ml/ha)

- 0 - 40
- 40 - 60
- 60 - 80
- 80 - 100
- 100 - 120
- > 120



Communes Sud Vendée Littoral

0 5 10 km

CPIE  
UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

N

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010 / IFN, FRC - 2010

## HAIES

D'après les données de la FRC (Fédération Régionale des Chasseurs) en 2008, les communes de Sud Vendée Littoral présentent une forte disparité sur le linéaire de haie. Ainsi, deux communes du littoral disposent de moins de 10 km de haies (Aiguillon-sur-mer – 1,2 km et Faute-sur-Mer – 7 km), tandis que Château-Guibert au Nord cumule près de 190 km de haies.

Cette disparité communale se retrouve également en terme de densité de haies. Globalement, Sud Vendée Littoral présente un maillage bocager très ouvert avec 22 communes dont la densité de haies reste en dessous des 40 ml / ha de SAU (principalement dans le marais poitevin). Ce qui contraste fortement avec les communes de La Couture et de Rosnay qui présentent respectivement 140 ml/ ha de SAU et 142 ml/ ha de SAU. Ceci correspond à un bocage très dense.

D'après ces mêmes données, le département de la Vendée cumule 35 156 km de haies, soit une densité de 52,3 ml/ha.

### L'essentiel

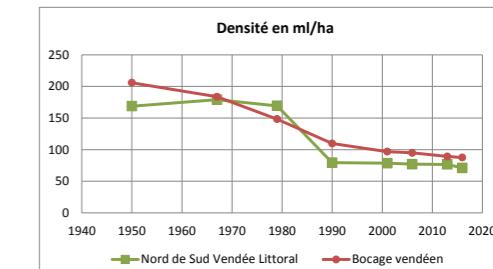
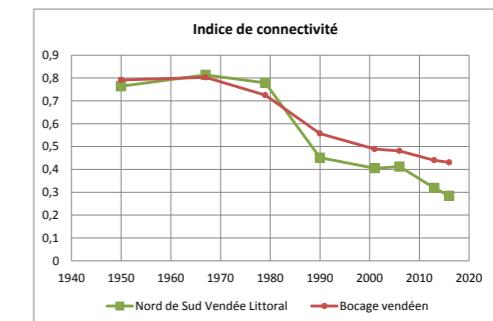
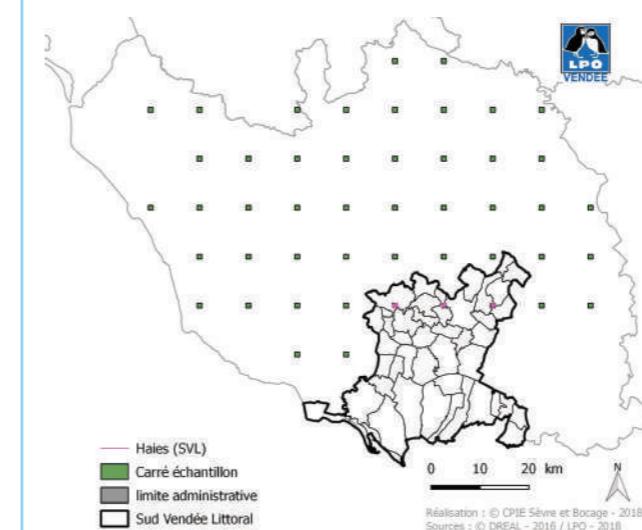
2 678 km de haies | 28,4 ml/ ha | 36,5 ml/ ha de SAU

### Les haies, par commune, en kms linéaires et en densité.

Commune	Linéaire de haies (km)	Densité de haies (ml/ha)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
L'Aiguillon-sur-Mer	7	8	15
Bessay	68	63	93
La Bretonnière-la-Claye	91	55	65
La Caillère-Ste-Hilaire	70	46	90
Chaillé-les-Marais	118	30	34
Champagné-les-Marais	45	9	10
La Chapelle-Themer	54	36	47
Chasnais	59	55	66
Château-Guibert	189	54	74
Corpe	43	25	30
La Couture	71	101	140
Grues	22	5	5
Le Gué-de-Velluire	36	28	34
L'Île-d'Elle	83	44	57
La Jaudonnière	29	35	49
Lairoux	59	45	55
Luçon	104	33	48
Les Magnils-Reigniers	42	23	31
Mareuil-sur-Lay-Dissais	139	54	81
Moreilles	25	13	14
Moutiers-sur-le-Lay	89	49	60
Nalliers	147	44	57
Péault	16	18	22
<b>Sud Vendée Littoral</b>	<b>2 678</b>	<b>28</b>	<b>36</b>

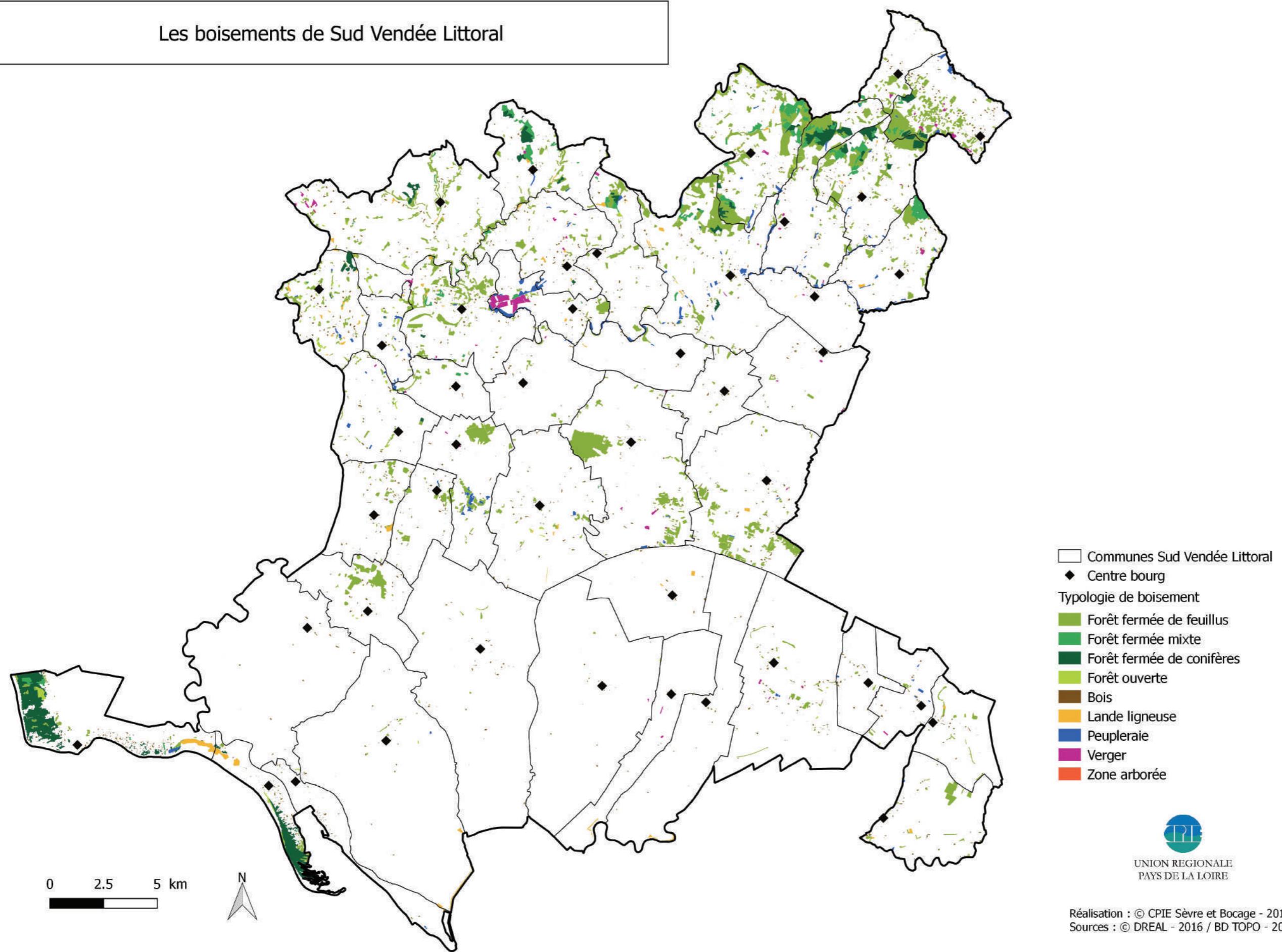
### Etude de la LPO de Vendée

La LPO Vendée a mené une étude sur l'évolution du maillage de haies à partir de 48 échantillons (cf. carte) dans lesquels l'ensemble des haies ont été numérisées à l'aide des photographies aériennes de chacune des années étudiées.



Les graphiques montrent que le bocage du Nord de Sud Vendée Littoral a globalement suivi la même tendance évolutive que le bocage vendéen au fil des ans. Ainsi, la densité de haie ainsi que la connectivité des haies entre elles sont restées stables entre 1950 et 1980, puis une chute a été observée entre 1979 et 1990 pour une stabilisation jusqu'à nos jours. Toutefois, la densité de haies au Nord de l'intercommunalité reste en-deçà de celle du bocage vendéen depuis 1990 (< 80 ml/ ha).

Les boisements de Sud Vendée Littoral



Communes Sud Vendée Littoral  
 Centre bourg  
 Typologie de boisement  
 Forêt fermée de feuillus  
 Forêt fermée mixte  
 Forêt fermée de conifères  
 Forêt ouverte  
 Bois  
 Lande ligneuse  
 Peupleraie  
 Verger  
 Zone arborée



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
 Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010

## Boisements

9 grands types de boisements différents sont présents sur Sud Vendée Littoral : des bois, des forêts fermées de conifères, des forêts fermées de feuillus, des forêts fermées mixtes, des forêts ouvertes, des landes ligneuses, des peupleraies et des vergers (comprenant l'arboriculture) et des zones arborées.

L'ensemble de ces boisements représente une surface de 6 082 ha qui recouvre 6,6 % du territoire intercommunal. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 619 ha et 3,9 % du territoire d'occupé.

Ces moyennes cachent une forte disparité sur le territoire, en effet le marais poitevin est faiblement boisé à contrario des communes de la côte et du bocage.

A l'échelle du département, les boisements occupent 8,8 % du territoire (59 802 ha).

### *L'essentiel*

6 082 ha | 6,6 % du territoire | Forêts fermées de feuillus en majorité.

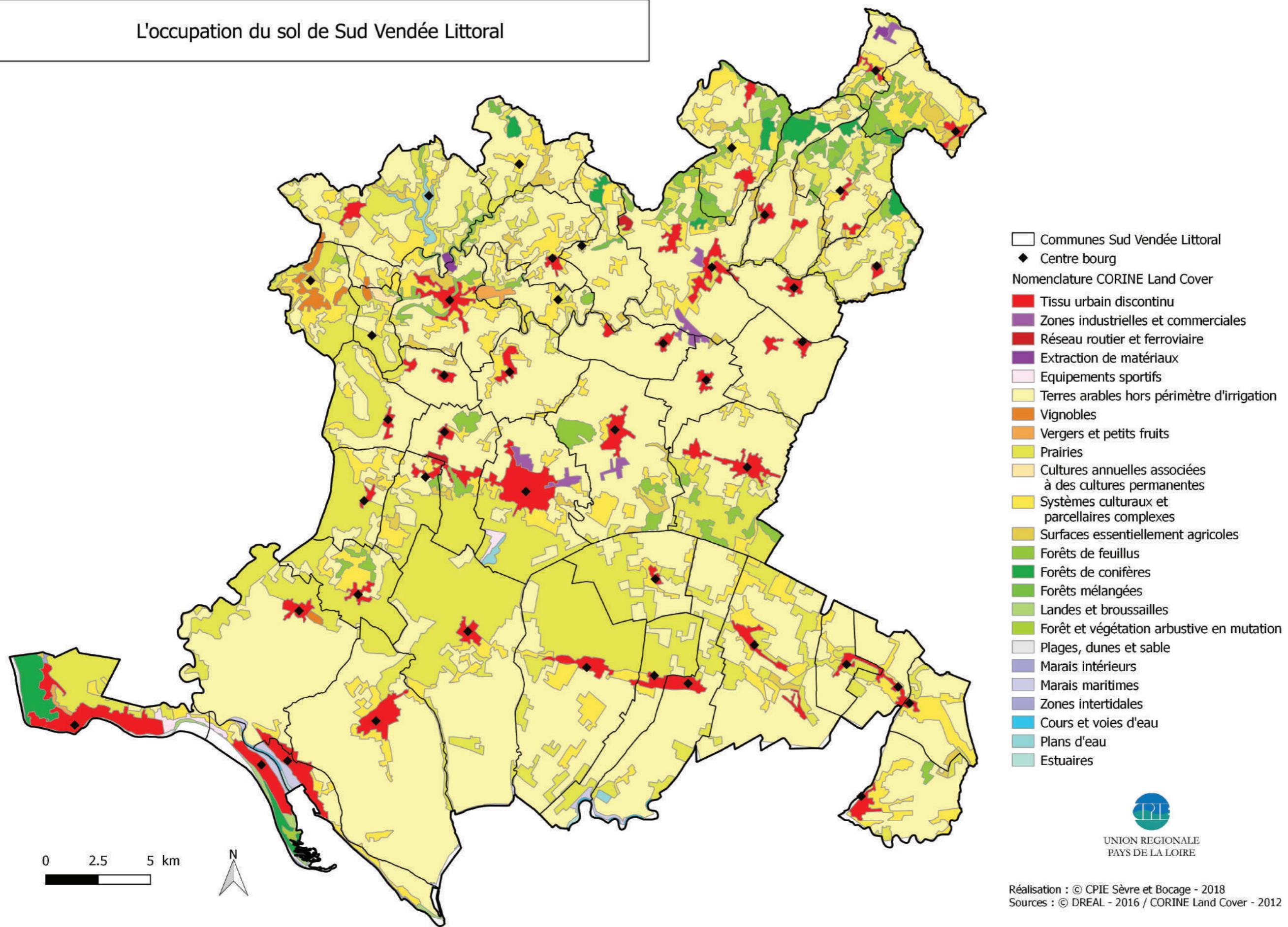
**Les différents types de boisements, leur surface, leur emprise sur le territoire intercommunal, leur surface sur l'ensemble de la Vendée et la proportion de ces boisements de Sud Vendée littoral par rapport à la Vendée.**

Type de boisement	Surface (en ha)	% du territoire intercommunal	Surface en Vendée	% des boisements de Vendée
Bois	395	0,4	5 131	7,7
Forêt fermée de conifères	856	0,9	7 957	10,8
Forêt fermée de feuillus	3 619	3,9	35 280	10,3
Forêt fermée mixte	464	0,5	3 673	12,6
Forêt ouverte	97	0,1	1 965	5,0
Lande ligneuse	195	0,2	2 104	9,2
Peupleraie	308	0,3	2 530	12,2
Verger	145	0,2	918	15,8
Zone arborée	2	0,0	242	0,7
<b>Total général</b>	<b>6 082</b>	<b>6,6</b>	<b>59 800</b>	<b>10,2</b>

*Boisement : surface arborée supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.*

Superficie du territoire de Sud Vendée Littoral : 14 % du Département de la Vendée

L'occupation du sol de Sud Vendée Littoral



## Occupation du sol

Sur Sud Vendée Littoral, deux types d'occupation du sol dominent :

- Les « terres arables hors périmètres d'irrigation » c'est-à-dire les cultures annuelles avec l'occupation de 57 % du territoire (53 955 ha).
- Les « prairies » c'est à dire les prairies permanentes qui représentent 21 % du territoire (19 631 ha).

Par ailleurs, il apparaît à cette échelle de précision une forte urbanisation du littoral et des nettes divergences d'occupation du sol sur le territoire. Le Nord de l'intercommunalité présente une occupation du sol diversifiée. A contrario les 3/4 Sud du territoire sont dominés par les cultures annuelles avec un enchaînement d'une large bande de prairies permanentes qui correspond au Nord du marais poitevin.

### L'essentiel

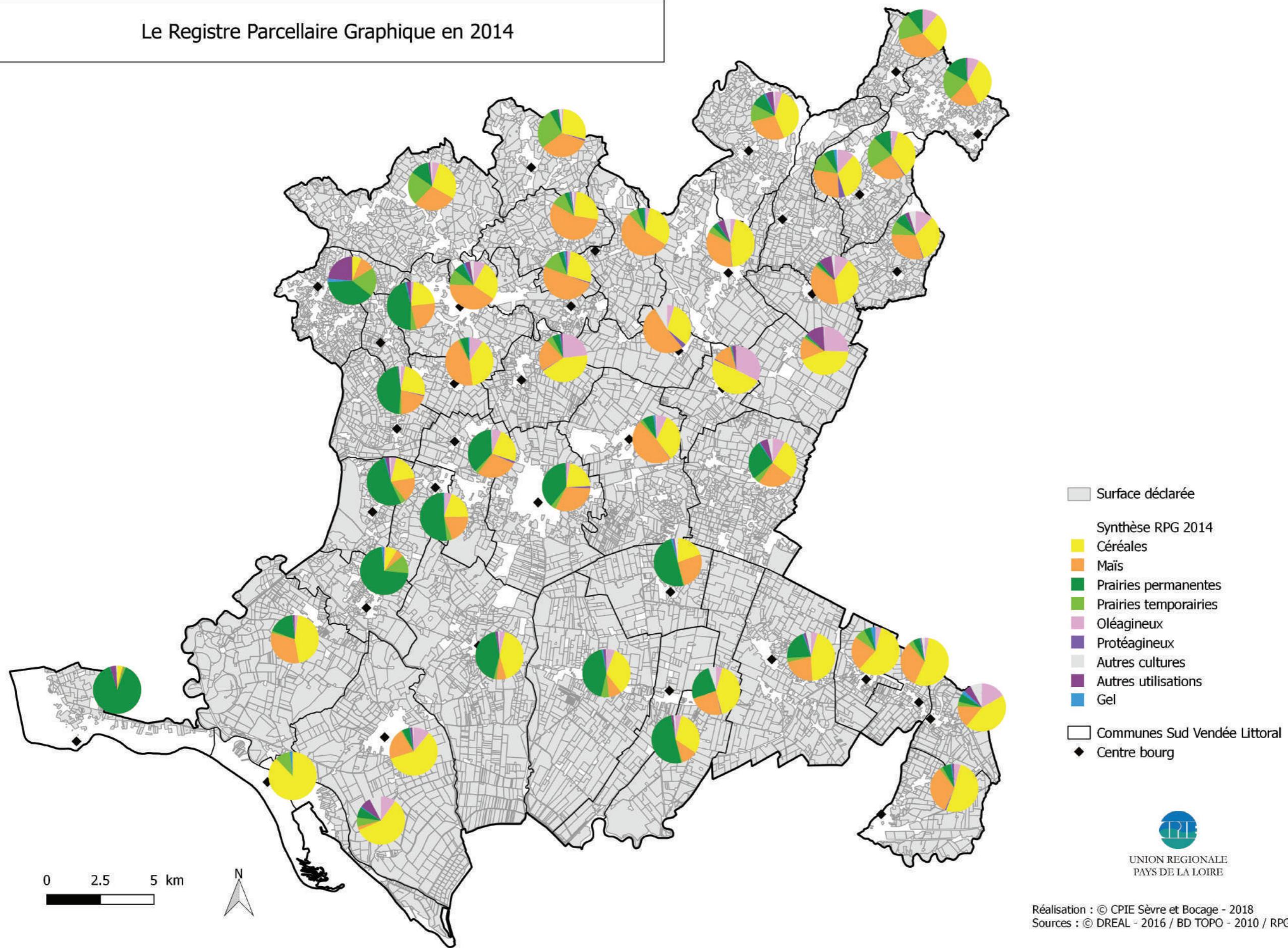
2 principaux types d'occupation du sol | Terres arables hors périmètres d'irrigation | Prairies.

### Occupation du sol sur Sud vendée Littoral, en ha et en %

Code CORINE Land Cover	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire
Tissu urbain discontinu	4 900	5,17
Zones industrielles ou commerciales	343	0,36
Réseaux routier et ferroviaire	65	0,07
Extraction de matériaux	68	0,07
Equipements sportifs	160	0,17
Terres arables hors périmètres d'irrigation	53 955	56,92
Vignobles	276	0,29
Vergers et petits fruits	117	0,12
Prairies	19 631	20,71
Cultures annuelles associées à des cultures permanentes	62	0,07
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	8 969	9,46
Surfaces essentiellement agricoles	1 456	1,54
Forêts de feuillus	2 479	2,62
Forêts de conifères	1 046	1,10
Forêts mélangées	252	0,27
Landes et broussailles	134	0,14
Forêt et végétation arbustive en mutation	90	0,09
Plages, dunes et sable	121	0,13
Marais intérieurs	10	0,01
Marais maritimes	294	0,31
Zones intertidales	50	0,05
Cours et voies d'eau	71	0,08
Plans d'eau	201	0,21
Estuaires	41	0,04

Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 états européens à partir d'une même nomenclature.

Le Registre Parcellaire Graphique en 2014



## Registre Parcellaire Graphique en 2014

En 2014, les surfaces agricoles déclarées ou utiles (SAU) atteignent les 73 445 ha soit près de 80 % de la surface du territoire de Sud Vendée Littoral. Toutefois les communes ne sont pas concernées de la même manière par ces surfaces agricoles, en effet à la Faute-sur-Mer la SAU représente seulement 6 % de son territoire et à la Tranche-sur-Mer (39%). Tandis que St-Michel-en-l'Herm voit son territoire majoritairement dédié à l'agriculture avec 92 % de SAU ainsi que Ste-Radegonde-des-Noyers (90 %). Les parcelles de Sud Vendée Littoral sont principalement assolées en céréales à paille (36%), maïs (25 %) et prairies permanentes (22%). Les oléagineux et prairies temporaires représentent chacune environ 6 % des parcelles dédiées à l'agriculture.

### Céréales

- 3 communes à -10 % de SAU – Tranche-sur-Mer, Rosnay et St-Denis-du-Payré
- 3 communes à près de 60 % de SAU – Vouillé-les-Marais-, Aiguillon-sur-Mer, St-Michel-en-l'Herm
- La Faute-sur-Mer 88 % de SAU

### Maïs

- 6 communes à -10 % de SAU - Faute-sur-Mer, Tranche-sur-Mer, Aiguillon-sur-Mer, St-Denis-du-Payré, Triaize, Champagné-les-Marais.
- 3 communes à plus de 50 % de SAU – Moutiers-sur-le-Lay, Ste-Pexine, St-Jean-de-Beugné

### Prairies Permanentes

- 22 communes à -10 % de SAU – dont 3 à 0% - Faute-sur-Mer, St-Jean-de-Beugné, St-Aubin-la-Plaine.
- 5 communes à plus de 50 % de SAU - dont Tranche-sur-Mer (89 %) et St-Denis-du-Payré (72%).

### L'essentiel

73 445 de SAU sur Sud Vendée Littoral (78 % du territoire)

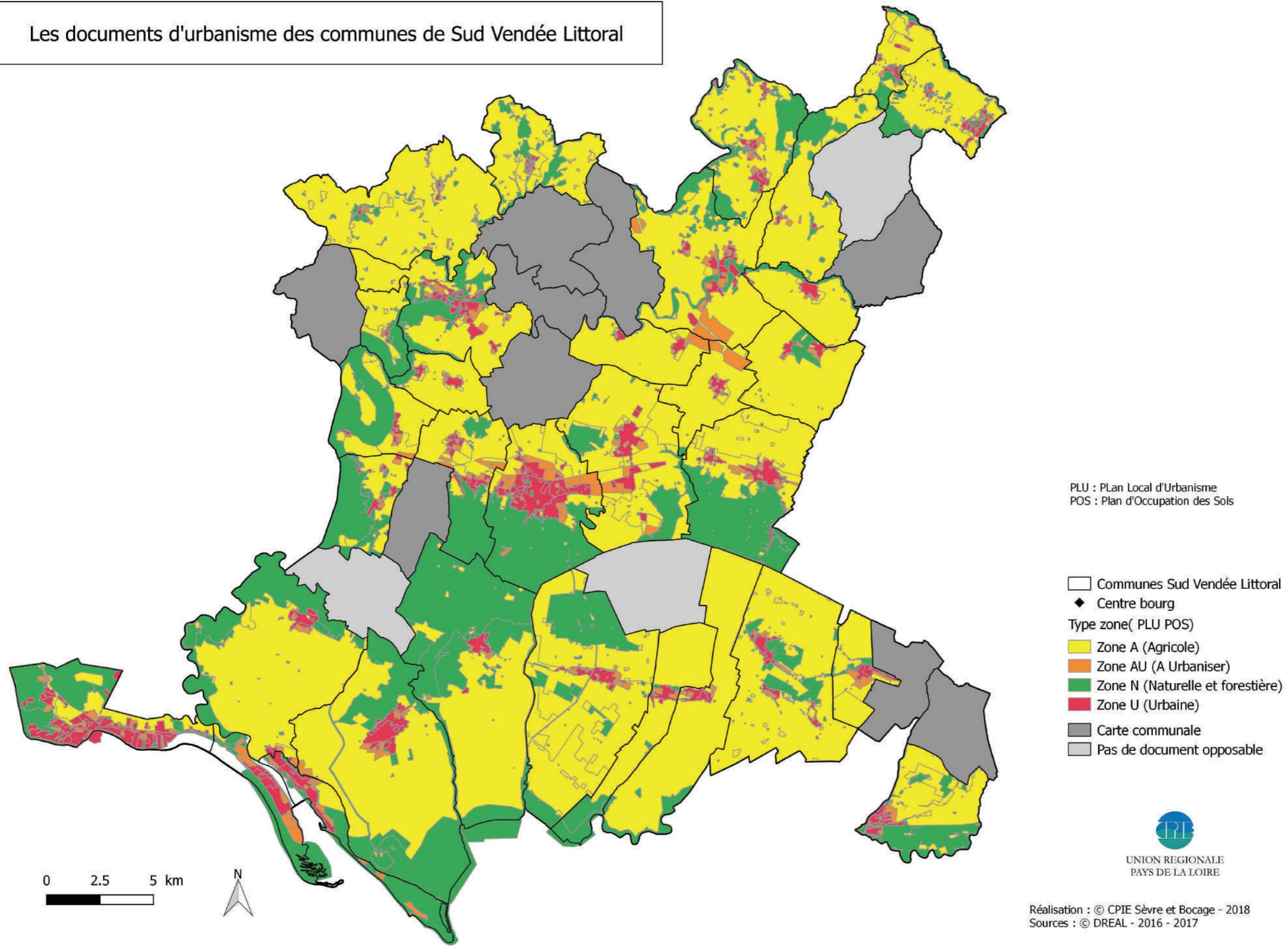
### Par commune, Surface Agricole Utile en ha et % de superficie du territoire / Céréales, Maïs et Prairies Permanentes en ha et % de SAU communale.

Commune	"SAU-2014 (ha)"	"SAU (% supf. territ.)"	Cereales (ha)	"Cereales (% SAU)"	"Maïs (ha)"	"Maïs (% SAU)"	Prairies perm. (ha)	"Prairies perm. (% SAU)"
L'Aiguillon-sur-Mer	470	54%	275	58%	11	2%	33	7%
Bessay	729	68%	200	27%	366	50%	25	3%
La Bretonnière-la-Claye	1 398	85%	358	26%	286	20%	653	47%
La Caillère-Ste-Hilaire	782	51%	270	34%	157	20%	122	16%
Chaillé-les-Marais	3 493	87%	1 559	45%	773	22%	704	20%
Champagné-les-Marais	4 359	87%	1 478	34%	384	9%	1 874	43%
La Chapelle-Thémer	1 157	77%	380	33%	351	30%	89	8%
Chasnais	895	83%	177	20%	177	20%	461	52%
Château-Guibert	2 538	72%	720	28%	739	29%	317	12%
Corpe	1 454	85%	622	43%	314	22%	73	5%
La Couture	507	72%	109	21%	116	23%	233	46%
Grues	4 216	89%	1 892	45%	1 356	32%	748	18%
Le Gué-de-Velluire	1 061	83%	467	44%	158	15%	59	6%
L'Île-d'Elle	1 460	76%	751	51%	484	33%	85	6%
La Jaudonnière	584	71%	158	27%	192	33%	63	11%
Lairoux	1 074	81%	203	19%	182	17%	564	53%
Luçon	2 138	68%	463	22%	675	32%	828	39%
Les Magnils-Reigniers	1 354	75%	321	24%	385	28%	501	37%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	1 722	67%	461	27%	706	41%	115	7%
Moreilles	1 755	89%	340	19%	457	26%	865	49%
Moutiers-sur-le-Lay	1 473	81%	380	26%	825	56%	50	3%
Nalliers	2 584	77%	696	27%	620	24%	686	27%

Commune	"SAU-2014 (ha)"	"SAU (% supf. territ.)"	Cereales (ha)	"Cereales (% SAU)"	"Maïs (ha)"	"Maïs (% SAU)"	Prairies perm. (ha)	"Prairies perm. (% SAU)"
Péault	748	82%	286	38%	333	45%	41	6%
Les Pineaux	1 270	73%	357	28%	437	34%	69	5%
Puyravault	1 464	86%	446	30%	160	11%	744	51%
La Réorthe	1 445	61%	557	39%	395	27%	142	10%
Rosnay	848	60%	52	6%	86	10%	325	38%
St-Aubin-la-Plaine	1 020	88%	504	49%	135	13%	2	0%
St-Denis-du-Payré	1 283	79%	102	8%	68	5%	918	72%
St-Etienne-de-Brilouet	1 642	87%	710	43%	249	15%	16	1%
Ste-Gemme-la-Plaine	2 808	79%	924	33%	1 342	48%	211	8%
Ste-Hermine	2 357	68%	1 070	45%	781	33%	87	4%
St-Jean-de-Beugné	1 159	87%	360	31%	604	52%	0	0%
St-Juire-Champgillon	1 485	72%	497	33%	422	28%	104	7%
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	1 259	67%	453	36%	312	25%	143	11%
St-Michel-en-l'Herm	5 057	92%	2 995	59%	1 069	21%	260	5%
Ste-Pexine	1 290	82%	401	31%	698	54%	64	5%
Ste-Radegonde-des-Noyers	2 791	90%	1 165	42%	642	23%	691	25%
La Taillée	961	83%	519	54%	304	32%	46	5%
Thiré	1 020	88%	381	37%	385	38%	24	2%
La Tranche-sur-Mer	686	39%	23	3%	5	1%	611	89%
Triaize	4 903	83%	2 036	42%	335	7%	2 110	43%
Vouillé-les-Marais	708	78%	409	58%	164	23%	33	5%
La Faute-sur-Mer	39	6%	35	88%	0	0%	0	0%
Sud Vendée Littoral	73 445	78%	26 561	36%	18 640	25%	15 791	22%

*Le RPG est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles.*

Les documents d'urbanisme des communes de Sud Vendée Littoral



## Documents d'urbanisme

Sur Sud Vendée Littoral, 25 communes possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 7 communes possèdent un Plan d'Occupation des Sols (POS), 9 communes disposent d'une carte communale et 3 communes ne disposent pas de document opposable.

- Proportion Zone U et AU max. = 34 % (Tranche-sur-Mer) | Proportion Zone U et AU min. = 1 % (Château-Guibert)
- Proportion Zone A max. = 94 % (Château-Guibert) | Proportion Zone A min. = 3 % (Faute-sur-Mer)
- Proportion zone N max. = 65 % (Faute-sur-Mer et Aiguillon-sur-Mer) | Proportion zone N min. = 1 % (St-Aubin-la-Plaine)

### L'essentiel

32 communes possèdent un PLU ou un POS | une forte disparité communale vis-à-vis de la proportion des zonages.

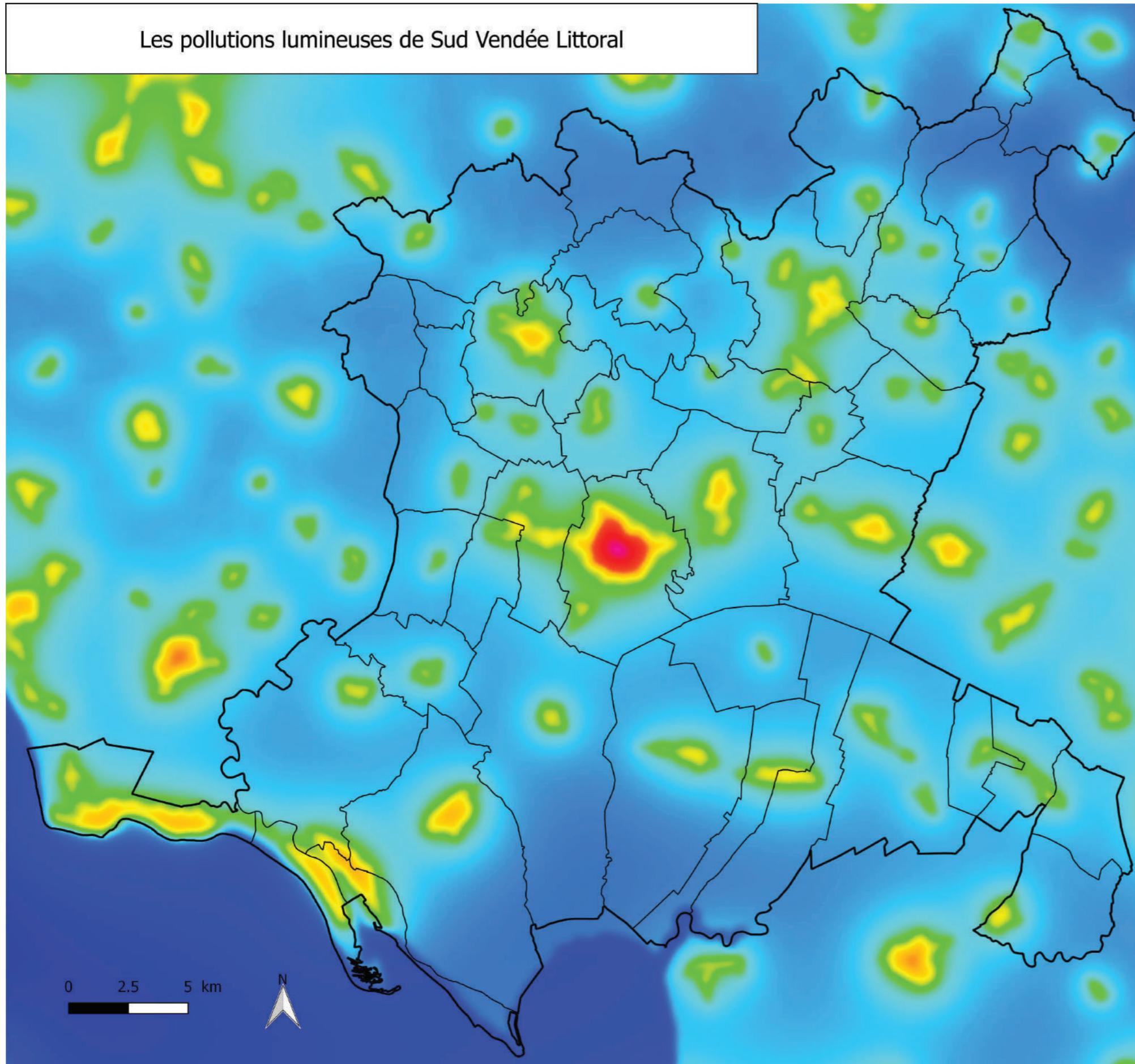
### La superficie des différents zonages de PLU, en ha et en % du territoire concerné.

Commune et surface	Zone	"Surface (ha)"	"Proportion sur le territoire"
"L'Aiguillon-sur-Mer 1 108 ha"	U + AU	273	25%
	A	111	10%
	N	724	65%
"La Bretonnière-la-Claye 1 649 ha"	U + AU	76	5%
	A	805	49%
	N	768	47%
"La Caillère-Ste-Hilaire 1 536 ha"	U + AU	104	7%
	A	1 143	74%
	N	289	19%
"Chaillé-les-Marais 4 021 ha"	U + AU	166	4%
	A	3 458	86%
	N	397	10%
"Champagné-les-Marais 4 978 ha"	U + AU	159	3%
	A	3 658	73%
	N	1 161	23%
"Château-Guibert 3 519 ha"	U + AU	45	1%
	A	3 294	94%
	N	181	5%
"La Couture 711 ha"	U + AU	20	3%
	A	381	54%
	N	310	44%
"Grues 4 746 ha"	U + AU	147	3%
	A	3 272	69%
	N	1 327	28%

Commune et surface	Zone	"Surface (ha)"	"Proportion sur le territoire"
"L'Ile-d'Elle 1 909 ha"	U + AU	143	7%
	A	1 123	59%
	N	643	34%
"La Jaudonnière 832 ha"	U + AU	81	10%
	A	600	72%
	N	151	18%
"Lairoux 1 330 ha"	U + AU	89	7%
	A	453	34%
	N	788	59%
"Luçon 3 137 ha"	U + AU	847	27%
	A	744	24%
	N	1 547	49%
"Les Magnils-Reigniers 1 804 ha"	U + AU	207	12%
	A	874	48%
	N	722	40%
"Mareuil-sur-Lay-Dissais 2 588"	U + AU	316	12%
	A	1 646	64%
	N	626	24%
"Nalliers 3 271 ha"	U + AU	238	7%
	A	1 535	47%
	N	1 498	46%
"Péault 910 ha"	U + AU	60	7%
	A	768	84%
	N	83	9%

Commune et surface	Zone	"Surface (ha)"	"Proportion sur le territoire"
"Les Pineaux 1 727 ha"	U + AU	30	2%
	A	1 378	80%
	N	320	19%
"Puyravault 1 790 ha"	U + AU	78	4%
	A	1 327	74%
	N	386	22%
"La Réorthe 2 412 ha"	U + AU	160	7%
	A	1 622	67%
	N	630	26%
"St-Aubin-la-Plaine 1 163 ha"	U + AU	160	14%
	A	986	85%
	N	17	1%
"St-Etienne-de-Brillouet 1 680 ha"	U + AU	84	4%
	A	1 680	89%
	N	127	7%
"Ste-Gemme-la-Plaine 3 552 ha"	U + AU	356	10%
	A	2 645	74%
	N	550	15%
"Ste-Hermine 3 487 ha"	U + AU	443	13%
	A	2 552	73%
	N	492	14%
"St-Jean-de-Beugné 1 333 ha"	U + AU	114	9%
	A	1 191	89%
	N	27	2%

Commune et surface	Zone	"Surface (ha)"	"Proportion sur le territoire"
"St-Juire-Champgillon 2 072 ha"	U + AU	37	2%
	A	1 715	83%
	N	320	15%
"St-Michel-en-l'Herm 5 864 ha"	U + AU	314	5%
	A	3 477	59%
	N	2 072	35%
"Ste-Radegonde-des-Noyers 3 162 ha"	U + AU	84	3%
	A	2 881	91%
	N	198	6%
"Thiré 1 157 ha"	U + AU	66	6%
	A	967	84%
	N	125	11%
"La Tranche-sur-Mer 2 110 ha"	U + AU	726	34%
	A	457	22%
	N	926	44%
"Triaize 5 913 ha"	U + AU	91	2%
	A	2 616	44%
	N	3 206	54%
"Vouillé-les-Marais 1 808 ha"	U + AU	218	12%
	A	1 476	82%
	N	115	6%
"La Faute-sur-Mer 910 ha"	U + AU	295	32%
	A	24	3%
	N	591	65%



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018

Sources : © Frédéric tapissier, Avex - 2018

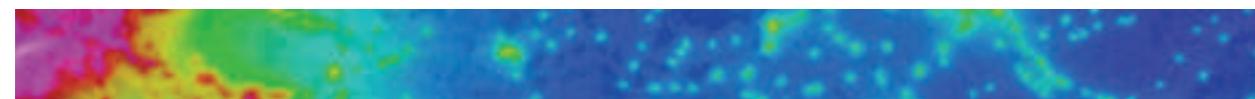
URP  
UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Pollutions lumineuses

Une seule commune du territoire est labellisée « Village étoilé 2 étoiles » : Saint-Denis-du-Payré. Le département de la Vendée est globalement impacté par les pollutions lumineuses, seules les intercommunalités du Pays de Pouzauges et du Pays de la Châtaigneraie sont en partie préservées.

Sud Vendée Littoral est ainsi largement impactée sur l'ensemble du territoire hormis aux extrémités Sud et Nord où certaines portions de communes atteignent les couleurs « bleu ». Sur une forte majorité du territoire, la Voie lactée « se distingue sans plus ». C'est au cœur de l'intercommunalité que les pollutions lumineuses sont les plus élevées : rouge (Luçon), orange (Mareuil-sur-Lay-Dissais, Ste-Hermine, la Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-Mer, l'Aiguillon-sur-Mer, Ste-Gemme-la-Plaine, Nalliers).

### Légende de la carte visuelle



**Blanc** : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles.

**Magenta** : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

**Rouge** : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

**Orange** : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

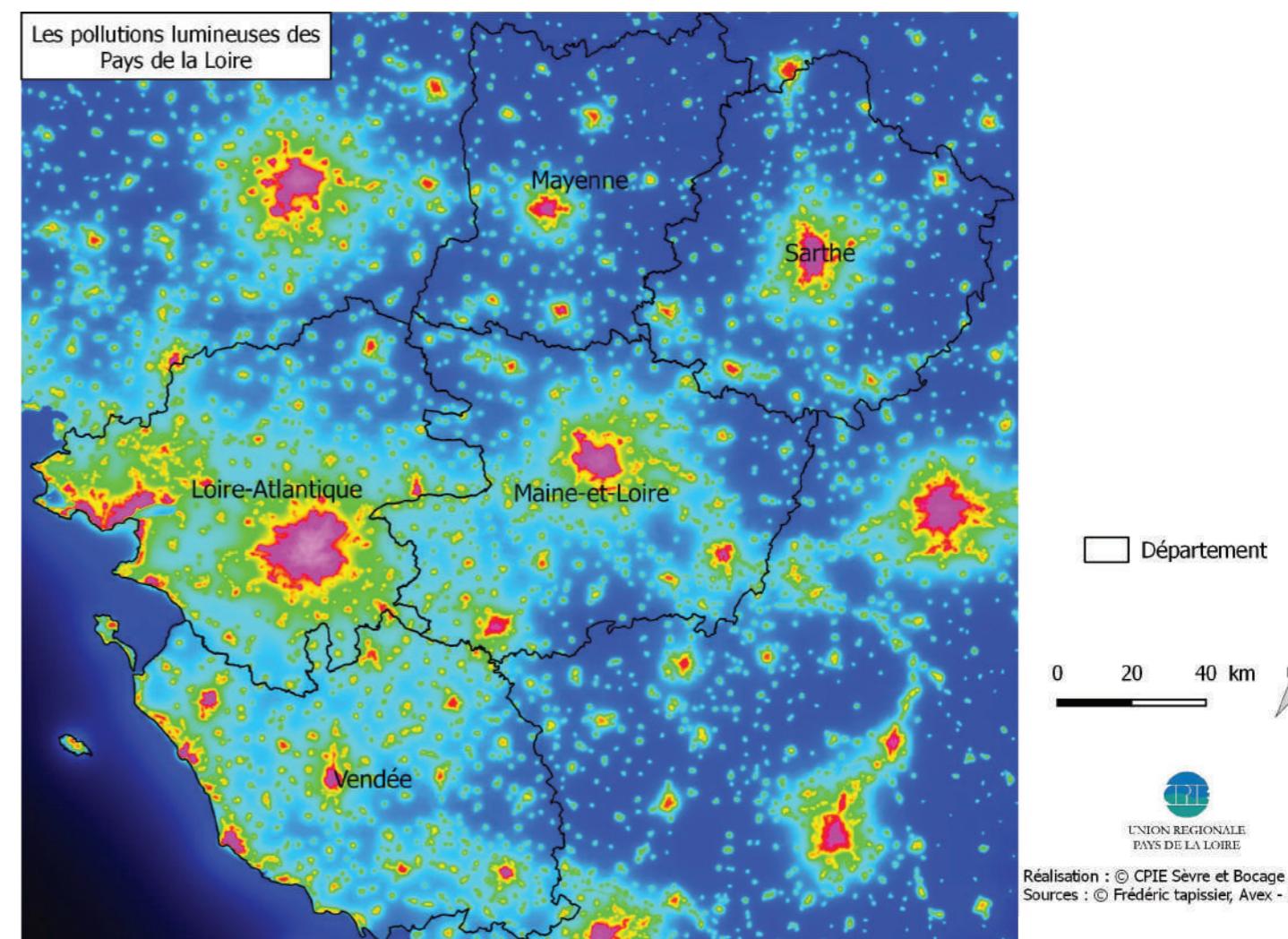
**Jaune** : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

**Vert** : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

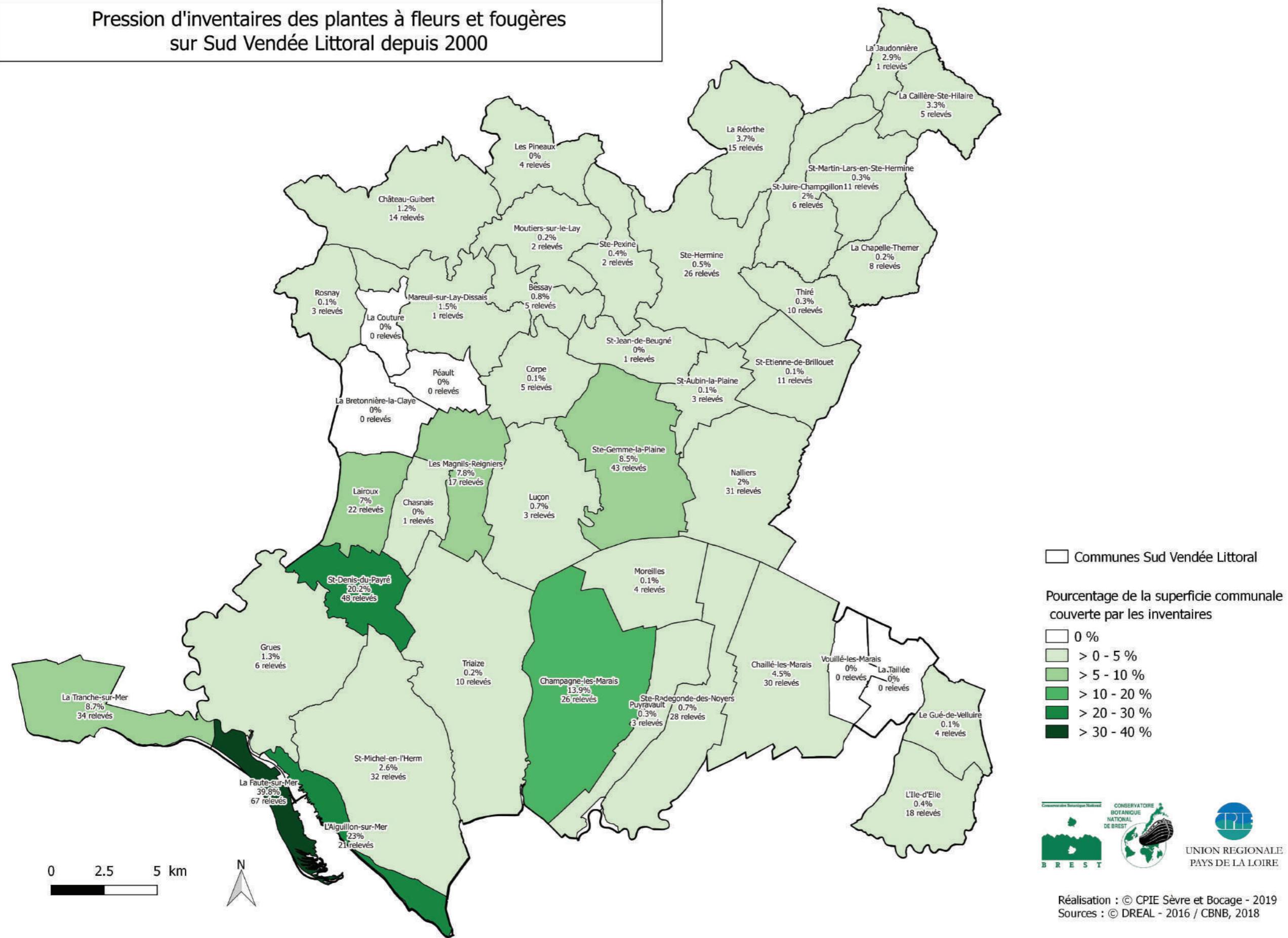
**Cyan** : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

**Bleu** : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

**Bleu nuit** : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés.



Pression d'inventaires des plantes à fleurs et fougères  
sur Sud Vendée Littoral depuis 2000



## Les inventaires de plantes à fleurs et fougères

(dressés par le Conservatoire Botanique National de Brest – CBNB – et son réseau)

581 inventaires ont été effectués sur Sud Vendée Littoral depuis 2000. Leur répartition est très hétérogène :

- le littoral, ainsi que certaines réserves naturelles du Marais Poitevin concentrent la majorité des données floristiques,
- Cinq communes n'ont pas fait l'objet d'inventaires transmis au CBNB depuis l'an 2000 : La Couture, La Bretonnière-la-Claye, Péault, La Taillée et Vouillé-les-Marais,
- Seize communes ne possèdent que 5 relevés maximum.

Le taux de couverture des inventaires de l'intercommunalité représente 3,3 % de son territoire, il semble mieux couvert que l'ensemble du département dont 2,7 % est couvert par des inventaires floristiques.

Il existe cependant une grande disparité entre les communes, allant de 0% à plus de 39% pour la commune la Faute-sur-Mer, 26 communes ayant moins de 1 % et 4 communes plus de 10% de leur territoire inventorié.

Ainsi, 32 communes sur les 44 que compte l'intercommunalité sont déficitaires en connaissance, soit près des trois-quarts.

Les 12 communes pour lesquelles le niveau de connaissance est jugé suffisant et dont les analyses cartographiques ont une bonne valeur scientifique sont les suivantes :

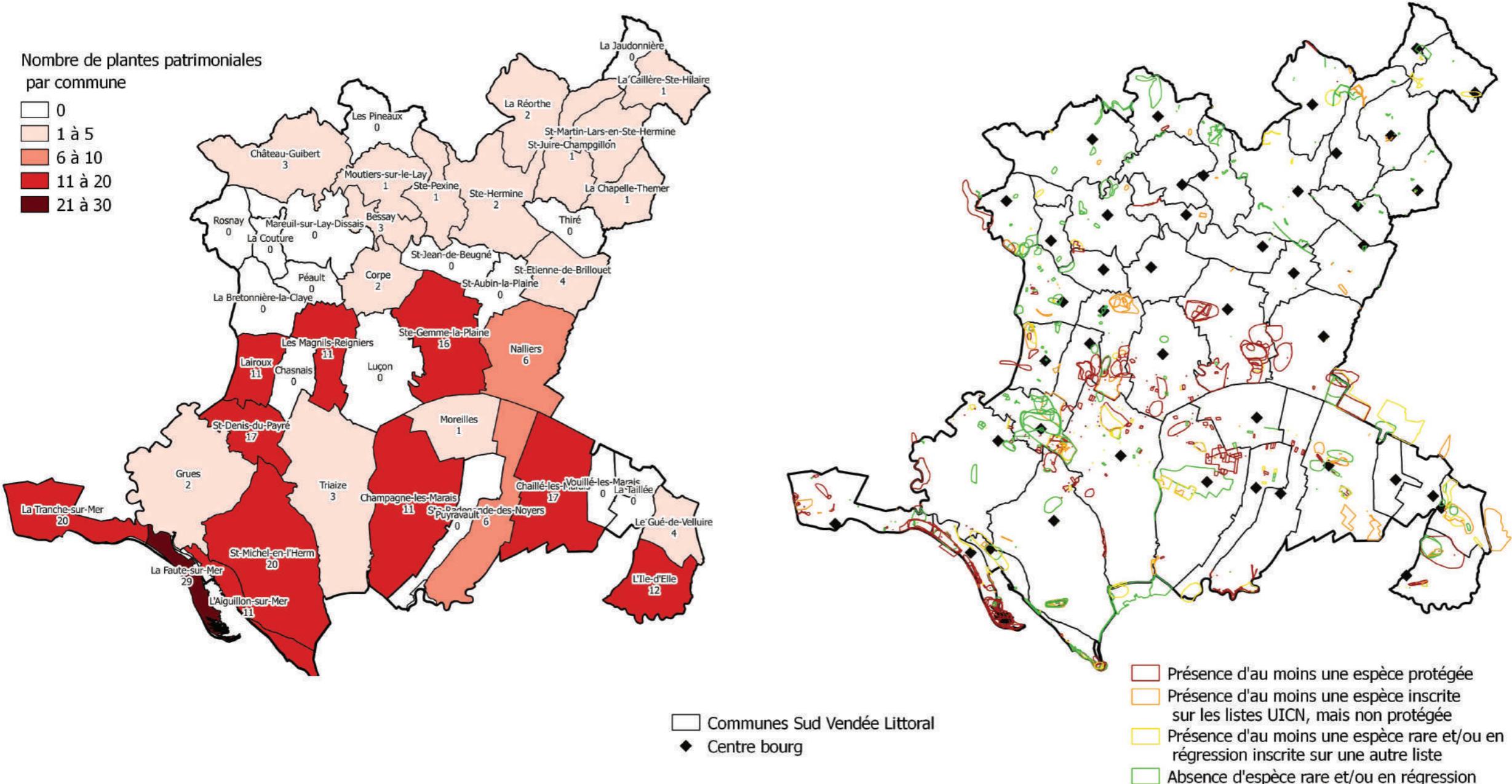
La Faute-sur-Mer,  
La Tranche-sur-Mer,  
Lairoux,  
Saint-Denis-du-Payré,  
Les Magnils-Reigniers,  
Sainte-Gemme-la-Plaine,  
Nalliers,  
Chaillé-les-Marais,  
Château-Guibert,  
L'Aiguillon-sur-Mer,  
Saint-Michel-en-l'Herm,  
La Réorthe.

### L'essentiel

3,3 % du territoire inventorié | 1 422 plantes observées  
| 12 communes avec un niveau de connaissance satisfaisant

Commune	% de recouvrement des inventaires	Nombre de zones d'inventaires	Nombre de plantes observées
L'Aiguillon-sur-Mer	23,0	21	327
Bessay	0,8	5	188
La Bretonnière-la-Claye			
La Caillère-Ste-Hilaire	3,3	5	258
Chaillé-les-Marais	4,5	30	369
Champagné-les-Marais	13,9	26	166
La Chapelle-Thémer	0,2	8	247
Chasnais	0,0	1	1
Château-Guibert	1,2	14	385
Corpe	0,1	5	110
La Couture			
Grues	1,3	6	190
Le Gué-de-Velluire	0,1	4	284
L'Île-d'Elle	0,4	18	280
La Jaudonière	2,9	1	150
Lairoux	7,0	22	466
Luçon	0,7	3	71
Les Magnils-Reigniers	7,8	17	504
Mareuil-sur-Lay-Dissais	1,5	1	9
Moreilles	0,1	4	42
Moutiers-sur-le-Lay	0,2	2	27
Nalliers	2,0	31	323
Péault			
Les Pineaux	0,0	4	5
Puyravault	0,3	3	4
La Réorthe	3,7	15	291
Rosnay	0,1	3	161
St-Aubin-la-Plaine	0,1	3	3
St-Denis-du-Payré	20,2	48	278
St-Etienne-de-Brillouet	0,1	11	155
Ste-Gemme-la-Plaine	8,5	43	406
Ste-Hermine	0,5	26	330
St-Jean-de-Beugné	0,0	1	1
St-Juire-Champgillon	2,0	6	211
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	0,3	11	251
St-Michel-en-l'Herm	2,6	32	404
Ste-Pexine	0,4	2	166
Ste-Radegonde-des-Noyers	0,7	28	31
La Taillée			
Thiré	0,3	10	244
La Tranche-sur-Mer	8,7	34	416
Triaize	0,2	10	78
Vouillé-les-Marais			
La Faute-sur-Mer	39,8	67	561
<b>Sud Vendée Littoral</b>	<b>3,3</b>		<b>1422</b>
<b>Vendée</b>	<b>2,7</b>		<b>2145</b>

Les plantes patrimoniales  
sur Sud Vendée Littoral depuis 2000



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019  
Sources : © DREAL - 2016 / CBNB, 2018

0 2.5 5 km



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Les plantes patrimoniales

(par le Conservatoire Botanique National de Brest – CBNB – et son réseau)

Sur Sud Vendée Littoral, 108 plantes patrimoniales ont été observées dont 12 plantes protégées nationales et 31 plantes protégées régionales.

Les communes où il y a très peu d'espèces patrimoniales recensées correspondent globalement aux zones déficitaires en connaissance et à l'inverse, certaines communes où l'état des connaissances est jugé satisfaisant abritent un nombre d'espèces patrimoniales plus important. Les communes du littoral sont plus riches en espèces patrimoniales en raison de la spécificité du milieu dunaire, tout comme les îlots calcaires et les prairies subhalophiles du Marais Poitevin apportent leurs lots d'espèces rares et menacées.

### L'essentiel :

108 plantes patrimoniales | 12 plantes protégées nationales



Gratiole officinale



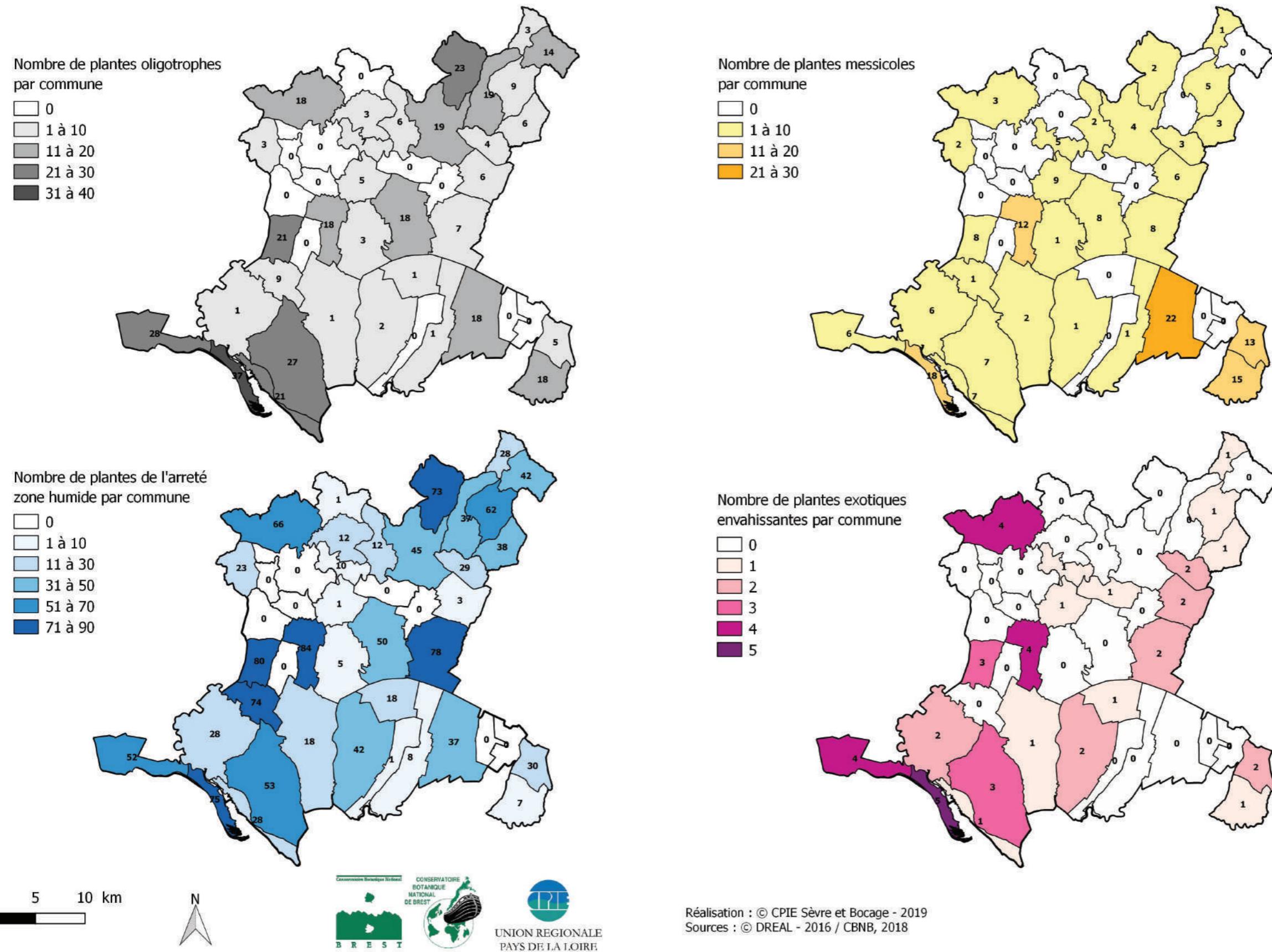
Isopore faux-pigamon



Renoncule à feuilles d'ophioglosse

Commune	Nombre de plantes Patrimoniales	Nb de plantes protégées nationales	Nb de plantes protégées régionales	Nb de plantes liste rouge régionale
L'Aiguillon-sur-Mer	11	1	7	9
Bessay	3	0	1	2
La Bretonnière-la-Claye				
La Caillère-Ste-Hilaire	1	0	0	1
Chaillé-les-Marais	17	2	2	17
Champagné-les-Marais	11	2	4	7
La Chapelle-Thémer	1	0	0	1
Chasnais	0	0	0	0
Château-Guibert	3	2	0	2
Corpe	2	0	0	2
La Couture				
Grues	2	0	1	2
Le Gué-de-Velluire	4	0	0	4
L'Île-d'Elle	12	0	3	11
La Jaudonière	0	0	0	0
Lairoux	11	4	0	10
Luçon	0	0	0	0
Les Magnils-Reigniers	11	1	3	8
Mareuil-sur-Lay-Dissais	0	0	0	0
Moreilles	1	1	0	0
Moutiers-sur-le-Lay	1	0	0	1
Nalliers	6	1	1	5
Péault				
Les Pineaux	0	0	0	0
Puyravault	0	0	0	0
La Réorthe	2	0	1	1
Rosnay	0	0	0	0
St-Aubin-la-Plaine	0	0	0	0
St-Denis-du-Payré	17	4	4	13
St-Etienne-de-Brillouet	4	2	1	4
Ste-Gemme-la-Plaine	16	1	4	13
Ste-Hermine	2	0	1	1
St-Jean-de-Beugné	0	0	0	0
St-Juire-Champgillon	1	0	0	1
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	1	0	0	1
St-Michel-en-l'Herm	20	3	6	17
Ste-Pexine	1	0	0	1
Ste-Radegonde-des-Noyers	6	3	1	2
La Taillée				
Thiré	0	0	0	0
La Tranche-sur-Mer	20	6	9	14
Triaize	3	1	0	3
Vouillé-les-Marais				
La Faute-sur-Mer	29	6	14	23
Sud Vendée Littoral	108	12	31	

Les plantes caractéristiques de milieux et les plantes exotiques envahissantes sur Sud Vendée Littoral



## Les plantes caractéristiques de milieux et les plantes exotiques envahissantes

(par le Conservatoire Botanique National de Brest – CBNB – et son réseau)

### Les plantes oligotrophes

Depuis les années 1960, les milieux oligotrophes, c'est-à-dire pauvres en éléments nutritifs assimilables par les plantes sont devenus rares, voire exceptionnels par endroits en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation croissante. Les milieux oligotrophes abritent des pelouses sèches ou humides, des prairies maigres, des landes ou encore des tourbières. Ces milieux devenus très rares, abritent des espèces qui leurs sont inféodées, elles-mêmes devenues rares. Une grande partie de ces milieux est aujourd'hui d'intérêt communautaire, les habitats sont protégés dans les sites Natura 2000. Ils pourront prochainement être protégés par arrêtés préfectoraux, sans la nécessité de présence d'une espèce protégée.

Sur le territoire de l'intercommunalité Sud-Vendée-Littoral, les milieux oligotrophes se trouvent sur les dunes du littoral, sur les pelouses sèches calcicoles des îlots calcaires du Marais Poitevin ou encore dans quelques boisements de La Réorthe. Les pelouses calcicoles des îlots calcaires du Marais Poitevin, qui ont été des hauts lieux de biodiversité, sont aujourd'hui relictuelles. Elles sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles, qui a conduit à réduire les surfaces dédiées au pastoralisme par la conversion de parcelles en cultures ou à leur abandon (déprise).

### Les plantes messicoles

Les plantes messicoles sont des plantes sauvages et spontanées, le plus souvent annuelles qui poussent préférentiellement dans les cultures d'hiver (céréales, colza), dont elles suivent le cycle de développement, sans y avoir été semées. Ayant subi l'intensification des pratiques agricoles, ce cortège floristique a connu une régression drastique dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agro-écosystème : elles hébergent ou nourrissent certains polliniseurs ou auxiliaires des cultures.

Se sont les communes possédant le meilleur niveau de connaissance qui abritent le plus grand nombre d'espèces messicoles et inversement les communes les moins inventoriées qui en sont les moins riches. Il apparaît par conséquent difficile de comparer entre-elles les communes. Nous pouvons cependant remarquer que, parmi les communes bien connues, Chaillé-les-Marais abrite un nombre important d'espèces messicoles. Le Marais poitevin se situe sur le Bassin aquitain, territoire de substrat calcaire, naturellement plus riche en messicoles.

### Les plantes de l'arrêté zone humide

Les espèces de l'arrêté zones humides permettent d'identifier, de délimiter et de caractériser des zones humides. Les inventaires contenant un grand nombre d'espèces caractéristiques des zones humides ont toutes les chances d'abriter une zone humide. Plus ce nombre est grand, plus la potentialité de présence d'une zone humide est importante.

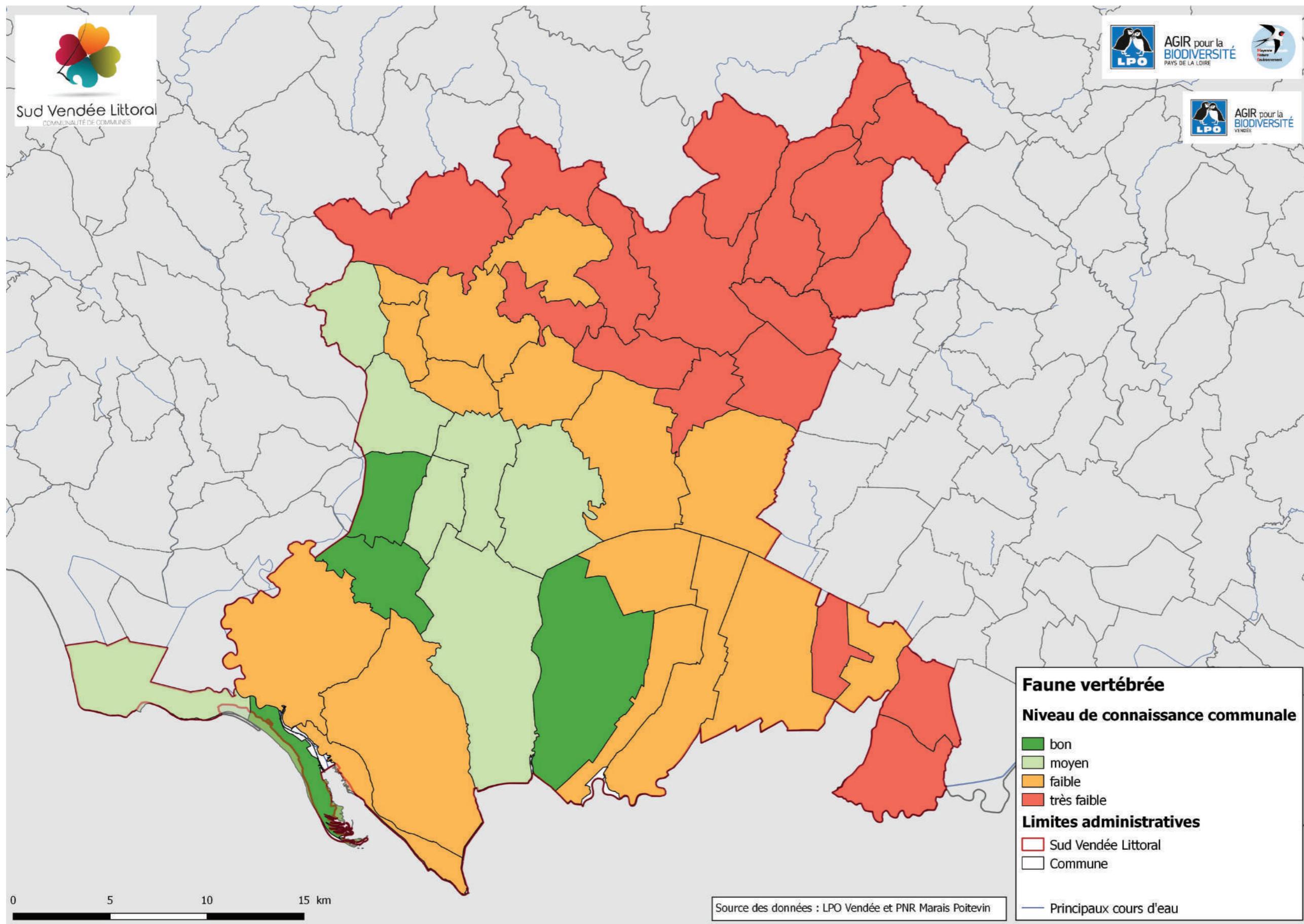
Le décompte du nombre d'espèces indicatrices par commune ne constitue qu'une appréciation des potentialités de présence dans la mesure où il convient de vérifier que ces espèces se concentrent bien dans des sites répondant aux caractéristiques de l'arrêté ministériel. L'échelle de l'inventaire est par conséquent beaucoup plus pertinente.

Les zones humides sont potentiellement présentes dans chaque commune du territoire. Sur la carte, les communes qui n'abritent que peu d'espèces de zones humides sont celles qui sont déficitaires en connaissances. Cela ne signifie pas qu'elles en sont exemptes.

### Les plantes exotiques envahissantes

Il s'agit de plantes exotiques (étrangères à notre territoire) qui forment des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine. On a été retenues ici uniquement les plantes invasives avérées, dont le caractère envahissant est attesté.

Commune	Nombre de plantes oligotrophes	Nombre de plantes messicoles	Nombre de plantes arrêté zone humide	Nb de plantes exotiques envahissantes
L'Aiguillon-sur-Mer	21	7	28	1
Bessay	7	5	10	1
La Bretonnière-la-Claye				
La Caillère-Ste-Hilaire	14	0	42	0
Chaillé-les-Marais	18	22	37	0
Champagné-les-Marais	2	1	42	2
La Chapelle-Thémer	6	3	38	1
Chasnais	0	0	0	0
Château-Guibert	18	3	66	4
Corpe	5	9	1	1
La Couture				
Grues	1	6	28	2
Le Gué-de-Velluire	5	13	30	2
L'Île-d'Elle	18	15	7	1
La Jaudonnière	3	1	28	1
Lairoux	21	8	80	3
Luçon	3	1	5	0
Les Magnils-Reigniers	18	12	84	4
Mareuil-sur-Lay-Dissais	0	0	0	0
Moreilles	1	0	18	1
Moutiers-sur-le-Lay	3	0	12	0
Nalliers	7	8	78	2
Péault				
Les Pineaux	0	0	1	0
Puyravault	0	0	1	0
La Réorthe	23	2	73	0
Rosnay	3	2	23	0
St-Aubin-la-Plaine	0	0	0	0
St-Denis-du-Payré	9	1	74	0
St-Etienne-de-Brillouet	6	6	3	2
Ste-Gemme-la-Plaine	18	8	50	0
Ste-Hermine	19	4	45	0
St-Jean-de-Beugné	0	0	0	1
St-Juire-Champgillon	19	0	37	0
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	9	5	62	1
St-Michel-en-l'Herm	27	7	53	3
Ste-Pexine	6	2	12	0
Ste-Radegonde-des-Noyers	1	1	8	0
La Taillée				
Thiré	4	3	29	2
La Tranche-sur-Mer	28	6	52	4
Triaize	1	2	18	1
Vouillé-les-Marais				
La Faute-sur-Mer	37	18	75	5
Sud Vendée Littoral	107	48		



## Vertébrés - niveau de connaissance général

(par la LPO)

Les figures 1 et 2 relatives à la localisation et à la densité des observations faune vertébrée entre 2010 et 2018 montrent des disparités en termes de pression de prospection. Les zones de fortes densités correspondent en grande partie à des espaces naturels protégés que sont les réserves naturelles. Egalement d'autres espaces fréquentés régulièrement pour leur intérêt naturaliste, au cours d'enquêtes annuelles dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, des sites Natura 2000, mais aussi des « communaux » sont bien prospectés. Les secteurs de plaine sont aussi prospectés (suivis des oiseaux de plaine). A contrario le secteur de bocage au nord de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est moins prospecté et donc moins bien connu.

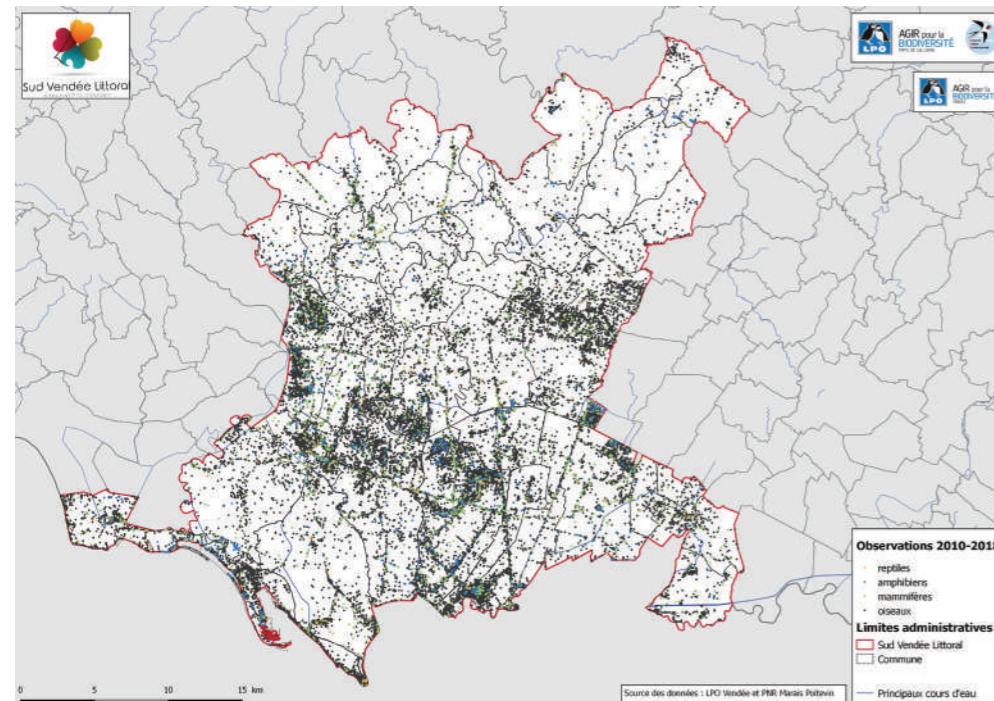


Figure 1 : localisation des observations faune vertébrée entre 2010 et 2018

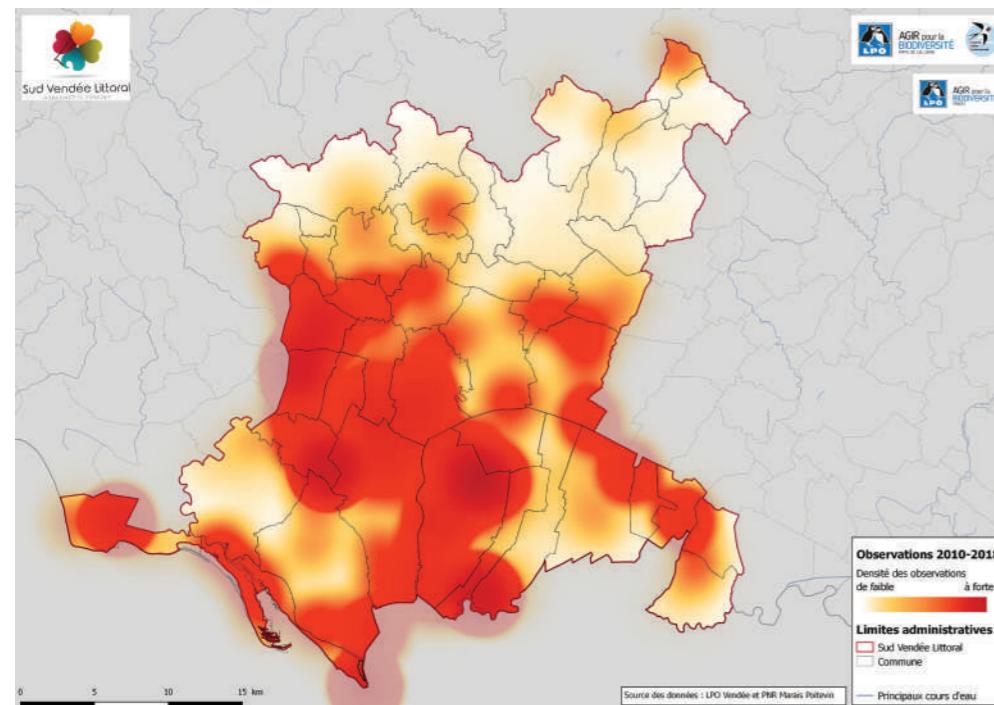
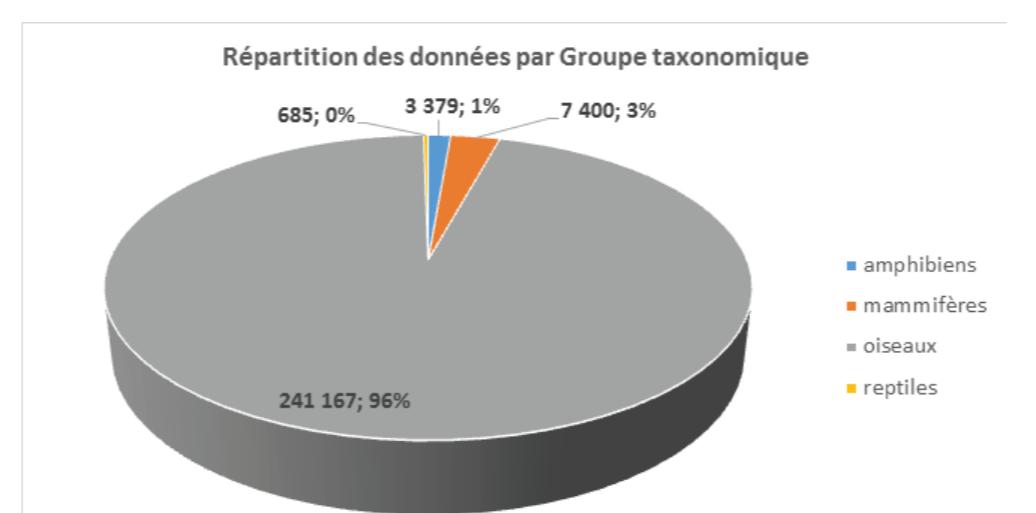
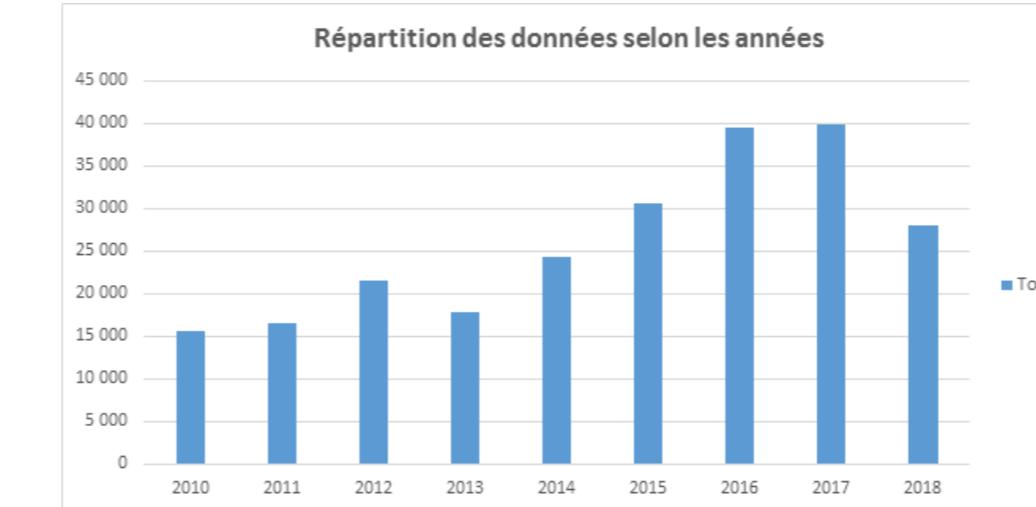


Figure 2 : densité des observations faune vertébrée entre 2010 et 2018



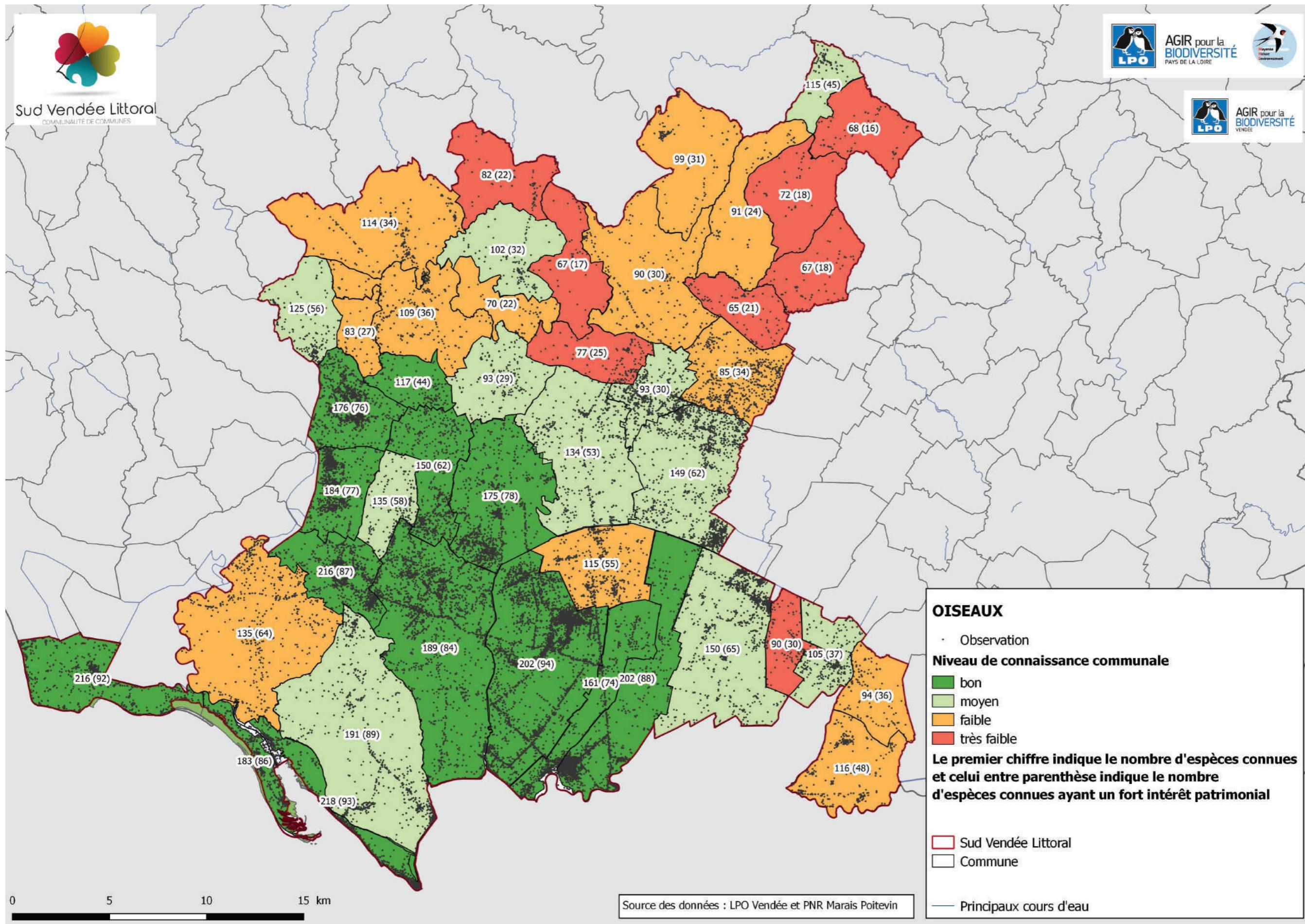
### L'essentiel

Disparité des données disponibles | 96% des données concernent les oiseaux.



Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces menacées	Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort
Amphibiens	17	9	5
Mammifères	41	9	9
Oiseaux (dont nicheurs)	291 (147)	117 (47)	110 (61)
Reptiles	9	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>137</b>	<b>125</b>

Tableau 1 : nombre d'espèces par groupe taxonomique



## Oiseaux : connaissances et enjeux

(par la LPO)

Les oiseaux constituent le groupe d'espèces le mieux connu sur le territoire du Sud Vendée Littoral. Ainsi de nombreux suivis sont mis en œuvre tous les ans :

- Busards (Busard cendré, Busard des roseaux et Busard Saint-Martin) : recensement + opérations de protection.
- Oedicnèmes criards : recensement
- Limicoles (Vanneau huppé, Barge à queue noire, Echasse blanche...) et les canards : recensement (nidification, migration et hivernage).
- Gravelot à collier interrompu cantonné sur le littoral : surveillance + opérations de protection en nidification
- Guifettes noires (dernière colonie du Marais poitevin) : recensement couples nicheurs et de jeunes à l'envol
- Passereaux communs (Marais poitevin) : suivis

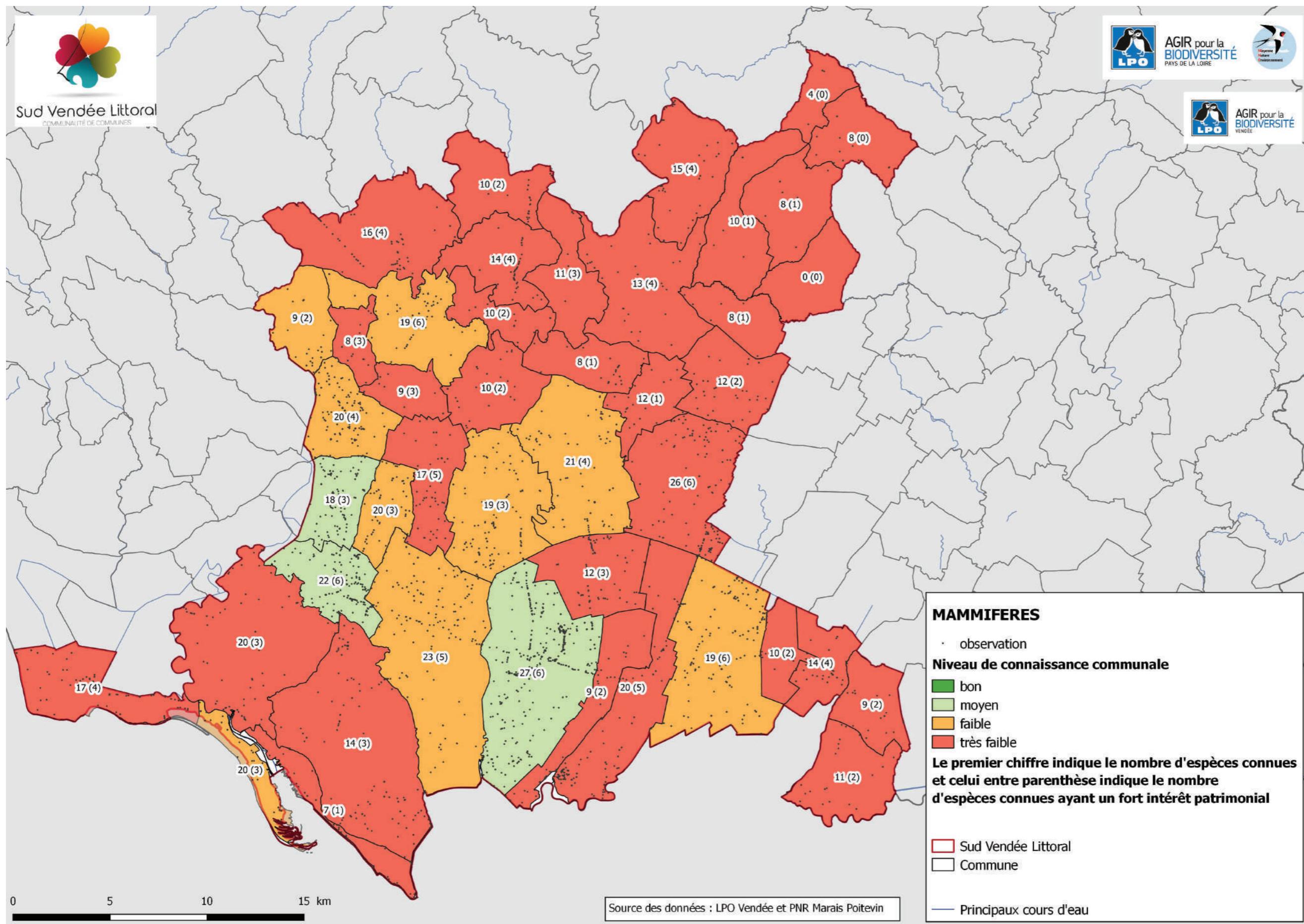
COMMUNE	nb données (oiseaux nicheurs)	nb espèces connues (oiseaux nicheurs)	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces connues à fort intérêt patrimonial
Bessay	393 (109)	70 (36)	faible	15	22
Chaillé-les-Marais	5306 (1081)	150 (79)	moyen	53	65
Champagné-les-Marais	44725 (4207)	202 (94)	bon	78	94
Chasnais	1344 (218)	135 (51)	moyen	43	58
Château-Guibert	963 (128)	114 (52)	faible	29	34
Corpe	1850 (307)	93 (44)	moyen	23	29
Grues	1809 (506)	135 (64)	faible	43	64
La Bretonnière-la-Claye	12392 (1333)	176 (82)	bon	57	76
La Caillère-Saint-Hilaire	171 (42)	68 (32)	très faible	14	16
La Chapelle-Thémer	252 (6)	67 (4)	très faible	14	18
La Couture	460 (142)	83 (47)	faible	16	27
La Faute-sur-Mer	3776 (582)	183 (85)	bon	71	86
La Jaudonnière	1198 (177)	115 (40)	moyen	34	45
La Réorthe	647 (181)	99 (46)	faible	25	31
La Taillée	2907 (122)	105 (40)	moyen	27	37
La Tranche-sur-Mer	9857 (942)	216 (83)	bon	82	92
L'Aiguillon-sur-Mer	13159 (681)	218 (59)	bon	91	93
Lairoux	16787 (1017)	184 (73)	bon	64	77
Le Gué-de-Velluire	783 (58)	94 (32)	faible	28	36
Les Magnils-Reigniers	5964 (832)	150 (91)	bon	48	62
Les Pineaux	315 (43)	82 (31)	très faible	16	22
L'Île-d'Elle	1500 (248)	116 (62)	faible	35	48
Luçon	10025 (1253)	175 (77)	bon	59	78
Mareuil-sur-Lay-Dissais	1663 (217)	109 (67)	faible	29	36
Moreilles	1588 (311)	115 (47)	faible	39	55

COMMUNE	nb données (oiseaux nicheurs)	nb espèces connues (oiseaux nicheurs)	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces connues à fort intérêt patrimonial
Moutiers-sur-le-Lay	1338 (381)	102 (53)	moyen	24	32
Nalliers	6252 (1178)	149 (85)	moyen	47	62
Péault	2290 (396)	117 (60)	bon	34	44
Puyravault	3609 (397)	161 (54)	bon	56	74
Rosnay	2121 (732)	125 (69)	moyen	38	56
Saint-Aubin-la-Plaine	1719 (246)	93 (39)	moyen	25	30
Saint-Denis-du-Payré	21554 (744)	216 (82)	bon	76	87
Sainte-Gemme-la-Plaine	3081 (741)	134 (79)	moyen	40	53
Sainte-Hermine	565 (141)	90 (58)	faible	27	30
Sainte-Pexine	233 (104)	67 (40)	très faible	14	17
Sainte-Radégonde-des-Noyers	18622 (1038)	202 (81)	bon	73	88
Saint-Étienne-de-Brillouet	1748 (214)	85 (31)	faible	28	34
Saint-Jean-de-Beugné	447 (57)	77 (28)	très faible	21	25
Saint-Juire-Champgillon	786 (354)	91 (70)	faible	18	24
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	201 (83)	72 (51)	très faible	13	18
Saint-Michel-en-l'Herm	7486 (432)	191 (57)	moyen	68	89
Thiré	257 (55)	65 (32)	très faible	20	21
Triaize	13979 (2231)	189 (91)	bon	70	84
Vouillé-les-Marais	426 (55)	90 (32)	très faible	24	30
<b>TOTAL</b>	<b>226 548 (24 322)</b>	<b>291 (147)</b>		<b>117</b>	<b>110</b>

Tableau 2 : nombre de données et d'espèces d'oiseaux présentes dans les communes du territoire. Les valeurs entre parenthèses concernent uniquement les données d'oiseaux nicheurs.

### L'essentiel

291 espèces d'oiseaux connues | 117 menacées | 110 de fort intérêt patrimonial.



## Mammifères : connaissances et enjeux

(par la LPO)

La connaissance sur les mammifères est beaucoup moins bonne que celle sur les oiseaux.

Notons une pression d'observation pour ce taxon plus importante dans les communes de Saint-Denis-Du-Payré, Champagné-les-Marais et Lairoux, communes concernées par les suivis des réserves naturelles.

Par ailleurs, une majorité de données de mammifères sont des données de mortalité routière. Les axes Puyravault – Saint-Denis-du-Payré et Champagné-les-Marais – Luçon apparaissent comme très mortifères.

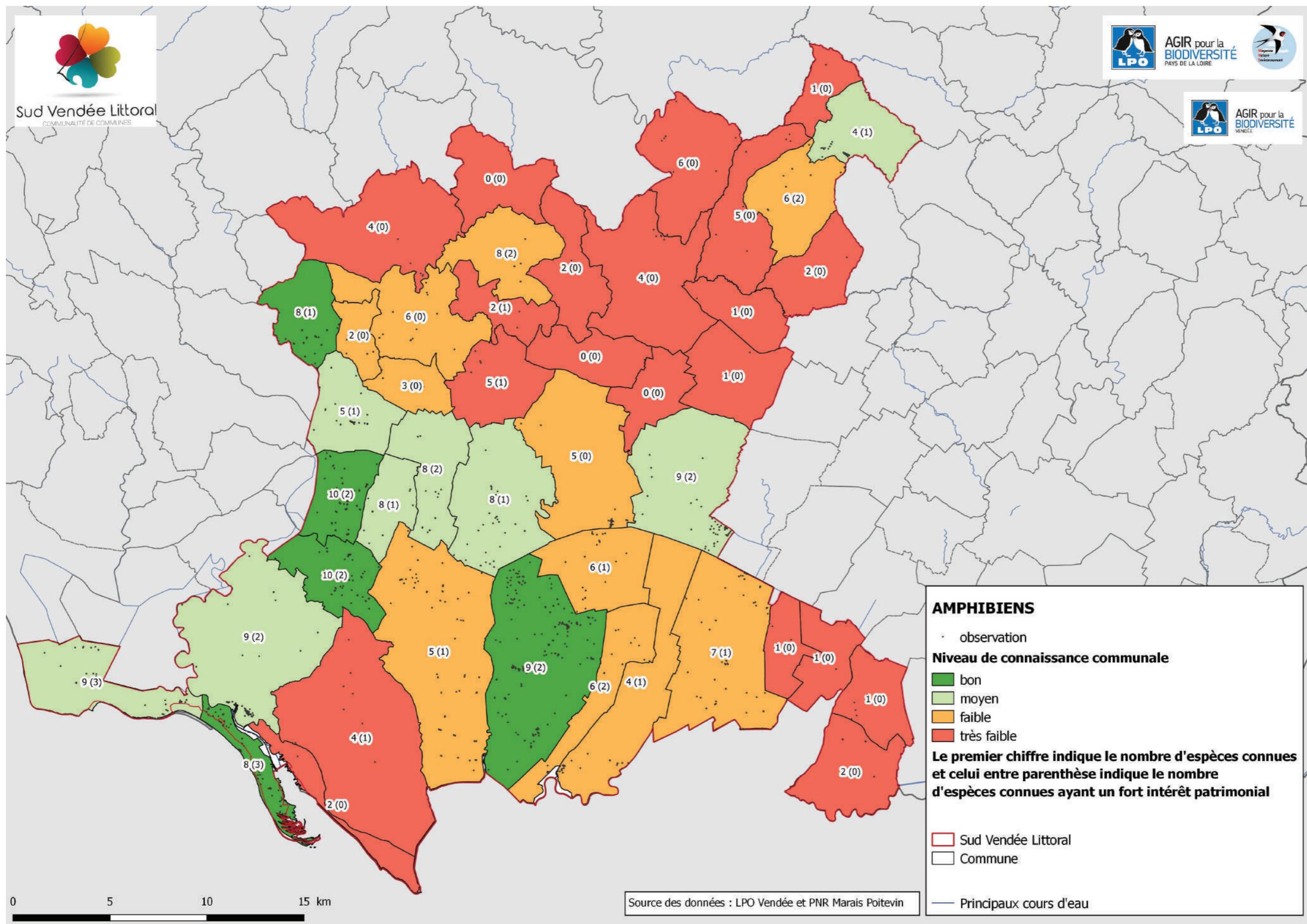
Notons que la Loutre d'Europe est bien présente sur le territoire du Marais poitevin mais également sur l'ensemble du Bassin versant.

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Bessay	21	10	très faible	2	2
Chaillé-les-Marais	189	19	faible	5	6
Champagné-les-Marais	1 085	27	moyen	6	6
Chasnais	97	20	faible	3	3
Château-Guibert	64	16	très faible	3	4
Corpe	38	10	très faible	2	2
Grues	77	20	très faible	3	3
La Bretonnière-la-Claye	161	20	faible	3	4
La Caillère-Saint-Hilaire	12	8	très faible	0	0
La Chapelle-Thémer	0	0	très faible	0	0
La Couture	23	8	très faible	2	3
La Faute-sur-Mer	42	20	faible	3	3
La Jaudonnière	10	4	très faible	0	0
La Réorthe	75	15	très faible	3	4
La Taillée	35	14	très faible	4	4
La Tranche-sur-Mer	117	17	très faible	3	4
L'Aiguillon-sur-Mer	39	7	très faible	1	1
Lairoux	168	18	moyen	3	3
Le Gué-de-Velluire	19	9	très faible	2	2
Les Magnils-Reigniers	103	17	très faible	4	5
Les Pineaux	25	10	très faible	1	2
L'Île-d'Elle	26	11	très faible	2	2
Luçon	141	19	faible	3	3
Mareuil-sur-Lay-Dissais	78	19	faible	4	6
Moreilles	87	12	très faible	3	3

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Moutiers-sur-le-Lay	64	14	très faible	3	4
Nalliers	176	26	très faible	6	6
Péault	30	9	très faible	2	3
Puyravault	55	9	très faible	2	2
Rosnay	34	9	faible	2	2
Saint-Aubin-la-Plaine	33	12	très faible	1	1
Saint-Denis-du-Payré	262	22	moyen	6	6
Sainte-Gemme-la-Plaine	114	21	faible	3	4
Sainte-Hermine	31	13	très faible	3	4
Sainte-Pexine	12	11	très faible	2	3
Sainte-Radégonde-des-Noyers	184	20	très faible	4	5
Saint-Étienne-de-Brillouet	46	12	très faible	2	2
Saint-Jean-de-Beugné	24	8	très faible	1	1
Saint-Juire-Champignon	42	10	très faible	1	1
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	18	8	très faible	1	1
Saint-Michel-en-l'Herm	223	14	très faible	3	3
Thiré	11	8	très faible	1	1
Triaize	220	23	faible	4	5
Vouillé-les-Marais	25	10	très faible	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>4 336</b>	<b>41</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

### L'essentiel

41 espèces de mammifère connues | 9 menacées | 9 de fort intérêt patrimonial.



## Amphibiens : connaissances et enjeux

(par la LPO)

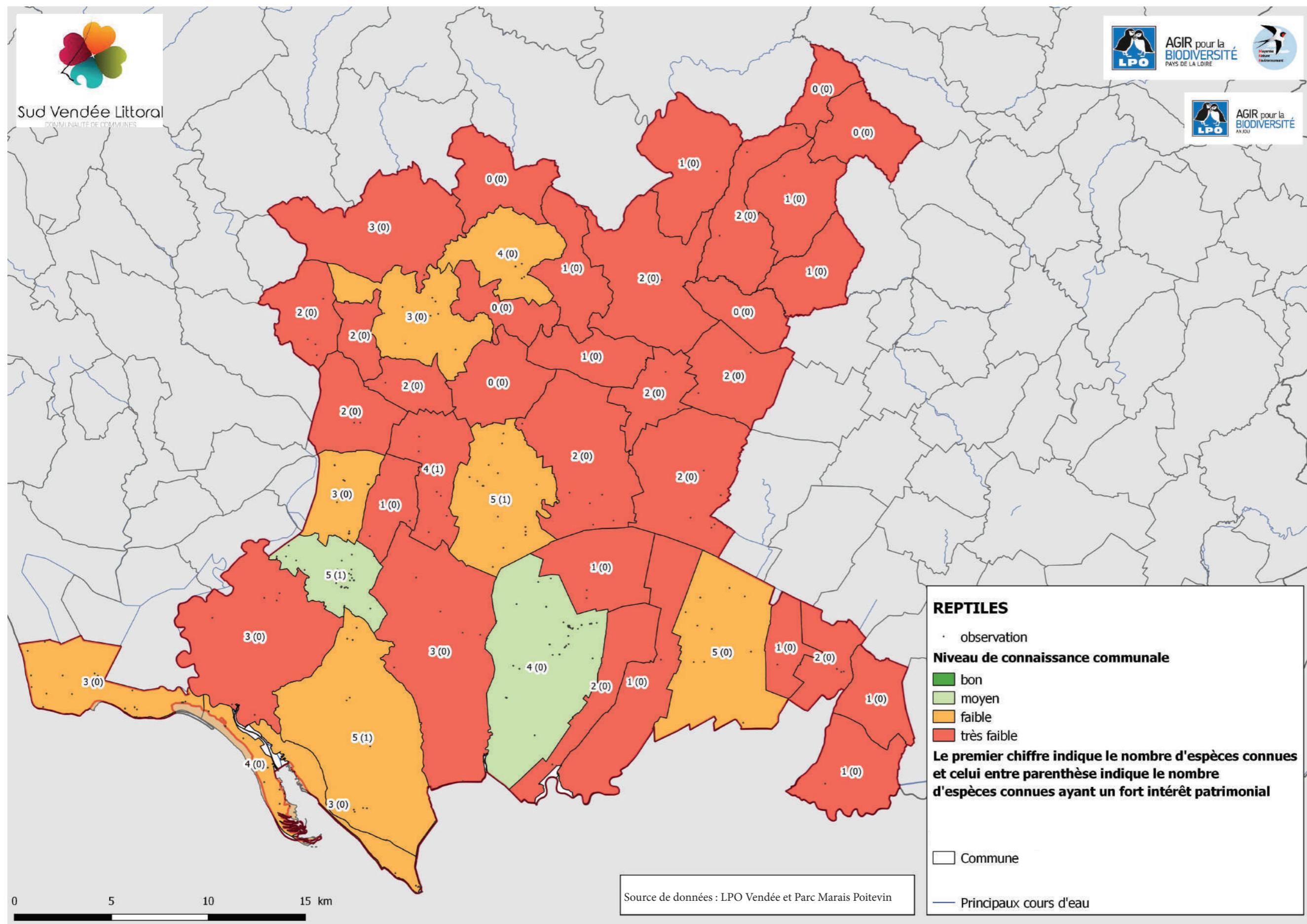
La connaissance sur les amphibiens apparaît meilleure que celle sur les mammifères. Ce taxon fait l'objet d'enquêtes dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, sur les mares de bordures ou encore les grenouilles vertes. Les différentes espèces sont également recensées dans les réserves naturelles et les espèces patrimoniales comme le Pélobate cultripède font l'objet de suivis réguliers. Cette espèce fait l'objet d'une forte pression d'observation sur la commune de la Faute-sur-Mer, d'où un bon niveau de connaissance des amphibiens sur cette commune.

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Bessay	2	2	très faible	1	1
Chaillé-les-Marais	58	7	faible	3	1
Champagné-les-Marais	919	9	bon	5	2
Chasnais	27	8	moyen	3	1
Château-Guibert	13	4	très faible	1	0
Corpe	9	5	très faible	2	1
Grues	96	9	moyen	5	2
La Bretonnière-la-Claye	67	5	moyen	2	1
La Caillère-Saint-Hilaire	51	4	moyen	1	1
La Chapelle-Thémer	2	2	très faible	0	0
La Couture	11	2	faible	1	0
La Faute-sur-Mer	66	8	bon	4	3
La Jaudonnière	3	1	très faible	0	0
La Réorthe	12	6	très faible	1	0
La Taillée	2	1	très faible	1	0
La Tranche-sur-Mer	62	9	moyen	5	3
L'Aiguillon-sur-Mer	2	2	très faible	1	0
Lairoux	290	10	bon	4	2
Le Gué-de-Velluire	5	1	très faible	0	0
Les Magnils-Reigniers	32	8	moyen	4	2
Les Pineaux	0	0	très faible	0	0
L'Île-d'Elle	7	2	très faible	1	0
Luçon	58	8	moyen	3	1
Mareuil-sur-Lay-Dissais	28	6	faible	1	0
Moreilles	55	6	faible	3	1

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Moutiers-sur-le-Lay	21	8	faible	2	2
Nalliers	64	9	moyen	3	2
Péault	15	3	faible	1	0
Puyravault	28	6	faible	3	2
Rosnay	176	8	bon	3	1
Saint-Aubin-la-Plaine	0	0	très faible	0	0
Saint-Denis-du-Payré	169	10	bon	5	2
Sainte-Gemme-la-Plaine	36	5	faible	1	0
Sainte-Hermine	11	4	très faible	0	0
Sainte-Pexine	2	2	très faible	0	0
Sainte-Radégonde-des-Noyers	41	4	faible	2	1
Saint-Étienne-de-Brillouet	1	1	très faible	0	0
Saint-Jean-de-Beugné	0	0	très faible	0	0
Saint-Juire-Champ-gillon	10	5	très faible	1	0
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	28	6	faible	2	2
Saint-Michel-en-l'Herm	17	4	très faible	2	1
Thiré	1	1	très faible	0	0
Triaize	112	5	faible	2	1
Vouillé-les-Marais	2	1	très faible	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 611</b>	<b>17</b>		<b>9</b>	<b>5</b>

### L'essentiel

17 espèces d'amphibien connues |  
| 9 menacées | 5 de fort intérêt patrimonial.



## Reptiles : connaissances et enjeux

(par la LPO)

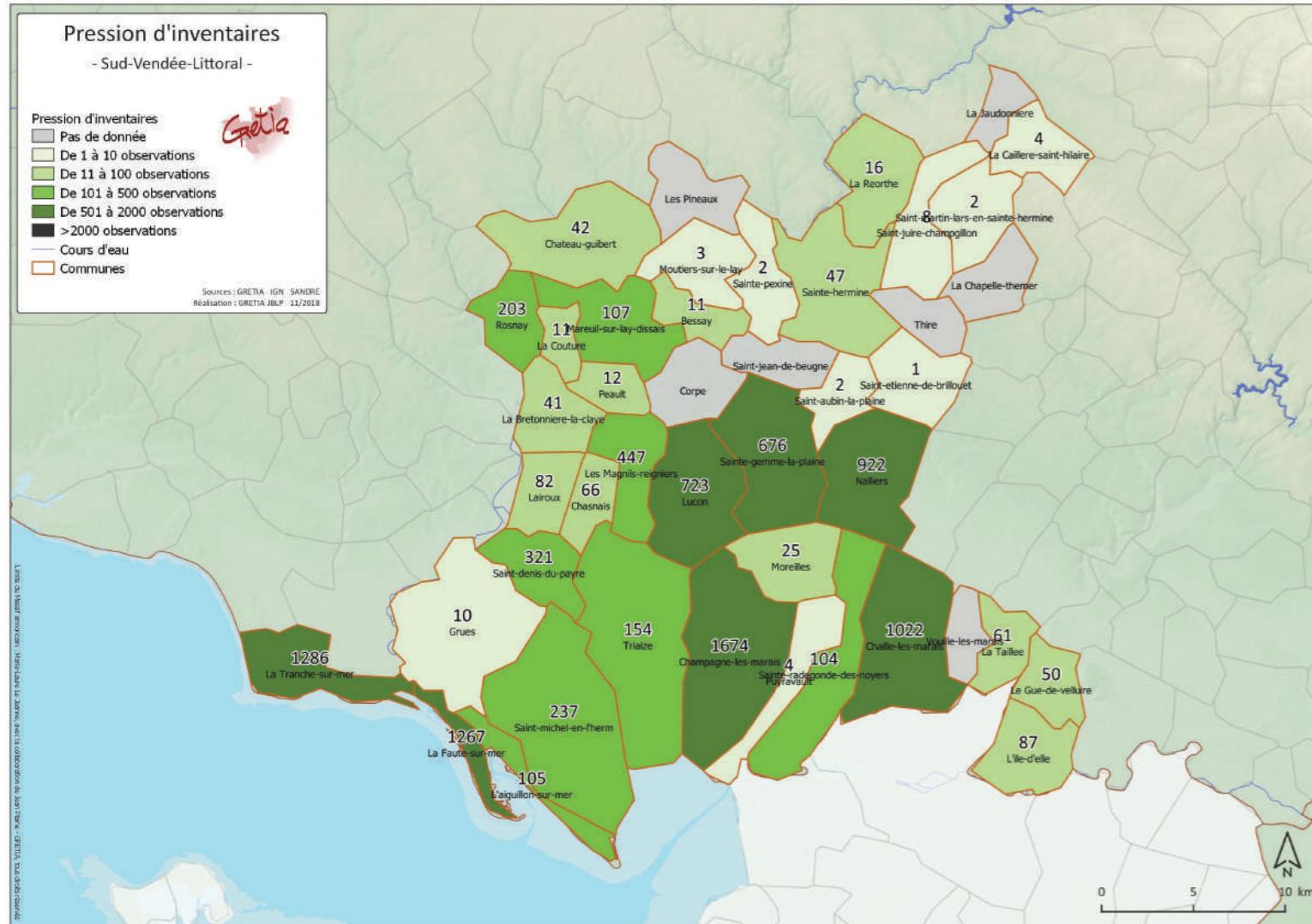
La connaissance sur les reptiles apparaît encore plus faible que sur les mammifères. Les communes de Saint-Denis-du-Payré et de Champagné-les-Marais ressortent avec une connaissance moyenne. La majorité des données étant issues des suivis réalisés dans les réserves naturelles.

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	Niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Bessay	0	0	très faible	0	0
Chaillé-les-Marais	12	5	faible	0	0
Champagné-les-Marais	175	4	moyen	1	0
Chasnais	3	1	très faible	0	0
Château-Guibert	4	3	très faible	1	0
Corpe	0	0	très faible	0	0
Grues	6	3	très faible	1	0
La Bretonnière-la-Claye	2	2	très faible	0	0
La Caillère-Saint-Hilaire	0	0	très faible	0	0
La Chapelle-Thémer	4	1	très faible	0	0
La Couture	2	2	très faible	0	0
La Faute-sur-Mer	13	4	faible	0	0
La Jaudonnière	0	0	très faible	0	0
La Réorthe	2	1	très faible	0	0
La Taillée	10	2	très faible	1	0
La Tranche-sur-Mer	26	3	faible	0	0
L'Aiguillon-sur-Mer	9	3	faible	0	0
Lairoux	12	3	faible	0	0
Le Gué-de-Vel-luire	1	1	très faible	0	0
Les Magnils-Reigniers	8	4	très faible	1	1
Les Pineaux	0	0	très faible	0	0
L'Île-d'Elle	1	1	très faible	0	0
Luçon	22	5	faible	1	1
Mareuil-sur-Lay-Dissais	18	3	faible	0	0
Moreilles	2	1	très faible	0	0

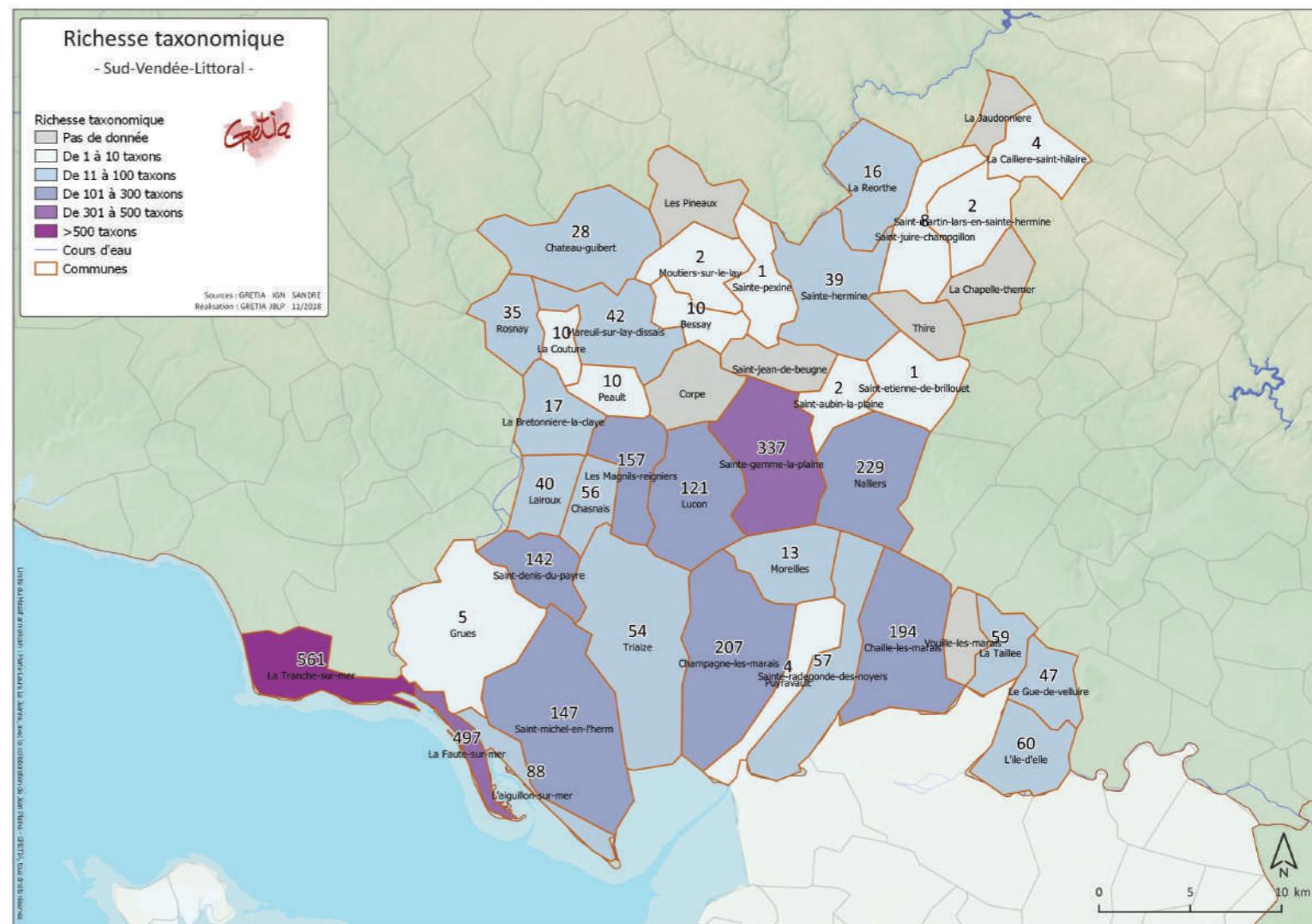
COMMUNE	nb données	nb espèces connues	Niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Moutiers-sur-le-Lay	14	4	faible	0	0
Nalliers	9	2	très faible	0	0
Péault	2	2	très faible	1	0
Puyravault	2	2	très faible	0	0
Rosnay	4	2	très faible	0	0
Saint-Aubin-la-Plaine	3	2	très faible	0	0
Saint-Denis-du-Payré	36	5	moyen	1	1
Sainte-Gemme-la-Plaine	6	2	très faible	0	0
Sainte-Hermine	2	2	très faible	1	0
Sainte-Pexine	1	1	très faible	0	0
Sainte-Radégonde-des-Noyers	2	1	très faible	0	0
Saint-Étienne-de-Brillouet	2	2	très faible	0	0
Saint-Jean-de-Beugné	1	1	très faible	1	0
Saint-Juire-Champgillon	3	2	très faible	0	0
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	1	1	très faible	0	0
Saint-Michel-en-l'Herm	21	5	faible	2	1
Thiré	0	0	très faible	0	0
Triaize	9	3	très faible	1	0
Vouillé-les-Marais	2	1	très faible	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>9</b>		<b>2</b>	<b>1</b>

### L'essentiel

9 espèces de reptiles connues | 2 menacées | 1 de fort intérêt patrimonial.



## Carte 1 - Pression d'inventaires



## Carte 2 - Richesse taxonomique

## La Faune invertébrée

(inventaires dressés par le GRETIA)

Un total de 9 836 données d'invertébrés a été mobilisé sur le territoire de Sud Vendée Littoral, dont 8 542 sont publiques ou à diffusion libre. Retrouvez les données complètes concernant la faune invertébrée en annexe 3 de l'Atlas. Les communes de l'EPCI s'inscrivant dans le PNR du Marais Poitevin ont globalement fait l'objet d'un plus grand nombre d'observations (cf. carte 1), bénéficiant notamment des travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire du Marais Poitevin. A contrario, les communes du Nord de l'intercommunalité présentent une faible pression d'inventaire avec pour certaines seulement 1 voire 2 données.

Le lot de données recueillies concerne 1 425 taxons différents (espèces ou genres). La richesse inventoriée dans chaque commune est très inégale (cf. carte 2). Cela est à mettre en lien avec les pressions d'inventaires ainsi que les spécificités environnementales entre les territoires communaux.

### L'essentiel

9 836 données d'invertébrés sur Sud Vendée Littoral. 1 425 taxons différents (espèces ou genres).

### Observations remarquables et potentialités en matière d'invertébrés continentaux.

Outre la Courtilière (*Gryllotalpa gryllotalpa*) et le Criquet tricolore (*Paracinema tricolor bisignata*), qui sont des espèces d'insectes remarquables citées dans les ZNIEFF de type 1 du territoire, d'autres taxons paraissent plus sensibles et/ou de niveau d'intérêt supérieur sur le territoire. Ci-après est évoqué un échantillon des espèces les plus remarquables, dans différents groupes taxonomiques et de façon à illustrer les cortèges liés aux grands types de milieux à potentialités majeures dans le contexte local.

#### Hauts de plages : laisses de mer et dunes embryonnaires



*Labidura riparia* (F. Herbrecht)

#### Perce-oreille des rivages *Labidura riparia*

Devenu rare et menacé par la fréquentation du littoral, le nettoyage des plages, etc...

Encore présent sur la Tranche et la Faute-sur-mer ainsi l'Aiguillon sur mer.



*Lysandra bellargus* (F. Karas)

#### Dunes : pelouses sèches sur sables...



*Titanoeeca hispanica* (P. Oger)

#### L'araignée *Titanoeeca hispanica* de la famille de *Titanocidae*.

Elle serait une endémique ibéro-atlantique, dont la répartition se limiterait à la France et l'Espagne. Elle a été observée récemment à la Belle Henriette (où elle était déjà connue depuis les années 1960) ainsi qu'à l'Aiguillon-sur-mer (baie et pointe).

#### Lagunes et marais salés



*Cylindera trisignata atlantica* (F. Herbrecht)

#### Cicindèle des estrans *Cylindera trisignata atlantica*

Est une sous-espèce endémique atlantico-ibérique qui semble avoir accusé un net recul géographique, avec le déclin de ses populations, depuis plusieurs décennies déjà. C'est patent en Pays de la Loire où la répartition de l'espèce est désormais strictement limitée à 3 sites : la Pointe de l'Aiguillon, la Pointe d'Arçay et la Belle-Henriette, tous situés dans la présente EPCI.

#### Pelouses calcicoles du coteau et des « îles »

L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*) et le Fluoré (*Colias alfacariensis*) sont les trois papillons caractéristiques dont de petites populations persistent sur quelques stations de pelouses calcaires au niveau des anciennes îles situées dans le marais poitevin (Chaillé-les-marais, l'Ille d'Elle, Sainte-Gemme-la-Plaine)

#### Marais saumâtres à doux : pelouses hygrophiles, prairies, mégaphorbiaies et bois alluviaux



*Lestes macrostigma* (F. Herbrecht)



*Rosalia alpina* (J. Riffé)

#### Leste à grands stigmas *Lestes macrostigma*

Petite libellule pour laquelle la région des Pays de la Loire a une très forte responsabilité. Elle est visée par le Plan National d'Actions en faveur des Odonates.

Cette libellule est spécialisée, occupant les habitats saumâtres où se développent certaines plantes supports de ponte en premier lieu desquelles le Scirpe maritime.

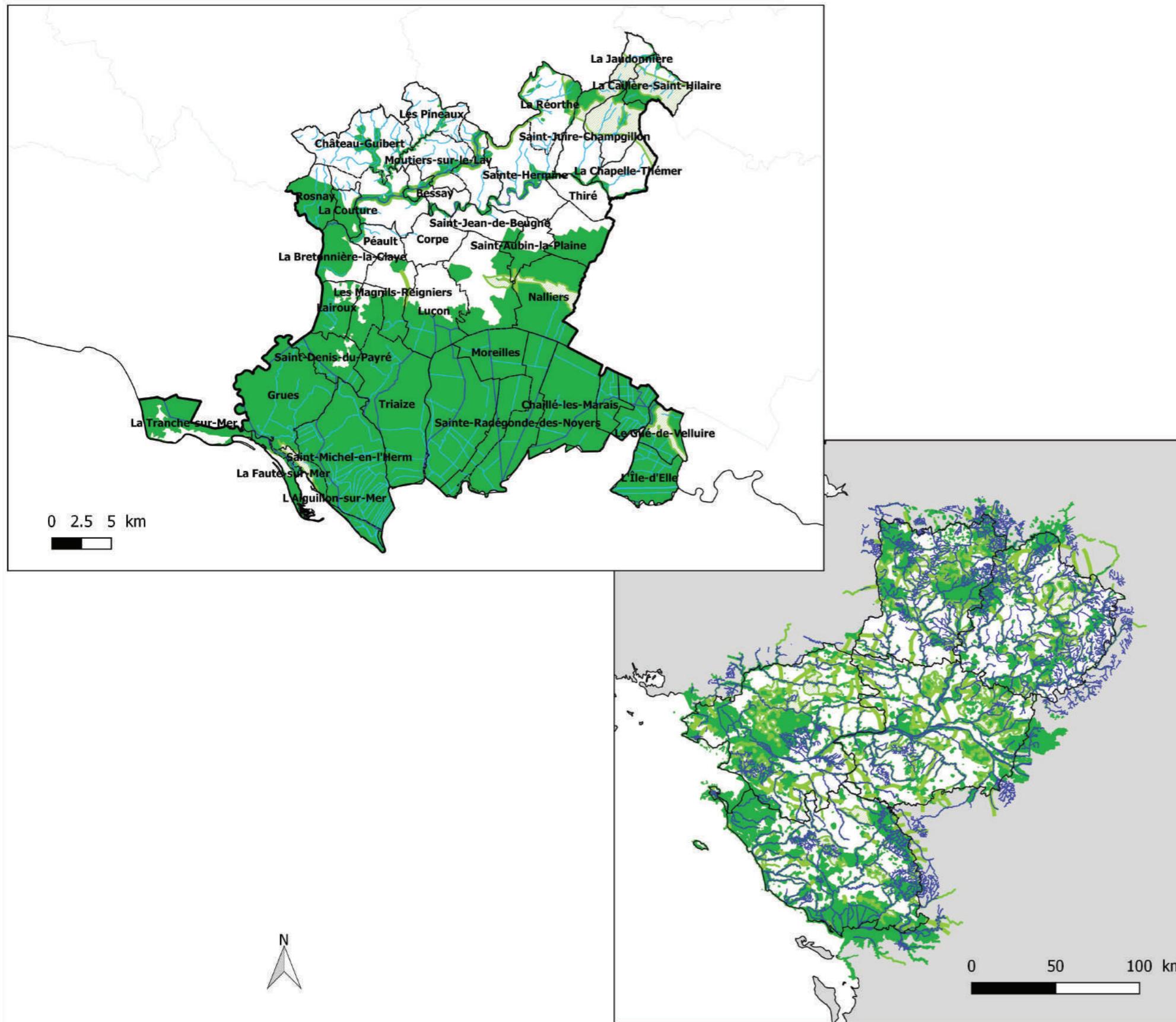
Elle occupe les anciens marais salants de Champagné-Triaize. Elle a aussi été observée récemment sur Grues et Puyravault et plus anciennement sur la Belle-Henriette à la Faute-sur-mer.

#### Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

Ce longicorne se développe dans les bois sénescents de certains feuillus, principalement du frêne dans les quelques régions de plaines qu'il occupe.

Les Pays de la Loire portent une grande responsabilité quant à la conservation de cet insecte remarquable car le Marais Poitevin et le Val de Loire constituent deux de ses bastions. L'arrivée et le dissémination de la charalose, maladie létale du frêne, est un sujet de crainte pour sa conservation et, plus globalement, celle du patrimoine que constitue le bocage à frênes têtards emblématique de certains marais de l'ouest.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Réserve de biodiversité

Réserve de biodiversité  
Cours d'eau réservoirs de biodiversité

Corridor écologique

Corridor cours d'eau  
Grands corridors  
Corridors territoires  
Corridors vallées

Départements des Pays de la Loire  
Communauté de communes  
Communes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : SRCE - © DREAL 2015



## Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La trame verte et bleue est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la trame verte et bleue de Sud Vendée Littoral est indicative, il est nécessaire de réaliser une Trame Verte et Bleue plus fine et pertinente à l'échelle intercommunale.

### Trame verte et bleue

La trame verte et bleue vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la trame verte et bleue est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

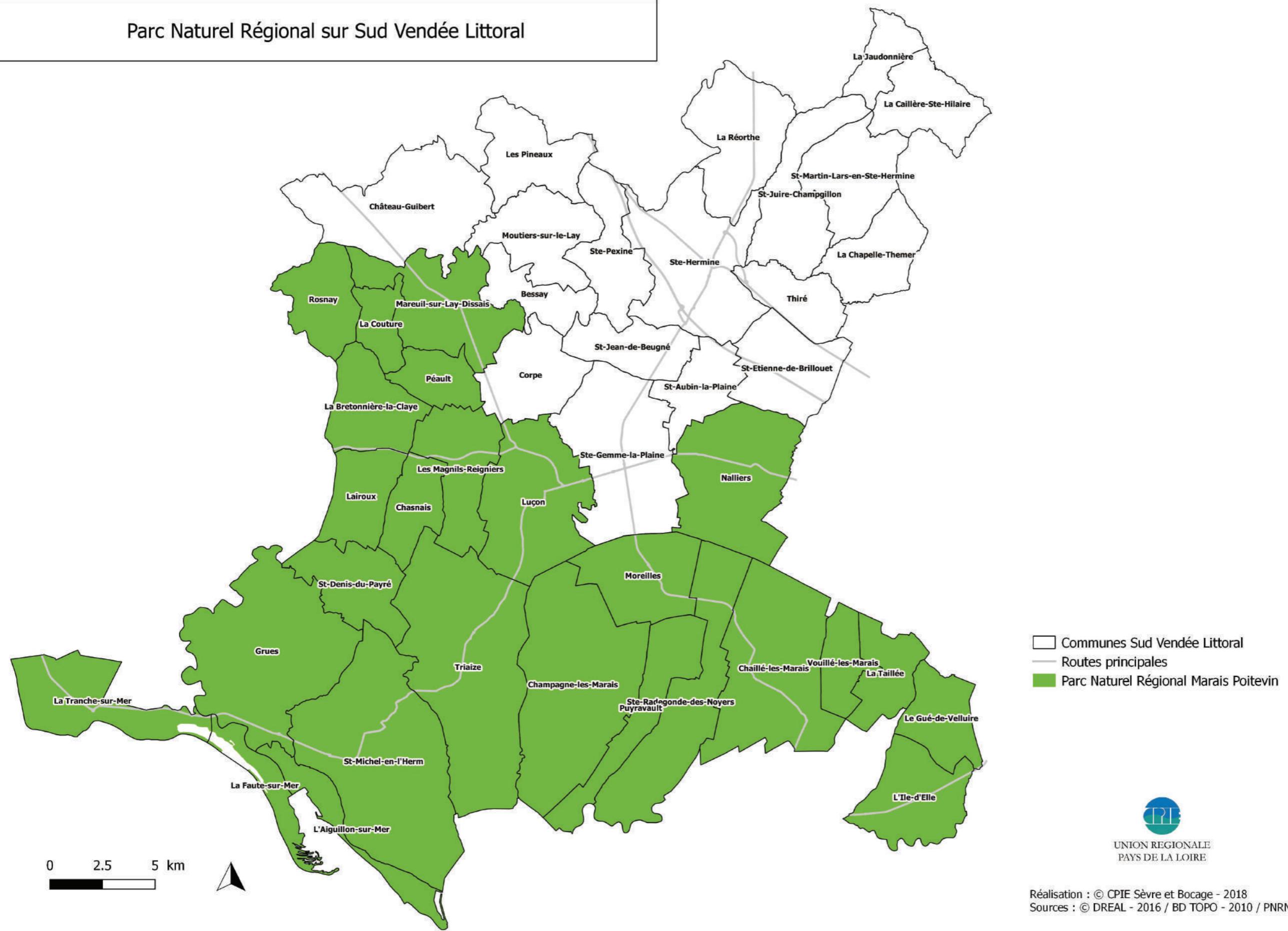
La trame verte et bleue est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

	Superficie sur Sud vendée Littoral (ha)	% du territoire intercommunal	Superficie sur les Pays de la Loire (ha)	% de la région PDL
Réservoirs Trame verte et bleue	56 900	77	1 004 258	31

### L'essentiel

Le SRCE considère 77 % du territoire intercommunal en réservoirs de biodiversité.

Parc Naturel Régional sur Sud Vendée Littoral



## Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

### Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

### Les missions d'un Parc Naturel Régional

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'assurer un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire. Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement)

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation

### La charte d'un Parc Naturel Régional

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 12 ans (15 depuis la loi Biodiversité adoptée en 2016).

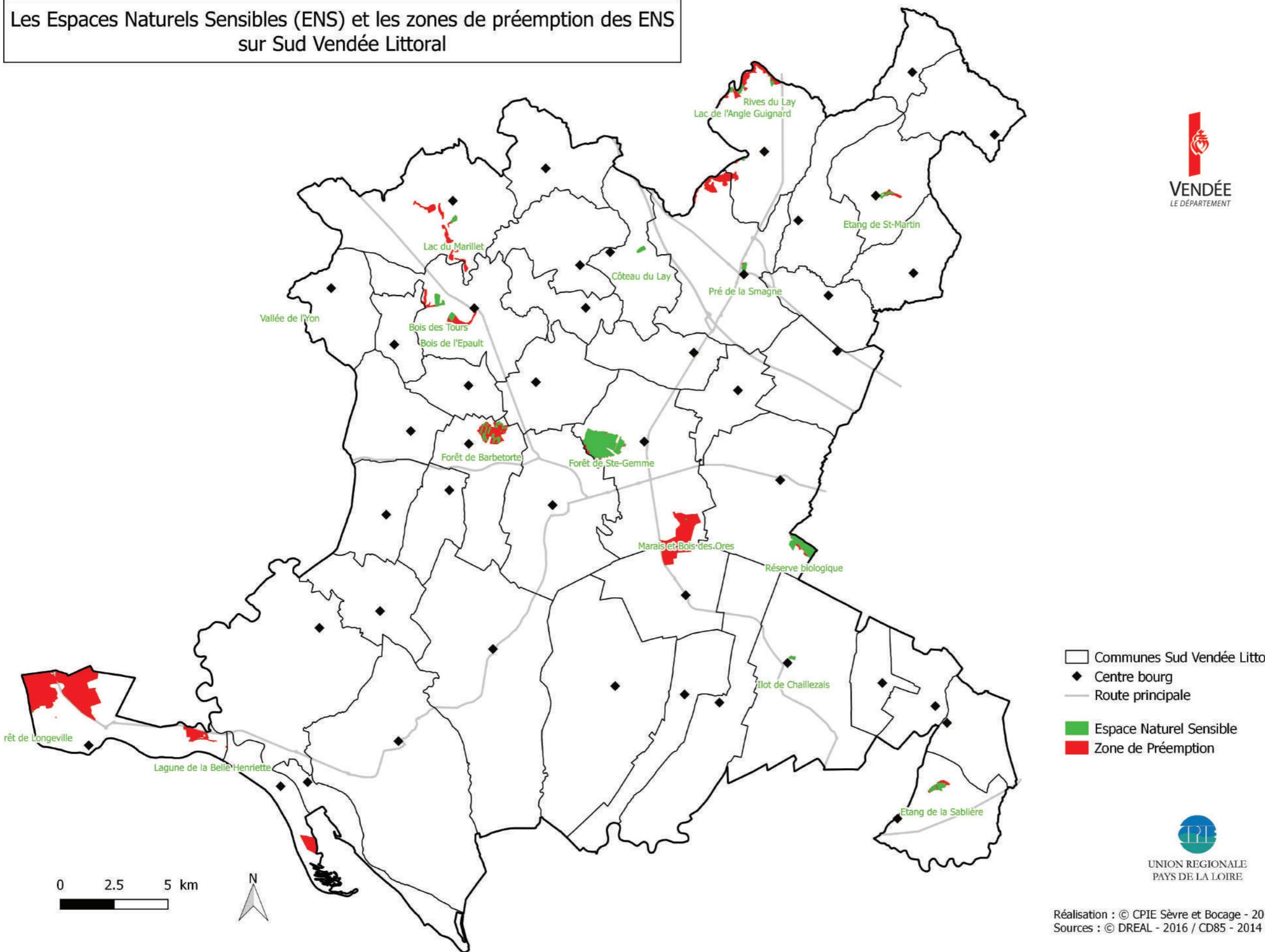
### Le territoire du Parc naturel régional du Marais Poitevin en chiffres

- 2 régions : Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire
- 3 départements : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée
- 91 communes adhérentes
- 111 200 hectares
- 2<sup>ème</sup> zone humide de France après la Camargue

### L'essentiel

26 communes de Sud Vendée Littoral dans le PNR Marais Poitevin - 60 767 ha

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les zones de préemption des ENS sur Sud Vendée Littoral



## Les Espaces Naturels Sensibles

Il existe 290 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur Sud Vendée Littoral qui recouvrent 0,3 % du territoire intercommunal. Ils sont répartis sur 13 communes. Les zones de préemptions ENS sont présentes sur 13 communes également, le plus souvent en continuité d'ENS déjà existants. Sur Sud Vendée Littoral, on en compte près de 1 300 ha. A l'échelle du département, les ENS recouvrent 3 030 ha (soit 0,45 % du territoire) et les zones de préemptions d'ENS 19 760 ha (soit 2,94 % du territoire).

### Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil Départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe. Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

### Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

### Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil Départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

### L'essentiel

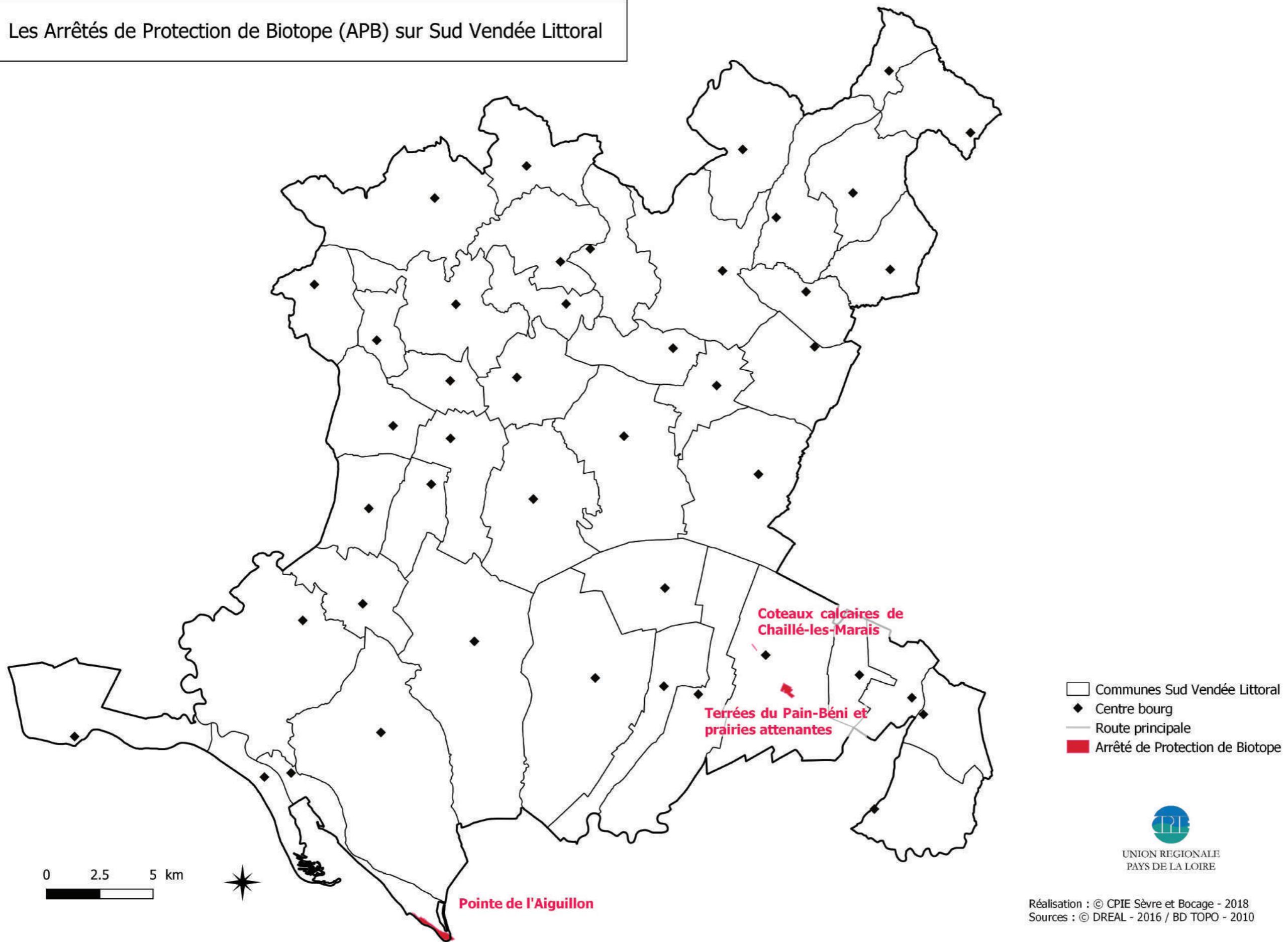
290 ha d'ENS | 1 300 ha de zones de préemptions d'ENS.

### Les ENS et zones de préemptions ENS par commune, en ha et en % d'occupation.

Commune	ENS		Zones de pré-emption ENS		Commune	ENS		Zones de pré-emption ENS		Commune	ENS		Zones de pré-emption ENS		Commune	ENS		Zones de pré-emption ENS	
L'Aiguillon-sur-Mer	0	0%	0	0%	Grues	0	0	0	0%	Péault	0	0	0	0%	St-Juire-Champgillon	0	0	0	0%
Bessay	0	0%	0	0%	Le Gué-de-Velluire	0	0	0	0%	Les Pineaux	0	0	0	0%	St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	4,1	0,2%	10	0%
La Bretonnière-la-Claye	0	0%	0	0%	L'Île-d'Elle	9,5	0,5%	22	0,0	Puyravault	0	0	0	0%	St-Michel-en-l'Herm	0	0	0	0%
La Caillère-Ste-Hilaire	0	0%	0	0%	La Jaudonière	0	0	0	0%	La Réorthe	11,3	0,5%	64	2,7%	Ste-Pexine	5,6	0,4%	0	0%
Chaillé-les-Marais	2,8	0,1%	2	0,0	Lairoux	0	0	0	0%	Rosnay	0,2	0,0%	0	0%	Ste-Radegonde-des-Noyers	0	0	0	0%
Champagné-les-Marais	0	0	0	0%	Luçon	0	0	0	0%	St-Aubin-la-Plaine	0	0	0	0%	La Taillée	0	0	0	0%
La Chapelle-Themer	0	0	0	0%	Les Magnils-Reigniers	15,1	0,8%	87	5%	St-Denis-du-Payré	0	0	0	0%	Thiré	0	0	0	0%
Chasnais	0	0	0	0%	Mareuil-sur-Lay-Dissais	18,7	0,7%	45	2%	St-Etienne-de-Brillouet	0	0	0	0%	La Tranche-sur-Mer	0,2	0,0%	505	29%
Château-Guibert	4,3	0,1%	43	1%	Moreilles	0	0	66	3%	Ste-Gemme-la-Plaine	160,9	4,5%	315	0,1	Triaize	0	0	0	0%
Corpe	0	0	0	0%	Moutiers-sur-le-Lay	0	0	0	0%	Ste-Hermine	5,8	0,2%	58	2%	Vouillé-les-Marais	0	0	0	0%
La Couture	0	0	0	0%	Nalliers	51,7	1,5%	44	1,3%	St-Jean-de-Beugné	0	0	0	0%	La Faute-sur-Mer	0	0	36	5%
															Sud Vendée Littoral	290,5	0,3%	1 297	1,4%

Références législatives : La politique des ENS s'appuie sur les articles L. 142-1 à L.142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme.

Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB) sur Sud Vendée Littoral



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Arrêtés de protection de biotope

Sud Vendée Littoral présente 3 arrêtés de protection de biotope (1 sur l'Aiguillon-sur-Mer et 2 sur Chaillé-les-mairais). Ils totalisent près de 61 ha.

- L'Aiguillon-sur-mer : Pointe de l'aiguillon (39 ha)
- Chaillé-les-Marais : Terrées du Pain-Béni et prairies attenantes (21 ha) et Coteaux calcaires de Chaillé-les-Marais (1 ha)

### Qu'est-ce qu'un APB ?

L'arrêté préfectoral de protection de biotope, plus connu sous le terme simplifié «d'arrêté de protection de biotope» s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ainsi la réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'exactions de matériaux...).

### Les APB, quels objectifs ?

- Préserver le biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 411-1 et suivants et R. 411-15 et suivants du code de l'environnement
- Interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

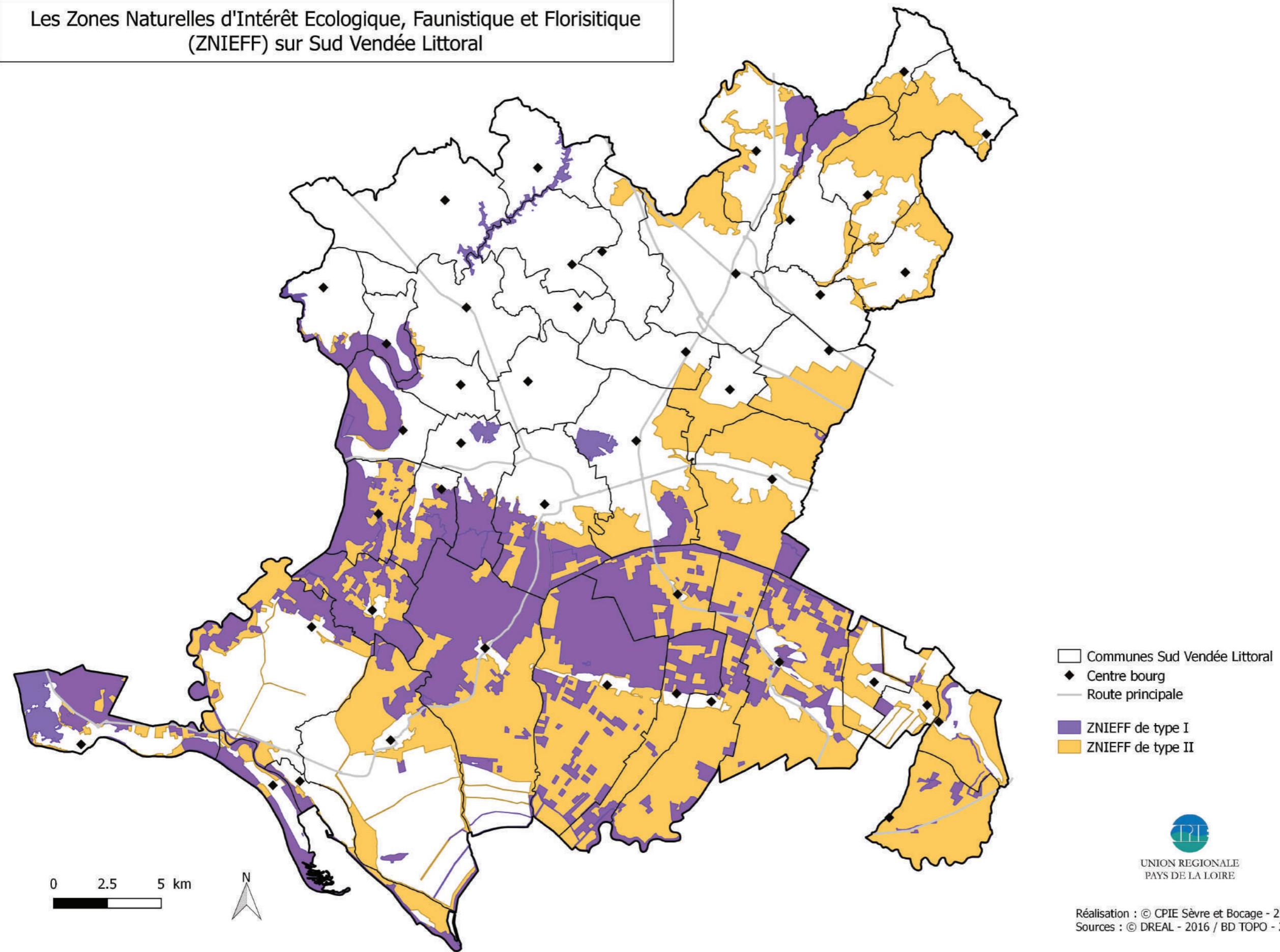
### L'essentiel

3 Arrêtés de Protection de Biotope | 61 ha d'APB

### Proportion d'APB situés en Pays de la Loire (PDL), en Vendée et sur Sud Vendée Littoral (SVL), en nombre et en ha.

Nombre APB SVL	Supf. APB SVL	Nombre APB Vendée	Supf. APB Vendée	Nombre APB PDL	Supf. APB PDL
3 (50 % des APB de Vendée ) (14 % des APB des PDL )	61 ha (83 % de la superficie des APB de Vendée ) (9 % de la superficie des APB des PDL )	6	73 ha	22	664 ha

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sur Sud Vendée Littoral



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018

Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Sud Vendée Littoral présente ainsi 58 ZNIEFF de type I (soit 17 816 ha et 19 % du territoire) et 5 ZNIEFF de type II (soit 46 566 ha et 49 % du territoire). C'est la commune de Triaize qui présente la plus grande surface de ZNIEFF de type I (2 532 ha) ainsi que de type II (4 857 ha), mais c'est la Tranche-sur-Mer qui est la plus recouverte de ZNIEFF de type I (72 %) et celle de Moreilles est comprise à 99 % dans une ZNIEFF de type 2.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596,3 ha (soit 10,5 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290,6 ha (soit 39,3 % du département).

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### L'essentiel

17 816 ha de ZNIEFF de type I, sur 19 % du territoire | 46 566 ha de ZNIEFF de type II, sur 49 % du territoire.

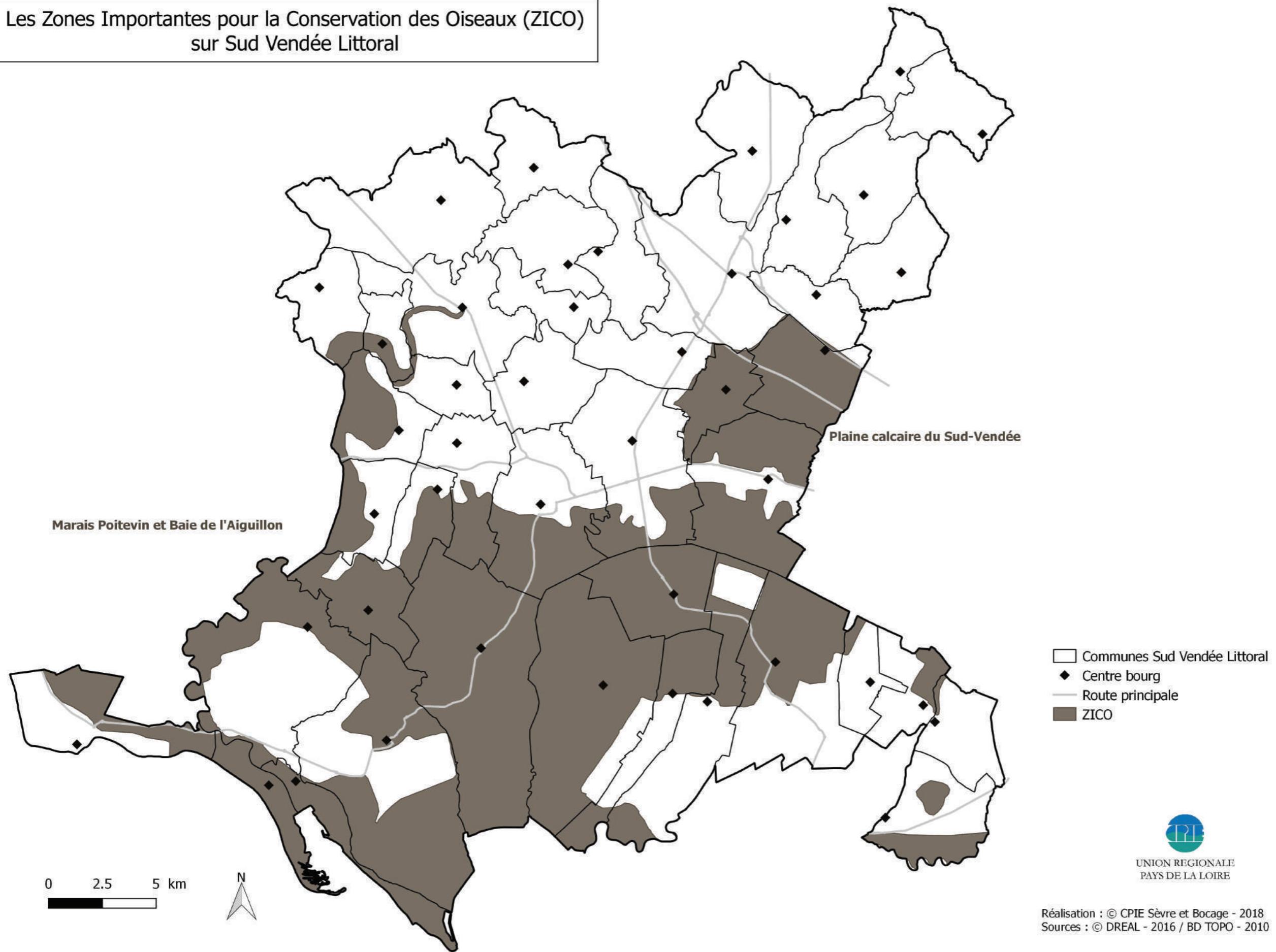
### Les ZNIEFF, par commune, en ha et en % d'occupation.

Commune	ZNIEFF I		ZNIEFF II	
L'Aiguillon-sur-Mer	193	22%	533	61%
Bessay	0	0%	0	0%
La Bretonnière-la-Claye	689	42%	934	57%
La Caillère-Ste-Hilaire	0	0%	796	52%
Chaillé-les-Marais	746	19%	3 471	87%
Champagné-les-Marais	2 213	44%	4 809	97%
La Chapelle-Thémer	0	0%	475	31%
Chasnais	493	46%	803	75%
Château-Guibert	74	2%	0	0%
Corpe	0	0%	0	0%
La Couture	260	37%	261	37%
Grues	715	15%	1 581	34%
Le Gué-de-Velluire	46	4%	922	72%
L'Ile-d'Elle	101	5%	1 917	100%
La Jaudonnière	0	0%	189	23%
Lairoux	688	52%	1 255	95%
Luçon	938	30%	1 518	48%
Les Magnils-Reigniers	703	39%	642	36%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	30	1%	39	2%

Commune	ZNIEFF I		ZNIEFF II	
Moreilles	1 031	52%	1 951	99%
Moutiers-sur-le-Lay	55	3%	0	0%
Nalliers	258	8%	2 572	77%
Péault	52	6%	65	7%
Les Pineaux	97	6%	0	0%
Puyravault	711	42%	1 645	96%
La Réorthe	289	12%	810	34%
Rosnay	274	19%	274	19%
St-Aubin-la-Plaine	0	0%	536	46%
St-Denis-du-Payré	1 054	65%	1 550	95%
St-Etienne-de-Brillouet	0	0%	1 040	55%
Ste-Gemme-la-Plaine	413	12%	1 171	33%
Ste-Hermine	0	0%	574	17%
St-Jean-de-Beugné	0	0%	115	9%
St-Juire-Champgillon	267	13%	698	34%
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	0	0%	989	53%
St-Michel-en-l'Herm	372	7%	2 058	38%
Ste-Pexine	0	0%	97	6%

Commune	ZNIEFF I		ZNIEFF II	
Ste-Radegonde-des-Noyers	592	19%	3 023	97%
La Taillée	59	5%	264	23%
Thiré	0	0%	29	3%
La Tranche-sur-Mer	1 266	72%	1 113	63%
Triaize	2 532	43%	4 857	83%
Vouillé-les-Marais	36	4%	415	45%
La Faute-sur-Mer	472	68%	577	83%
Sud Vendée Littoral	17 816	19%	46 566	49%

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)  
sur Sud Vendée Littoral



## Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages (ZICO)

Sud Vendée Littoral présente 2 ZICO qui totalisent 38 864 ha :

- Marais poitevin et baie de l'Aiguillon (34 690 ha)
- Plaine calcaire du Sud-Vendée (4 174 ha)

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriées à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces dernières, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) constituent le réseau des sites Natura 2000.

### L'essentiel

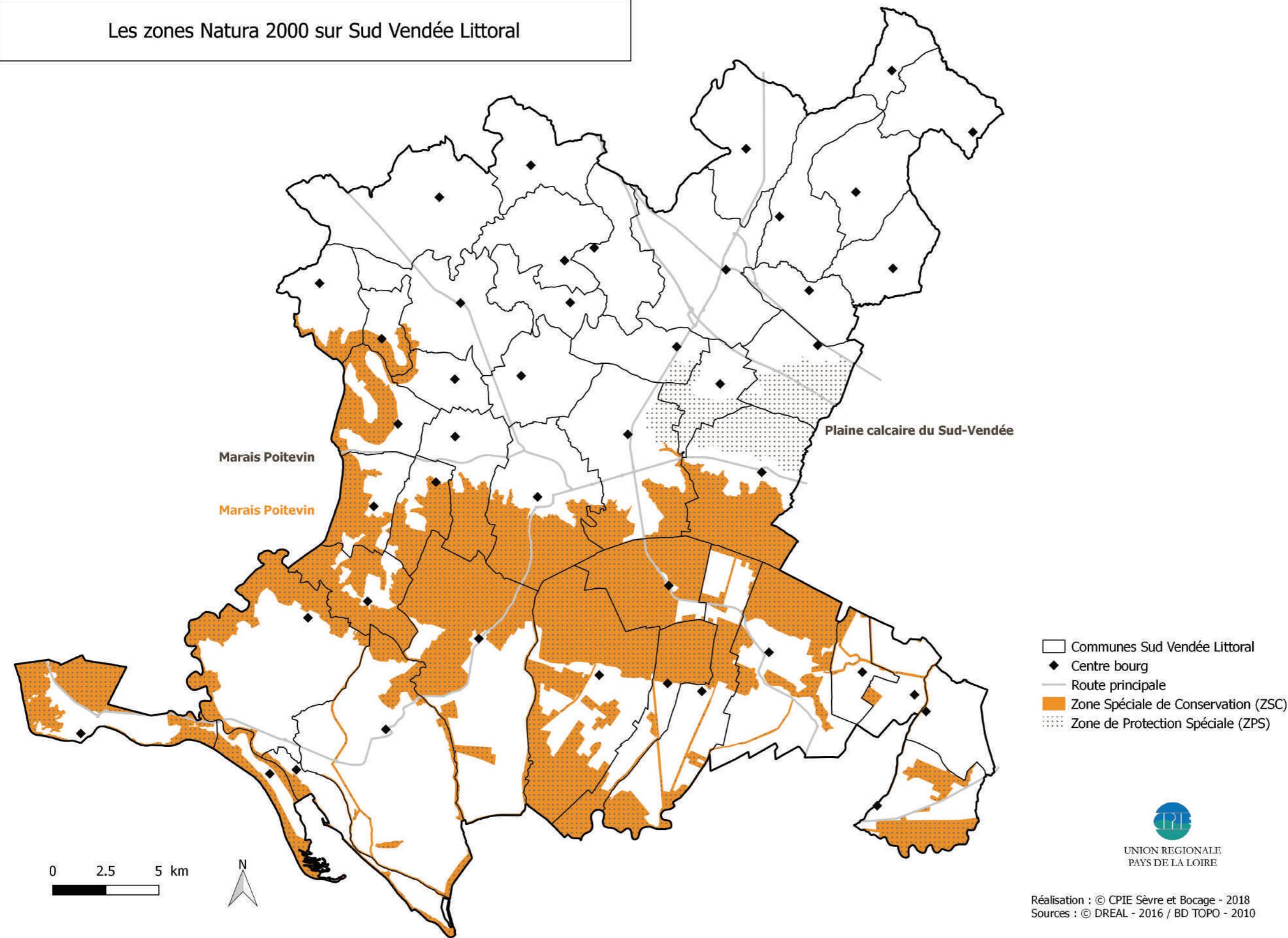
2 ZICO | 38 700 ha de ZICO (40 % du territoire) | 32 communes concernées

**Les ZICO, par commune, en ha et en % d'occupation.**

Commune	ZICO	
L'Aiguillon-sur-Mer	874	100%
Bessay	0	0%
La Bretonnière-la-Claye	878	53%
La Caillère-Ste-Hilaire	0	0%
Chaillé-les-Marais	2 031	51%
Champagné-les-Marais	4 485	90%
La Chapelle-Thémer	0	0%
Chasnais	571	53%
Château-Guibert	0	0%
Corpe	0	0%
La Couture	210	30%
Grues	2 001	42%
Le Gué-de-Velluire	41	3%
L'Île-d'Elle	715	37%
La Jaudonnière	0	0%
Lairoux	534	40%
Luçon	1 568	50%
Les Magnils-Reigniers	640	36%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	113	4%
Moreilles	1 968	100%
Moutiers-sur-le-Lay	0	0%
Nalliers	2 631	78%
Péault	38	4%

Commune	ZICO	
Les Pineaux	0	0%
Puyravault	1 067	63%
La Réorthe	0	0%
Rosnay	187	13%
St-Aubin-la-Plaine	1 074	92%
St-Denis-du-Payré	1 516	93%
St-Etienne-de-Brillouet	1 800	95%
Ste-Gemme-la-Plaine	886	25%
Ste-Hermine	16	0%
St-Jean-de-Beugné	24	2%
St-Juire-Champgillon	0	0%
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	0	0%
St-Michel-en-l'Herm	3 798	69%
Ste-Pexine	0	0%
Ste-Radegonde-des-Noyers	1 096	35%
La Taillée	259	22%
Thiré	17	1%
La Tranche-sur-Mer	1 012	57%
Triaize	5 880	100%
Vouillé-les-Marais	79	9%
La Faute-sur-Mer	694	100%
Sud Vendée Littoral	38 703	41%

Les zones Natura 2000 sur Sud Vendée Littoral



## Les zones Natura 2000

Sud Vendée Littoral comprend une seule Zone Spéciale de Conservation (ZSC), le Marais poitevin, sur près de 25 400 ha. Les 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS) concernent le Marais poitevin (25 400 ha sur 27 communes) ainsi que la Plaine calcaire du Sud-Vendée (3 000 ha sur 5 communes).

Le réseau des sites Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernées sont mentionnés dans les directives européennes « Directive Habitats, Faune, Flore » n° 92/43/CEE et « Directive Oiseaux » n° 2009/147/CE.

Ce réseau rassemble :

- Les zones spéciales de conservation ou ZSC relevant de la directive « Habitats ».
- Les zones de protections spéciales ou ZPS relevant de la directive « Oiseaux » ;

Désignation au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » : l'État s'est basé sur les ZNIEFF pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Désignation au titre de la Directive « Oiseaux » : l'État s'est appuyé très fortement sur l'inventaire ZICO pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

### L'essentiel

1 Zone Spéciale de Conservation | 25 400 ha de ZSC (27 % du territoire) | 27 communes concernées

2 Zones de Protection Spéciale | 28 400 ha de ZPS (30 % du territoire) | 30 communes concernées

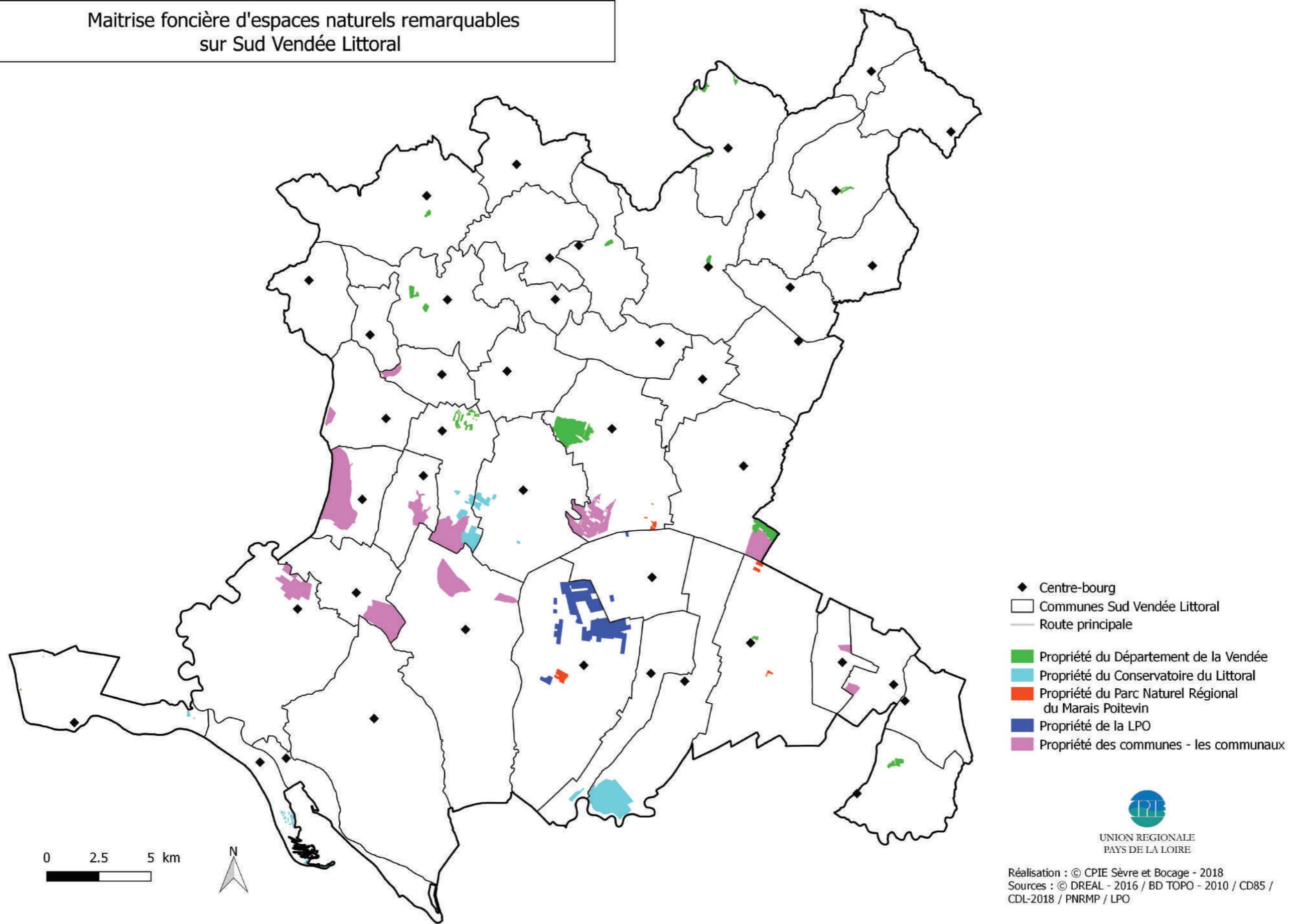
### Les ZSC et les ZPS, par commune, en ha et en % d'occupation.

Commune	ZSC		ZPS	
L'Aiguillon-sur-Mer	230	26%	230	26%
Bessay	0	0%	0	0%
La Bretonnière-la-Claye	746	45%	746	45%
La Caillère-Ste-Hilaire	0	0%	0	0%
Chaillé-les-Marais	1 586	40%	1 586	40%
Champagné-les-Marais	3 466	70%	3 466	70%
La Chapelle-Thémer	0	0%	0	0%
Chasnais	654	61%	654	61%
Château-Guibert	0	0%	0	0%
Corpe	0	0%	0	0%
La Couture	231	33%	231	33%
Grues	1 389	29%	1 389	29%
Le Gué-de-Velluire	20	2%	20	2%
L'Île-d'Elle	830	43%	830	43%
La Jaudonnière	0	0%	0	0%

Commune	ZSC		ZPS	
Lairoux	677	51%	677	51%
Luçon	1 500	48%	1 500	48%
Les Magnils-Reigniers	645	36%	645	36%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	33	1%	33	1%
Moreilles	1 839	93%	1 839	93%
Moutiers-sur-le-Lay	0	0%	0	0%
Nalliers	1 489	44%	2 542	76%
Péault	68	7%	68	7%
Les Pineaux	0	0%	0	0%
Puyravault	1 157	68%	1 157	68%
La Réorthe	0	0%	0	0%
Rosnay	218	15%	218	15%
St-Aubin-la-Plaine	0	0%	534	46%
St-Denis-du-Payré	1 263	78%	1 263	78%
St-Etienne-de-Brillouet	0	0%	1 040	55%

Commune	ZSC		ZPS	
Ste-Gemme-la-Plaine	779	22%	1 034	29%
Ste-Hermine	0	0%	0	0%
St-Jean-de-Beugné	0	0%	115	9%
St-Juire-Champgillon	0	0%	0	0%
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	0	0%	0	0%
St-Michel-en-l'Herm	678	12%	678	12%
Ste-Pexine	0	0%	0	0%
Ste-Radegonde-des-Noyers	1 053	34%	1 053	34%
La Taillée	89	8%	89	8%
Thiré	0	0%	0	0%
La Tranche-sur-Mer	1 303	74%	1 303	74%
Triaize	2 813	48%	2 813	48%
Vouillé-les-Marais	117	13%	117	13%
La Faute-sur-Mer	525	76%	525	76%
Sud Vendée Littoral	25 398	27%	28 395	30%

Maitrise foncière d'espaces naturels remarquables  
sur Sud Vendée Littoral



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2018  
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2010 / CD85 / CDL-2018 / PNRMP / LPO



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Maîtrises foncières d'espaces naturels à vocation écologique

Sur Sud Vendée Littoral, 4 structures (Conseil Départementale de la Vendée – CD85, Conservatoire du littoral - CDL, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - PNRMP, Ligue de la Protection des Oiseaux - LPO) et 12 communes sont propriétaires de 2 701 ha sur 28 communes.

### L'essentiel

2 701 ha en maîtrise foncière | 28 communes concernées

**Hectare acquis par commune et par structure**

Commune	CD85	CDL	PNRMR	LPO	Communaux
La Bretonnière-la-Claye					20,3
Chaillé-les-Marais	2,8		10,9		
Champagné-les-Marais			20,5	394,5	
Chasnais					70,5
Château-Guibert	4,3				
Grues					131,2
L'Ile-d'Elle	9,5				
Lairoux					394,9
Luçon		30,2			
Les Magnils-Reigniers	15,1	81,0			198,1
Mareuil-sur-Lay-Dissais	18,7				
Moreilles				5,7	
Nalliers	51,7				118,4
Péault					26
Puyravault		9,3			
La Réorthe	11,3				
Rosnay	0,2				
St-Denis-du-Payré					210,1
Ste-Gemme-la-Plaine	160,9		5,7		202,6
Ste-Hermine	5,8				
St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine	4,1				
Ste-Pexine	5,6				
Ste-Radegonde-des-Noyers		244,0			
La Taillée					23,9
La Tranche-sur-Mer	0,2		2,4		
Triaize		0,5			166
Vouillé-les-Marais					16,7
La Faute-sur-Mer		27,4			
<b>Total</b>	<b>290,5</b>	<b>392,4</b>	<b>39,5</b>	<b>400,2</b>	<b>1 578,7</b>

## Sources

ENS : [www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/ENS\\_2015V1\\_0.pdf](http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/ENS_2015V1_0.pdf)

APB, Natura 2000 et SRCE : [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

[www.eptb-vienne.fr/IMG/pdf/4\\_H-CARMIE\\_impact\\_reglementation.pdf](http://www.eptb-vienne.fr/IMG/pdf/4_H-CARMIE_impact_reglementation.pdf)

[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

# Synthèse



- Territoire marqué par une forte diversité de paysage. Un gradient d'ouverture des espaces s'exprime du Nord au Sud avec un bocage mixte (La Jaudonnière et La Caillère-Ste-Hilaire), une campagne ouverte (Nalliers, Ste-Gemme-la Plaine) et le marais (St-Michel-en-l'Herm, Triaize).

- Une importante hétérogénéité de l'occupation du sol à l'échelle du territoire. Au Nord-Est et Est prédomine les terres arables (céréales et maïs), tandis que les prairies permanentes sont plus denses sur la moitié Sud-Ouest. Enfin, des communes littorales présentent une importante urbanisation (La Tranche, la Faute et l'Aiguillon). Ceci induit une pollution lumineuse assez élevée sur ce trait de côte, à l'opposé de la baie de l'Aiguillon et des communes du bocage au Nord.

- Territoire compris au 2/3 sur le bassin versant du Lay et 1/3 sur le bassin de la Sèvre niortaise. Avec un enjeu tête de bassin versant dans les zones bocagères du Nord, et une densité de canaux forte à très forte au Sud. Seuls deux cours d'eau sont classés réservoirs biologiques et aucune rivière n'atteint le bon état écologique.

- Des connaissances naturalistes inégalement réparties sur le territoire. Avec des pressions d'inventaires jugées correctes dans certains secteurs du Marais poitevin et largement insuffisante dans les communes du bocage. Le territoire a cependant une responsabilité importante vis-à-vis de la biodiversité avec ses 108 plantes patrimoniales dont 12 protégées nationales et 31 protégées régionales, ses 110 espèces d'oiseaux à fort intérêt patrimonial, ses 9 espèces de mammifères, 9 espèces d'amphibiens et 2 espèces de reptiles menacées et de nombreux invertébrés remarquables ou sensibles.

- Des zones naturelles remarquables bien prises en compte au Sud du territoire avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, des ZNIEFF I et ZNIEFF II, des ZICO, des zones Natura 2000, des ENS, des arrêtés de biotope et de nombreuses maitresses foncières, a contrario des communes bocagères du Nord.

